COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
LA CUB

RAPPORT ANNUEL 2010

SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE
E: IMGP 4612.jpg
Description du service
Synthèse de l’activité
Analyse financière et économique
Contrôles effectués
Avis du délégant
Annexes

Edito

L'eau est durablement liée à une ville, d'abord historiquement car, à l'origine, la ville s'est construite là où il y avait de l'eau. Ensuite son développement se dessine en fonction de l'eau, laquelle, en fonction du site, peut générer des visages différents selon ce qu'elle permettra : eau potable utilisée pour la boisson, activités industrielles, touristiques, agricoles, portuaires, thermales,… Dans le même temps, il a fallu faire face aux problématiques que l'eau et ses usages pouvaient générer : inondations, pollutions, réserves, conflits,... Mais dans la mesure où l'eau est essentielle pour la vie, et pour la ville, il faut intégrer sa gestion dès l'amont de toutes les réflexions conduisant au développement urbain, tant du point de vue démographique, qu'en matière d'activités économiques, de tourisme, d'urbanisme, …..

Aujourd'hui, deux mondes se côtoient et se croisent épisodiquement: le monde de l'eau source de vie et le monde de l'eau source de risques :

-L'eau du robinet, et même l'eau embouteillée, peuvent perdre rapidement leur statut de pureté dès lors qu'elles sont abordées au travers du discours médiatisé relatif à l'impact des rejets médicamenteux, des phtalates et du Biphénol A, du plastique, ou même du sexe changeant des poissons, sujets sur lesquels les collectivités ne peuvent avoir qu'une action extrêmement limitée.

- L'eau de pluie, nécessaire, vitale, récupérable, peut aussi générer des inondations quelquefois catastrophiques dès lors que la quantité est supérieure aux possibilités d'infiltration et d'évacuation.

Consciente de la sensibilisation de plus en plus forte de chacun face à la problématique de l'eau, sous toutes ses formes, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est impliquée dans l'élaboration d'une nouvelle politique de l'eau. La fin prochaine du contrat de délégation du service public de l'assainissement, la renégociation quinquennale du contrat de l'eau, et la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles ressources en eau potable ont donné à la Cub l'occasion de lancer la plus importante des actions de concertation et de participation autour de sa politique de l'eau.

En parallèle à cette très large concertation, la Communauté urbaine a engagé en 2010 un certain nombre d'actions et d'opérations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, parmi lesquelles il faut citer :

- le début des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration Louis Fargue
- le lancement de l'étude ETIAGE, en partenariat avec l'Université, le Cemagref et Lyonnaise des eaux, visant entre autres à caractériser l'impact de tous les rejets de la CUB sur la Garonne et la Gironde.
- le démarrage des travaux du sécheur de boues sur la station Clos de Hilde

Parmi les évènements majeurs liés à l'eau, il faut noter :

- les impacts de la tempête Xinthia : inondations, dégâts…
- la pollution à l'ETBE du site de Gamarde sur Saint Médard en Jalles qui se poursuit en sous sol
- la consommation d'eau industrielle sur la Presqu'ile d'Ambès, qui pour la première fois depuis la mise en service du réseau, en 2006, a dépassé le

million de m3, pour atteindre près de 1,5 Mm3, économisant d'autant dans la nappe de l'Eocène.

Par ailleurs, dans la mesure où les inondations suite à des orages ont été des évènements marquants pour l'agglomération depuis plus d'une trentaine d'années, il n'est pas inutile de relever qu'il n'y a pas eu d'orage important en 2010, et donc pas d'inondations d'origine pluviale.

L'eau sous toutes ses formes, tant potable, qu'industrielle, usée, pluviale et dans les milieux naturels, demeure une préoccupation de chaque instant pour la Communauté urbaine de Bordeaux.

Faits marquants de l'année 2010

Avril 2010
Premiere réunion du comité de projet sur la politique de l'eau, les ressources de substitution en eau potable, le choix du mode gestion de l'assainissement, et la révision quinquénalle du contrat de l'eau potable.

Septembre 2010
Lancement de la concertation sur la politique de l'eau

Octobre 2010
Production du livre vert sur la politique de l'eau.

Service public de l'Eau potable

Mars 2010
Promulgation d'un arrêté préfectoral pour la remise en service de l'usine de Gamarde suite à l'arrêt depuis la pollution de la ressource en juin 2009

Avril 2010

Renouvellement du 25 000ème branchement en plomb

Mai 2010
Promulgation de l'arrêté préfectoral portant sur l'autorisation de la modification de la filière de traitement de l'usine d'eau potable de Cantinolle à Eysines.

Arrêt de 6 semaines de l'aqueduc de Budos pour diagnostic et travaux de réhabilitation

Mise en service de 2 réservoirs d'eau traitée de 2 x 2000m3 au Béquet à Villenave d'Ornon.

Juin 2010
Mise en service du dispositif de modulation de pression afin de limiter les pertes en réseau et améliorer le rendement

Juillet 2010
Signature de 7 conventions pour des actions de coopération internationale dans le domaine de l'eau au Mali, Burkina-Faso et Madagascar

Septembre 2010

Promulgation d'un arrêté préfectoral portant sur l'autorisation de la modification de la filière de traitement de l'usine d'eau potable de Gamarde suite à la pollution en juin 2009 (mise en œuvre de 2 tours de stripping).

Mise en exergue d'une nouvelle pollution au perchlorate d'amonium sur le champ captant de Caupian à Saint Médard en Jalles.

Décision ministérielle approuvant le fuseau de 1000 m de la future ligne LGV traversant l'aqueduc de Budos et le champ captant de Bellefond à Castres sur Gironde.

Novembre 2010
Promulgation de 2 arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique pour les 3 forages d'eau potable du site La Forêt à Eysines.

Le Conseil de Communauté décide de donner un avis favorable à la participation de la Cub pour la mise en œuvre des projets de nouvelles ressources pour l'alimentation en eau potable.

Dans le cadre de la préparation de la prochaine révision quinquennale du contrat de l'eau, notification de 3 marchés d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans des missions d'expertise technico-financières et juridiques.

Service public de l'Assainissement collectif

Février 2010
La tempête XINTHIA provoque des inondations fluviales sur les communes de Saint Louis de Montferrand, Saint Vincent de Paul, Bassens, Lormont et Bordeaux.

Adoption par le Conseil Communautaire de la déclaration de projet autorisant le démarrage effectif des travaux de mise aux normes de la station d'épuration Louis Fargue à Bordeaux

Juillet 2010
Réalisation de l'opération de récupération d'énergie dans les eaux usées du collecteur situé rue Jean Fleuret (Bordeaux) pour assurer le chauffage et la climatisation de l'Hôtel communautaire. - durée 3 mois

Adoption par le Conseil Communautaire de la déclaration de projet autorisant le démarrage effectif des travaux de contruction du sécheur de boues de la station d'épuration Clos de Hilde àBègles

Septembre 2010

Début du programme ETIAGE sur la qualité de Garonne en partenariat avec l'université de Bordeaux I et le Cémagref

Le Conseil de Cub décide la réalisation du zonage assainissement.

Novembre 2010
Dans le cadre du projet assainissement, notification de 2 marchés d'assistance à Maitrise d'ouvrage sur une mission pour le choix du mode de gestion et une mission sur l'audit informatique.

Photos :

E:/ p1010525.jpg
E : /p1000598.jpg

+ E:/ bassin auchan decathlon 1.jpg
+ E:/bassin rausikko box 008.jpg

+E:\photo028.jpg

Repères

Les mises en perspectives

Pour le service de l'Eau potable:

Le service de l'Eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux dessert 22 des 27 communes qui la composent.

Il compte **233 202 abonnés** contre 227 668 abonnés en 2009, soit une augmentation de 2,43%, (soit 682 218 habitants sur 719 223 habitants que compte la Cub) auxquels il a été délivré **39,714 millions de m^3** d'eau potable en 2010 (hors interconnexions, forfaits et ventes aux navires) contre 40,298 millions en 2009, soit une diminution de 1,45%.

La totalité de l'eau distribuée (volumes consommés par les usagers plus les interconnexions, ventes aux navires…), soit 40,815 millions de m^3, provient de **nappes souterraines**. Cette eau est naturellement de très bonne qualité : elle est délivrée aux consommateurs après traitement et désinfection, avec un taux excellent de conformité aux normes sanitaires.

Graphique 1 – eau distribuée

Le volume d'eau prélevé en 2010 dans les nappes souterraines pour la Communauté urbaine a été de 52,802 millions de m^3 (contre 54,908 millions de m^3 en 2009), dont 8,99 millions de m^3 dans la nappe profonde de l'Eocène et 19,320 millions de m^3 dans la nappe de l'Oligocène captif. S'agissant de nappes fragiles, des efforts sont entrepris, chaque année, pour faire des économies et donc en réduire les prélèvements.

Graphique 2 - Eocène
Graphique 3 – Oligocène captif

Pour le service de l'Assainissement collectif:

Le service de l'Assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux dessert la totalité des 27 communes communautaires soit 719 489 habitants ou **233 202 abonnés.**

Le parc de stations d'épuration comprend 7 installations de tailles fort différentes, depuis la plus importante, Clos de Hilde (408 000 équivalents habitants) à Bègles, à la plus petite, La Melotte à Saint-Vincent-de-Paul (1 000 équivalents habitants).
La Communauté urbaine de Bordeaux conduit depuis quelques années, dans le cadre de son Schéma directeur des eaux résiduaires urbaines, un ambitieux programme de reconstruction de ses stations d'épuration, prenant en compte le

développement de son activité économique et démographique, ainsi que les évolutions de la réglementation en matière de rejets au milieu naturel.

Le volume d'eaux usées traitées par les stations d'épuration de la Cub s'est élevé à **74,6 millions** de m^3.

Pour le service de l'Assainissement non collectif:

Durant l'année 2009, le SPANC a poursuivi le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existant sur la Cub, l'objectif étant d'avoir contrôlé toutes les installations non collectives sur 4 ans.

Le prix de l'eau (eau potable et assainissement collectif):

Sur la Communauté urbaine de Bordeaux, le prix de vente du m³ d'eau (pour une facture de 120 m^3) revient à **3,56650 € T.T.C/m^3** au 01/01/2011, contre 3,46983 € T.T.C/m^3 au 01/01/2010 soit une augmentation de 2,8%.

Les comparaisons chiffrées,
Les données statistiques

Tableau à insérer
tableaux des comparaisons chiffrées.doc

Description des services

E:/ IMGP6656.jpg

Préambule

- *La Communauté urbaine de Bordeaux s'est substituée, de plein droit, en application de l'article 11 de la Loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966, aux Syndicats préexistants, à savoir le Syndicat intercommunal de l'agglomération Bordelaise pour l'adduction et la distribution de l'eau (SIABADE) et le Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération Bordelaise (SIAsAB) constitués en tout ou partie des communes membres de notre Etablissement public.*

Par contrat en date du 10 Décembre 1969, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié à Suez Lyonnaise des Eaux, la gestion (exploitation technique et commerciale) des services de l'Eau potable et de l'Assainissement.

Le 1er janvier 1992, le service public de l'Eau potable a été concédé, pour une durée de 30 ans, à Suez Lyonnaise des Eaux, par traité de concession en date du 27 décembre 1991, modifié par avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7(révision quinquennale) et 8 (dispositions financières relatives au renouvellement des branchements en plomb) en date respectivement des 13 janvier 1998, 26 février 1999, 6 juin 2000, 26 février 2001, 26 février 2001, 1er août 2002, 26 décembre 2006 et 20 juillet 2009 (dates de dépôt au contrôle de légalité).

Le service de l'Assainissement collectif a été affermé, également à Suez Lyonnaise des Eaux, pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 1993, par contrat d'affermage des 22 et 24 décembre 1992, modifié par avenants n°1, 2, 3, 4 et 5 en date respectivement des 2 décembre 1996, 26 février 2001, 26 février 2001, 30 janvier 2007 (dates de dépôt au contrôle de légalité) et le 29 décembre 2008.

Au titre de ces 2 contrats, Lyonnaise des Eaux a établi le rapport annuel 2010 du délégataire qui a été remis à la collectivité au 31 mars 2011.

- *Concernant le service public de l'Assainissement non collectif, et afin de satisfaire à ses obligations réglementaires, la Communauté urbaine de Bordeaux a créé par délibération du Conseil du 16 décembre 2005, le service public d'Assainissement non collectif, ou SPANC.*

Ce service, opérationnel depuis le 1er janvier 2006, est exploité en régie.

Service public	**Mode de gestion**	**Exploitant**
Eau potable	Délégation de service public : concession	Lyonnaise des Eaux
Assainissement collectif	Délégation de service public : affermage	Lyonnaise des Eaux
Assainissement non collectif	Régie	La Cub

NB : on rappelle qu'un rapport annuel spécifique est établi concernant le service de l'eau industrielle

- *Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire ou le président d'un Etablissement public de coopération intercommunale, lorsque la compétence sur l'eau ou l'assainissement lui a été déléguée, est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'Eau potable et de l'Assainissement.*

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi 95.127 du 8 février 1995, publiée au Journal Officiel du 9 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public qui impose aux délégataires privés de produire à la collectivité délégante, avant le 1er juin, un rapport comportant notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations effectuées pour assurer le service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service rendu (article 2 de la loi).

Le rapport annuel, visé dans le premier paragraphe ci-dessus doit être présenté, au plus tard, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, donc avant le 30 juin 2011 pour l'exercice 2010 et ce, quel que soit le mode d'exploitation des services de l'Eau potable et de l'Assainissement (régie directe ou délégation de service).

Tous les Conseils municipaux membres d'un établissement public de coopération intercommunale qui détient une compétence, partielle ou totale, doivent être ensuite destinataires du rapport annuel adopté par cet établissement. Le rapport de l'établissement intercommunal doit être présenté devant le Conseil municipal, au plus tard, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, en le complétant, si besoin est, par un rapport sur les compétences non transférées et gérées directement par la commune, en régie directe ou en délégation de service public.

L'établissement public doit transmettre son rapport à toutes les communes adhérentes, dans les meilleurs délais, afin que celles-ci l'examinent pour élaborer leur propre rapport, dans l'esprit de la «Loi Barnier» sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers.

Tous les rapports annuels sur la qualité et les prix des services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement doivent obligatoirement être mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le Conseil municipal, le public en étant avisé par les voies d'affichage classiques, pendant un mois. Parallèlement, un exemplaire est adressé au préfet par chaque maire et chaque président, pour information.

Le présent rapport est donc établi conformément aux dispositions réglementaires qui viennent d'être exposées pour les services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement et est complété, pour la deuxième année, par l'ensemble des indicateurs de performance exigés dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Il se base sur certaines données communiquées par le délégataire dans son rapport annuel 2010

1.1 Description du service public de l'Eau potable

E: /IMGP4173..jpg

Au terme du traité de concession, Lyonnaise des Eaux France, en sa qualité de concessionnaire, s'est vu confier à ses risques et périls, pour une durée de 30 ans, et sur 22 des 27 communes de la Communauté urbaine de Bordeaux, les missions suivantes :

- *le captage, le pompage, le traitement, le stockage et la distribution publique de l'eau potable,*
- *la construction, l'amélioration et le renforcement des équipements et installations,*
- *la protection et le développement nécessaires des ressources,*
- *la responsabilité du fonctionnement du service.*

En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir, auprès des abonnés, un prix destiné à rémunérer ses obligations. Ce prix est fixé contractuellement et il est actualisé semestriellement par application d'une formule d'indexation inscrite au contrat.

Les 5 autres communes de la Communauté urbaine dépendent de structures intercommunales extérieures pour le service de l'eau potable:

- *du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Bouliac - Carignan – Cénac – Latresne, pour Bouliac,*
- *du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Carbon-Blanc (S.I.A.O) pour Ambarès-et-Lagrave, Artigues-prés-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc.*

1.1.1 Caractérisation technique du service public de l'Eau

- Communes et habitants desservis
  22 communes dépendent du service de l'Eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux soit 682 218 habitants.
- Points de prélèvement

Plus de 103 points de prélèvement sont exploités pour la fourniture d'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux :
- 3 sites de prélèvements dans la nappe du Miocène ;
- 52 sites de prélèvements dans la nappe de l'Oligocène ;
- 47 sites de prélèvements dans la nappe de l'Eocène ;
- 1 site de prélèvements dans la nappe de Crétacé.

Une centaine d'installations (désinfection, déferrisation, mise à l'équilibre…) assure le traitement de l'eau potable préalablement à sa distribution.

- Nature des ressources/volumes produits

Insérer les 2 schémas page 11 du rapport 2008
* Les prélèvements sont effectués en totalité dans les nappes souterraines.

Le volume prélevé atteint près de **52,802 millions de m³ en 2010** (dont 1,663millions de m^3 prélevés à Gamarde et reversés à la Jalle) contre 54,908 millions de m^3 en 2009. Le volume prélevé utile pour la production d'eau potable est donc en réalité de 51,139 millions de m³, soit à une baisse de 1,909 milions de m3 par rapport à 2009.

Volumes d'eau prélevés par nappe:

	en millions de m³
Miocène	3,099
Oligocène	40,314
Eocène	8,986
Crétacé	0,403
Total	**52,802**

En 2010, les prélèvements dans la nappe profonde de l'Eocène ont atteint 8,986 millions de m³, représentant ainsi de 17,6% des volumes totaux prélevés.

Les prélèvements dans l'Eocène sont en baisse de 2,3 millions de m3 par rapport à 2009 malgré une sollicitation accrue durant les arrêts de l'usine de Gamarde et l'arrêt de l'acqueduc de Budos pour son diagnostic décénal.

Cette baisse est la résultante de différents paramètres (baisse des consommations, diminution des pertes en réseau, optimisation des usines, météo …)

* L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2008 fixe les valeurs annuelles de prélèvements à respecter pour la Cub. En 2009, ces maxima ont été respectés :

Unité de gestion	**Classement SAGE**	**Type d'aquifère**	**Volume maximum annuel autorisé En Mm^3/an**	**Prélèvements 2010 En Mm^3/an**
Miocène centre	Non déficitaire	Libre	**7.5**	**3.1**
Oligocène centre	Equilibre	Libre	**46.3**	**21.05**
Oligocène centre	Equilibre	Captif	**23.5**	**19.26**
Eocène centre	Déficitaire	Captif	**27**	**8.99**
Crétacé	Déficitaire	Captif	**0.876**	**0.403**

*Le volume d'eau produit en 2010 est de 49,500 millions de m³ contre 51,169 en 2009 soit une baisse de 3.26 % (les volumes produits ont baissé durant le 2ème semestre avec la mise en place de la modulation de pression sur la côte 75)

La quantité d'eau produite est inférieure à celle prélevée du fait notamment de l'eau utilisée par le service (déferriseurs, analyseurs, tests de pompage…), des mises en

décharge, et des pertes et incertitudes de comptage en amont et sur les compteurs de mise en réseau, ainsi que des fuites sur le réseau de transport.

L'année 2010 a connu un jour de pointe de consommation : le 1er juillet, au cours duquel 169 445 m^3 ont été distribués (à comparer toutefois aux 210 000 m^3 de 2005).

- Volumes livrés

Les volumes livrés en 2010 atteignent au total 41,195 millions de m³ (contre 41,471 en 2009 soit une baisse de 0.7 %) et sont nettement inférieurs aux volumes prévus à l'avenant n°7, à savoir 45,195 millions de m³.

Volumes livrés en 2010	**En m^3**
Volumes livrés à la clientèle (clients particuliers et clients professionnels)	39 713 922
Volumes des remises sur fuites	349 089
Volumes livrés aux collectivités hors Cub	1 091788
Volumes forfaitaires et contrats temporaires	33 452
Volumes vendus aux navires	6 738
TOTAL	**41 194 989**

- Volumes exportés/importés avec des collectivités situées hors Communauté urbaine

Connexion avec	**Exportés Livrés**	**Importés Livrés**
Syndicat de Budos	453 820	0
Commune de Cérons	113 500	124 864
Syndicat de l'A.R.P.O.C.A.B.E.	494 650	0
Commune de Cadaujac/Léognan	10 858	0
Commune de Canéjan	0	8
Commune de Saucats	13 875	0
Commune de Saint-Jean-d'Illac	5 045	0
Syndicat de Bouliac et Latresne	0	0
Commune du Pian-Médoc	0	0
S.I.A.O de Carbon-Blanc	0	1 267
Technopole Martillac	40	0
Syndicat de Castelnau	0	701
Total	**1 091 788**	**126 832**

- Nombre d'abonnés et répartition des volumes livrés à la clientèle :

Les volumes livrés atteignent 39,714 millions m^3 en 2010 contre 40,298 m^3 en 2009.

Type d'abonnés	Nombre d'abonnés	Volumes vendus (millions de m^3)
Abonnés particuliers	227 859	26,332
Abonnés professionnels*	5 343	13,381
Total	**233 202**	**39,713**

*Les abonnés dits « professionnels » sont ceux dont la consommation annuelle est supérieure à 6 000 m^3, ainsi que les points de livraison gérés par les professionnels.

En 2010, chaque abonné a consommé en moyenne:

- pour les abonnés particuliers (habitat individuel): 115 m^3/abonné/an, soit 319 l/abonné/jour,
- pour les abonnés professionnels: 2 500 m^3/abonné/an, soit 6 861 l/abonné/jour.

- Longueur du réseau
  La longueur totale du réseau d'eau potable s'établit, fin 2010, à près de 3 132 km (y compris les aqueducs).

- Répartition du nombre de compteurs d'eau potable selon le diamètre et âge moyen
  Insérer photo page 12 rapport 2009

Le nombre total de compteurs atteint 233 218 avec un âge moyen de **10,5 ans.**

Diamètre des compteurs	Nombre de compteurs	Age moyen
ø ≤ 20 mm	224 704	10,5 ans
ø 30 à ø 40 mm	6189	7,9 ans
ø ≥ 50 mm	2 325	6,7 ans

1.1.2 Tarification de l'eau et recettes du service

* Les modalités de tarification, les modalités de révision

Le prix de l'eau comprend :

- l'abonnement (part fixe)
- une part proportionnelle à la consommation en m³
- les redevances prélèvement et pollution de l'Agence de l'eau Adour Garonne, proportionnelles à la consommation.

L'abonnement et la part proportionnelle à la consommation sont perçus par et pour le seul compte de Lyonnaise des Eaux.

La Cub ne perçoit pas de recettes liées au service public de l'Eau potable.

L'abonnement et le prix de base de la part proportionnelle sont fixés dans le traité de concession (et ses différents avenants) passé entre la Communauté urbaine et Lyonnaise des Eaux. D'une manière générale, ces tarifs sont révisés deux fois par an, au 1er janvier et au 1er juillet de l'année civile, par application d'une formule de révision prévue au traité de concession. En outre et conformément à l'avenant n°7 au contrat de concession adopté le 22 décembre 2006 par le Conseil de Communauté, une réduction de 10% est appliquée sur le tarif des 50 premiers m^3 facturés depuis le 1er janvier 2007.

Tarif Abonnement :
A noter que le tarif de l'abonnement est fonction du diamètre du compteur.

Diamètre de compteur	**Abonnement annuel en € T.T.C. (T.V.A. 5,5%) au 1er janvier 2010**	**Abonnement annuel en € T.T.C. (T.V.A. 5,5%) au 1er janvier 2011**
12	53.55	55,20
15	64.25	66,23
20	74.99	77,29
25	96.38	99,34
30	128.50	132,44
40	182.05	187,64
50	235.58	242,82
60	321.27	331,12
80	406.93	419,43
100	706.79	728,46
150	1049.47	1081,65
200	1362.18	1434,86
250	1820.53	1876,34
300	2141.82	2207,48

Tarif du m³ au 1er janvier 2010 :

	TOTAL € HT. au 1er janvier 2011	TOTAL € HT. au 1er janvier 2010
Eau potable		
De 0 à 50 m^3	0.9968	0.9671
Au delà de 50 m^3	1.1075	1.0746
Redevances Agence de l'eau Adour Garonne :		
« Préservation de la ressource»	0.0604	0.0839
« Lutte contre la pollution de l'eau»	0.2550	0.2230

* Les frais d'accès au service

Les frais d'accès au service au 1er janvier 2011 s'élèvent à 42,84 € HT soit **45,20 € TTC**.

* Le coût d'un branchement eau potable

Le coût d'un branchement varie en fonction de plusieurs paramètres (avec ou sans compteur, avec ou sans coffret…) et s'élève pour le forfait entre 1 300 et 1 500€ HT. Il est à noter que la Cub va faire auditer cette prestation car le coût réel facturé aux demandeurs semble de plus en plus souvent comprendre le forfait et des frais annexes.

* Mesure sociale en faveur des familles habitant des logements sociaux

Rappel : la révision du traité de concession du service public de l'Eau potable a permis une réduction de 10 % du prix de l'eau potable sur les 50 premiers m^3 à compter du 1er janvier 2007.
Cette mesure touche tous les abonnés du service mais ne peut être directement appliquée aux usagers ne recevant pas de factures d'eau potable (usagers ne disposant pas d'un compteur individuel ou disposant d'un compteur individuel non géré par Lyonnaise des Eaux).
C'est ainsi que l'article 18 du traité de concession prévoit que « le concessionnaire versera au concédant au 1er juillet de chaque année, un montant de 400 000 € pendant 5 ans, à compter de 2007, à charge pour le concédant de répartir ce montant ».
Afin de redistribuer les sommes annuellement versées par le concessionnaire et de faire profiter de cette baisse le maximum d'usagers, et notamment ceux habitant des logements sociaux non équipés de compteurs individuels, la Cub a décidé par délibération du 21 décembre 2007 de passer des conventions avec les bailleurs de logements sociaux. Il est prévu que la Cub verse à chaque bailleur social, chaque année et pendant 5 ans, une somme correspondant à la baisse du prix de l'eau dont bénéficie chaque usager du service, multipliée par le nombre de logements sociaux, charge ensuite aux bailleurs de répercuter cette somme dans le calcul des charges et d'en apporter la preuve.

Depuis 2007, près de 200 000 € sont versés annuellement aux grands bailleurs sociaux.
Courant 2010, 190 469,74 ont été reversés au bénéfice de près de 36 000 familles vivant dans des logements sociaux dont le compteur de l'eau n'est pas individualisé.
Une réflexion est en cours sur l'utilisation du solde qui n'a pu être redistribué, soit près de 200 000 € chaque année depuis 2007.

*** Recettes du service**

Les recettes du service sont entièrement perçues par le délégataire pour son propre compte et pour celui de l'Agence de l'eau (diverses redevances) :

Ventes d'eau	Abonnements	14 156
	Clients particuliers	27 653
	Clients professionnels	14 495
	Cession d'eau	171
	Autres	668
		11 795
Redevances Agence de l'Eau Adour Garonne		3 096
Travaux de branchements		1 507
Produits accessoires		
Total recettes du service de l'Eau potable en K€		**73 541**

1.1.3 Indicateurs de performance

* L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant.
En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation des services publics d'Eau potable dans une perspective de développement durable est réalisée en examinant 3 axes : la qualité de service à l'usager, la gestion financière et patrimoniale et les performances environnementales du service.

Indicateurs de performence du service de l'eau (Décret du 2 mai 2007)								
Thème	**Code**	**Indicateur**	**(1)**	**2010**	**2009**	**2008**	**2007**	**Unité**
Caractéristiques techniques du service	D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	A	682 218	682 790	678 369	661 626	u
	-	Nombre d'abonnements	-	233 202	227 668	223 315	218 816	u
	-	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	-	3132	3 126	3 123	3 118	km
Prix	D.102.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (au 1er janvier)	A	2,00	1,95	1,92	1,85	€ TTC /m^3

Indicateurs de performence du service de l'eau (Décret du 2 mai 2007)								
Thème	**Code**	**Indicateur**	**(1)**	**2010**	**2009**	**2008**	**2007**	**Unité**
Indicateurs de performance		Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne :						
	P.101.1	- la microbiologie	A	100,00	100,00	99,93	99,81	%
	P.102.1	- les paramètres physico-chimiques	A	98,60	96,78	98,30	97,12	%
	P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	A	93,5	81,2	80,3	78,8	%
	P104.3	Rendement du réseau de distribution	A	81,3	79,35	78,38	78,45	%
	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	A	8,48	9,61	10,10	10,30	$m^3/km/j$
	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	A	8,37	9,57	10,00	10,20	$m^3/km/j$
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	A	0,19	0,20	0,24	0,27	%
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	A	66,9	60,23	59,10	50,20	%
	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	C	2,95	31,96	32,24	37,85	/ 1000 abonnés
	D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	A	1	1	1	1	j
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	A	96,7	96,56	96,99	97,80	%
	P.155.1	Taux de réclamations	B	11,9	11,42	9,85	8,18	/ 1000 abonnés
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	oui	Oui	Oui	Oui	-
	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année	A	0,18	0,22	0,18	0,20	%
Actions de solidarité et de coopération	-	Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	-	591	669	658	688	u
	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	A	0,00211	0,00242	0,00207	0,00186	€/m^3
(1) Fiabilité : A pour « très fiable », B pour « fiable », C pour « peu fiable ». Conformément à la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008, pour chaque indicateur, le producteur de données évalue le degré de fiabilité du processus de production de l'indicateur. Il s'efforce d'améliorer ce processus afin de garantir un certain niveau de rigueur et une traçabilité. Il s'auto évalue chaque année pour en suivre les améliorations								

Certains indicateurs (qualité microbiologique de l'eau, connaissance du patrimoine) maintiennent de bons résultats et l'on peut observer une nette amélioration sur d'autres (rendements, indices linéaires de pertes…). Quelques uns d'entre eux (taux

de respect du délai maximal d'ouverture des branchements, taux de renouvellement des canalisations) affichent toujours des résultats encore faibles. L'analyse comparative des services d'eau potable lancée par la FNCCR en 2009 a permis à la Cub de mieux situer les performances de son service d'eau et permettra de demander si nécessaire des améliorations sur certains indicateurs au cours de la prochaine révision quinquennale du contrat de concession.

* Ce tableau est complété par les indicateurs spécifiques au contrat de concession et du SAGE « Nappes profondes de la Gironde » (dont certains résultats peuvent d'ailleurs différer des indicateurs du décret du 2 mai 2007 du fait de modes de calcul différents):

Thème	**Indicateur contractuel**	**Unité**	**2010**	**2009**	2008	2007
Indicateurs de performance	Rendement du réseau ®	%	**81,44**	**79,60**	78,60	78,60
	Rendement du Service Concédé (Rc)	%	79,59 (sans compter les volumes reversés au milieu naturel)	74,80 ou (78,20 sans compter les volumes reversés au milieu naturel)	75,60	75,60
	Indice linéaire de casse sur canalisations (ILC) – Engagement 49	Nbre de casses/km réseaux	0.173	0,170	0,114	0,119
	Indice de réparations de canalisations (IRpC)	Nbre de réparations réseaux /km réseaux	0,181	0,178	0,129	0,132
	Indice de réparations de branchements (IRpB)	Nbre de réparations branchements sous dom. Public/nombre de branchements	0,012	0,016	0,018	0,020
	Indice de renouvellement de branchements (IRnB)	Nbre de renouvellement de branchements sous dom. Public/nombre de branchements	0,043	0,035	0,037	0,030
	Indice linéaire de fuites (IMF)	Nbre de fuites/km	1,117	1,004	1,083	1,136
	Indice de réclamation	Nbre de réclamations/ 1000 abonnés	64,6	87,5	84,9	94

Insérer la photo "JECONOMISELEAU.ORG" page 15 du rapport 2009

Indicateurs du SAGE			
Indicateurs de performance	2010	2009	
R1 : rendement primaire	81,04	79,23	%
R2 : rendement consommateurs	81,11	79,23	%
R3 : rendement net du service	81,28	79,33	%
R4 : rendement hydraulique	81,39	79,72	%

PP : pourcentages de perte en distribution	18,72	20,67	%
PNC : pourcentage de non consommation	18,89	20,77	%
PF : pourcentage de fuites	18,32	20,27	%
ILP : indice linéaire de pertes en distribution	8,10	9,26	m^3/j/km
ILF : indice linéaire de fuites	7,93	9,09	m^3/j/km
IFB : indice de fuites par branchement	0,14	0,16	m^3/j/brt
ILCN : indice linéaire de consommation net	35,19	35,55	m^3/j/km
ILR : indice linéaire de réparations (cana)	0,18	0,17	rép/km
ICA : indice de consommation par abonné	172,42	178,13	m^3/abonné
ICH : indice de consommation par habitant	58,96	59,41	m^3/habitant
IPA : indice de pertes par abonné	0,11	0,13	m^3/j/abonné

- Données complémentaires sur certains thèmes :

- Qualité de l'eau

Insérer la photo "JECONOMISELEAU.ORG" page 15 du rapport 2009

Le Code de la santé publique fixe les conditions de sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.
L'eau potable est parmi les produits alimentaires l'un des mieux contrôlés.
A cet effet, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Aquitaine, Délégation territoriale de la Gironde établit chaque année un programme d'analyses à respecter sur chacun des points de captage.
Ce programme est complété par des autocontrôles réalisés à l'initiative du concessionnaire.

L'ensemble des analyses réalisées montre que l'eau distribuée sur la Communauté urbaine de Bordeaux est de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Respect des limites de qualité règlementaires (source : ARS DT 33)				
	Paramètres bactériologiques		Paramètres physicochimiques	
	Nombre de prélèvements	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Taux de conformité
Départ distribution	271	100 %	307	99,3 %
Réseau de distribution	1160	100 %	1171	100 %
Bilan global eaux distribuées	1431	100 %	1478	99,9 %

Le bilan établi en 2010, par l'ARS délégation territoriale de la Gironde, est présenté de manière détaillée en annexe du rapport.

- Rendements contractuels

E:/Eau potable/villenave.jpg
En 2007, les rendements marquaient une baisse notable par rapport à 2006 et ce, malgré les actions en faveur de la limitation des pertes lancées par le délégataire.
Une part importante du phénomène était liée à la baisse des consommations (qui, toute chose égale par ailleurs, impacte les rendements à la baisse).
En 2008, les rendements se sont stabilisés et atteignaient les mêmes niveaux que ceux observés en 2007 soit, pour le rendement du réseau: 78,6% (rapport entre le total des volumes livrés et le total des volumes produits par le service) et pour le rendement de service: 75,6% (rapport entre le total des volumes livrés et le total des volumes prélevés par le service).
En 2009, les rendements ont connu une certaine amélioration puisqu'ils atteignent 78.2% pour le rendement de service et 79.6% pour le rendement de réseau, soit près d'un point de plus qu'en 2008 pour ce dernier.

En 2010, grâce à la sectorisation du réseau, le renforcement de la recherche active de fuites et la mise en place de la modulation de pression, le délégataire a pu afficher une nette amélioration du rendement réseau (81,44 %) sans toutefois atteindre les engagements fixés.
En effet, on rappellera que pour le rendement réseau, l'avenat n°7 prévoit pour 2010 un objectif de 82,6 % avec une marge d'incertitude comprise entre 82,1 % et 83,6 %.

<u>Sectorisation</u>
Insérer la carte page 16 du rapport 2009
La sectorisation du réseau de la Cub qui a été lancée en 2007 est en grande partie opérationnelle depuis juin 2009 et en avance de 7 mois sur le programme prévisionnel. Elle conduit à un découpage du réseau en 15 zones homogènes sur les plans hydrauliques et de la qualité.
Ce découpage permet :

- *d'avoir dans chaque zone, une eau de même origine*
- *de mieux suivre la propagation et le transfert de l'eau dans le réseau et donc de mieux maîtriser la désinfection de l'eau,*
- *de mesurer par la mise en place de débitmètres les volumes d'eau transitant dans les zones et donc d'accélérer la recherche des fuites invisibles depuis le sol (cf paragraphe suivant).*

<u>Recherche active de fuites non visibles :</u>
Insérer le plan page 17 du rapport 2009
En 2010, cette campagne de recherche couvre un linéaire de 3 846 km ce qui a permis au délégataire de détecter 1099 fuites non visibles. On note ainsi une montée en puissance très importante du délégataire sur la recherche active de fuites non visibles. Le délégataire estime que cette amélioration a permis une réduction de près de 1,3 millions de m^3 des pertes sur le réseau.

Année	2006	2007	2008	2009	**2010**
Nombre de fuites détectées	75	99	163	491	**1099**
Linéaire écouté pour 1 fuite trouvée (km)	6,9	7,1	3,3	3,6	**3,5**

- <u>Les fuites visibles sur branchements sur domaine public</u>

Insérer la photo page 17 du rapport 2009

Après une forte hausse enregistrée jusqu'en 2005, le nombre de fuites signalées s'est stabilisé sur 2006 et amorce une baisse très notable depuis 2007. Cette baisse est à mettre en relation avec une accélération du renouvellement des branchements (programme plomb). Le renouvellement des branchements en plomb devrait faire évoluer à la baisse cet indicateur qui reste à suivre dans les prochaines années.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de fuites sur branchements sur domaine public	**3860**	**4263**	**4634**	**4633**	**4274**	**4094**	**3641**	**2839**

- La modulation de pression

Le projet "Modulation de pression", a été mis en service depuis juin 2010.
Ce dispositif permet une modulation de la pression de service en heures creuses de la consommation afin de réduire les casses sur branchements et le débit de fuites.
Ce projet a créé deux nouveaux étages de pression :

- **Etage 75 modulé** qui concerne les communes de Blanquefort, Bordeaux Caudéran, Eysines, Le Bouscat, Mérignac, Pessac et Villenave d'Ornon. Soit 660 km de réseau et 113 000 habitants.
- **Etage 60 modulé** qui concerne les communes de Bordeaux, Bègles et Villenave d'Ornon. Soit 200 km de réseau et 45 000 habitants.

- Les casses sur canalisations

L'engagement n° 49 demande que l'indice linéaire de casses sur canalisations soit maintenu entre 0.12 et 0.18.
En 2010, cet indicateur s'établit à 0,173 et confirme l'augmentation observée depuis 2008. Le chiffre de 0,173 approche la limite fixée contractuellement et devra faire l'objet d'une attention particulière de la part du délégataire.

	2006	2007	2008	2009	2010	**Objectif 2006-2021**
Indice linéaire de casses sur canalisation	0.131	0.119	0.114	0.170	**0.173**	Entre 0.12 et 0.18

- Pertes en eau :

Le tableau suivant présente une synthèse de l'évolution de différents postes de « pertes » en eau entre sa production et sa distribution.
Certains postes sont inévitables (eau nécessaires aux usines de traitement pour les opérations de rinçage, au lavage des réservoirs, aux purges de réseau).
Le comptage de ces eaux est très difficile et les comparaisons annuelles délicates et les chiffres annoncés doivent être manipulés avec précaution.

	V1 (pertes en adduction)	V5 (besoins stations de traitement)	V5 (sans les mises en décharge)	V12(besoins exploitation réseau)	V13 (pertes réseau)

2005	2 200 000	730 000	700 000	130 000	9 074 378
2006	1 289 000	771 000	681 000	51 000	10 131 199
2007	1 455 444	660 700	642 500	98 700	11 053 112
2008	1 262 229	781 364	659 134	60 640	10 866 976
2009	497 707*	2 844 730	435 585	50 872	10 367 308
2010	567167	2 275 717**	480 132	82 164	9 064 740

* Le délégataire explique ce chiffre par un changement des compteurs de production qui avaient tendance à surcompter.
** Mise en décharge de 1.6 Mm3 d'eau notamment du fait de la pollution de la source de Gamarde.

Une nette amélioration peut être notée en 2010 sur les pertes réseau notamment grâce à la sectorisation, la Recherche Active de Fuites et la modulation de pression.

En 2011, il conviendra surtout de suivre les progrès sur les besoins en eau des stations de traitement d'eau potable (réflexion sur le recyclage des eaux de lavage de filtre à sable et filtre à charbon actif en grain sur des stations comme Budos, Gamarde, Cantinolle et Gajac).

- Avancement de la protection de la ressource

E:/ P1000627.JPG

L'indice d'avancement de la protection des captages de la CUB est passé de 60 % en 2009 à 67 % en 2010.
Cette note globale d'avancement (indice P108.3 de l'ONEMA) est obtenue en pondérant la note de chaque captage par le volume prélevé dans l'année.

En 2010, 2 arrêtés préfectoraux déclarant d'utilité publique, autorisant l'exploitation des captages de la Forêt 1, la Forêt 2 et la Forêt 3 et instaurant des périmètres de protection autour des points d'eau sur les communes d'Eysines et de Mérignac ont été délivrés le 9 novembre 2010.

Les travaux des 11 arrêtés DUP de juin 2009 sur les communes de Léognan, Saucats et Martillac ont été réalisés dans le second semestre 2010.

Différentes études ont été réalisées en 2010 suite à la pollution à l'ETBE du champ captant de Gamarde en juin 2009. Les résultas de ces études ont été transmises à M. Bichot , hydrogéologue agréé, nommé par l'ARS pour un avis complémentaire sur la protection de champ captant de Thil-Gamarde.

A noter qu'une nouvelle pollution a été révelée dans le secteur de Saint médard en Jalles, site de Caupian avec la présence de perchlorate d'ammonium dans les eaux captées. La procédure d'instruction des périmètres de protection des forages de la CUB (Gajac, Caupian et landes de Piques) a été suspendue dans l'attente d'un avis complementaire de M. Sourrisseau , hydrogéologue agréé, sur la protection de la galerie de Caupian.

Concernant les périmètres de protection des sources de Budos, suite à l'inventaire des puits privés menés en 2009, une procédure a été élaborée en 2010 avec l'ARS, la DDTM pour la mise en conformité des puits.
Les travaux d'assainissement collectif à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée se sont achévés dans le second semestre 2010.

Une étude a été réalisée par un bureau d'étude spécialisé sur le traitement des effluents viticoles et vinicoles. Elle a permis d'estimer le surcout du traitement des effluents viticoles et vinicoles généré par les contraintes des prescriptions de l'arrêté préfectorales liées à la protection de la source. Ce surcoût est à la charge du service de l'eau de la CUB.

L'état d'avancement des dossiers est donné ci-après :

COMMUNE	CAPTAGE	ETAT D'AVANCEMENT
BUDOS	Fontbanne Cub	Arrêté préfectoral de DUP délivré le 02/09/2008. Travaux réalises en 2009. Etude sur les traitements des effluents viticoles et vinicoles en 2010
CANEJAN	Granet	Arrêté Préfectoral délivré le 27/12/2007. Travaux de mise en conformité du périmètre de protection immédiate réalisés en 2009.
	Petit bordeaux	
CASTRES GIRONDE	Bellefond source	Avis hydrogéologique reçu en février 2008. Avis complementaire sur projet LGV en 2010 Dossier de DUP à déposer en prefecture en 2011.
	Bellefond HT 1	
	Bellefond HT 2	
	Bellefond HT 3	
	Rocher 3	
EYSINES	La Forêt 1	Arrêtés préfectoraux de DUP délivrés le 9/11/2010
	La Forêt 2	
	La Forêt 3	
GRADIGNAN	Cazeaux 1	Avis hydrogéologique reçu en avril 2008. Dossier minute de DUP en relecture par ARS.
	Cazeaux 2	
	Cazeaux 3	
	Coqs Rouges	
	Monjous	
LA BREDE	Guigeot 2	Avis hydrogéologique reçu en avril 2008. Dossier minute de DUP en relecture par ARS.
	La Sauque 2	
PORTETS	Grangeneuve 2	Avis hydrogéologique reçu en avril 2008. Avis complementaire sur projet LGV en 2010 Dossier DUP à déposer en préfecture en 2011
LE HAILLAN	Demanes	Avis hydrogéologique reçu en septembre 2008. Dossier de DUP à déposer en prefecture en 2011.
	Le Ruet	
	Bussac Source	
	Bussac Moulinat	
LEOGNAN	Bonois	Arrêtés préfectoraux de DUP délivrés le 29/06/2009 Travaux réalises en 2010.
	Les Pins Verts	
	Rambouillet	
	Saussette	
MARTILLAC	Haut Nouchet 2	Arrêtés préfectoraux de DUP délivrés le 29/06/2009 Travaux réalisés en 2010.
	La Cape 2	
MERIGNAC	Cap Roux	Avis complementaire sur travaux du tramway phase 3 en 2010. Dossier minute de DUP en relecture par ARS.
	Capeyron	Avis hydrogéologique reçu en juillet 2008. Dossier minute de DUP en relecture par ARS.
	Jacob 1 Bis	
	Jacob 2	
	Saint Victor	Abandon du forage
PESSAC	Bacalan	Avis hydrogéologique reçu en novembre 2008. Dossier de DUP à finaliser Avis défavorable pour le seul forage d'Haut Brion - Dossier suspendu en attente d'etudes complementaires.
	Garenne	
	Haut Brion	
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	Chalet	Avis hydrogéologique reçu en décembre 2007. Dossier minute de DUP en relecture par ARS.
	Oustaou Viel	
SAINT-MEDARD-D'EYRANS	Le Blayet 2	Avis hydrogéologique reçu en avril 2008. Dossier minute de DUP en relecture par ARS.
LE TAILLAN-MEDOC	Thil Demon Relevage	Tests de pompage réalisés en 2010. En attente de l'avis hydrogeologique.
LE TAILLAN-MEDOC	Thil Barbacannes	Dossier de DUP déposé en préfecture le 25/10/2007. Dossiercomplementaire DUP à déposer en prefecture en 2011.
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	Thil captage	Dossier de DUP déposé en préfecture le 25/10/2007.

COMMUNE	CAPTAGE	ETAT D'AVANCEMENT
	Thil forage R21	Avis hydrogéologique complémentaire suite à la pollution de la source de Gamarde attendu pour 2011 Dossier complementaire DUP à déposer en prefecture en 2011
	Thil source R21	
	Gamarde galerie	
	Garmarde puits rayonnant	
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	Caupian galerie	Dossier de DUP déposé en préfecture en mars 2007. Dossier suspendu suite pollution sur galerie de Caupian, en attente d'avis complementaire.
	Gajac 4	
	Landes de piques	
	SMIM 2	
SAUCATS	Cassiney	Arrêtés préfectoraux de DUP délivrés le 29/06/2009. Travaux réalises en 2010.
	Lagus	
	Les Bruyères	
	Mijelane	
	Sabatey	

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

Dossier déposé et en attente à l'ARS

En attente d'avis complémentaire

Procédure terminée

- Dispositif de mémorisation des réclamations / taux de réclamations

Depuis 2008, conformément à l'engagement n°57 du traité de concession du service de l'eau potable, Lyonnaise s'est engagée à respecter une charte dite de «qualité de service à l'usager» qui définit notamment un certain nombre de délais à respecter concernant les relations avec les usagers.

Indicateurs	Objectifs	Résultats 2008	Résultats 2009	Résultats 2010	Commentaire
1	réponse aux courriers des usagers, y compris lettre d'attente: **95% dans un délai <à 8 jours ouvrés** à compter de la réception du courrier	89.5%	82%	88%	Résultat en hausse mais toujours non satisfaisant
2	Respect d'une plage horaire pour les rendez-vous à domicile, sauf désistement de l'usager: **95% sur les 2 heures fixées**	94%	94 %	93%	Résultat en baisse
3	Délai de mise en eau: **95% dans un délai <à 1 jour ouvré** à compter de la réception de la demande quand le branchement est existant et conforme aux prescriptions en vigueur	97%	97 %	97%	satisfaisant
4	Délai d'établissement d'un devis pour branchement: **95% dans un délai <à 20 jours ouvrés** à compter de la réception de la demande	81%	85 %	76%	**Résultat en forte baisse très insatisfaisan**
5	Délai de réalisation des travaux pour branchements neufs et de mise en eau: **95% <à 20 jours ouvrés** après l'obtention des autorisations nécessaires	92%	86%	93%	Résultat en hausse et presque satisfaisant
6	Maintenir un bon niveau de performance du centre d'appel: **taux d'appels perdus <à 10%**	8.6%	13%	13%	Non satisfaisa

D'une manière générale, les résultats obtenus par le délégataire ne sont pas satisfaisants, loin d'être conformes aux engagements pour certains indicateurs et pour certains en baisse notable. Le délégataire doit mettre en place des solutions pour améliorer ses performances.

En 2010, 21 350 réclamations ont été enregistrées pour des motifs techniques liés à l'eau potable (contre 25 637 en 2009) dont :
- 10 036 pour signaler des fuites visibles (contre 13 357 en 2009),
- 3 296 pour des absences d'eau (contre 3 655 en 2009),
- 1 024 pour des problèmes de couleur (contre 1 033 en 2009)
- 1 276 pour des anomalies de pression (contre 1 307 en 2009)
- et 85 pour des problèmes de goût (contre 435 en 2009).

On peut constater une légère baisse des réclamations par rapport à l'année précédente tant sur les aspects techniques que sur la qualité de l'eau distribuée.
Il conviendra de rester vigilant sur l'évolution de ces paramètres qui toutefois peuvent varier selon le contexte social et économique de l'année.

1.1.4 Financement des investissements

- Principaux travaux engagés et subventions perçues par le délégataire

Le tableau page suivante présente les investissements réalisés par le concessionnaire et les subventions obtenues par lui en 2010 sur la période 2006-2010 et les compare aux investissements et subventions prévus sur la même période (selon le formalisme de l'annexe 11.3 du traité de concession).

Les écarts entre réel et prévisionnel, mis en exergue par ce tableau en cumul sur la période 2006-2010, sont commentés ligne à ligne dans les tableaux pages 33 à 39.

En moyenne sur les rapports annuels de 2006 à 2009 il ressortait que le concessionnaire réalisait en moyenne 20,5 millions d'euros d'investissement par an, avec 2010 cette moyenne passe à 22.5 millions d'euros. En effet 2010, est une année où le délégataire a investi davantage. En effet, en cumul sur la période 2006-2009, il était constaté des réalisations **inférieures à la prévision de 16,3 millions d'euros**, soit environ 4 M€/an en moins sur la prévision. Si cette analyse est reprise en intégrant l'année 2010 ce montant n'est plus **que de 7.6 millions d'euros d'écart avec la prévision** soit 1,5 M€/an en moins par rapport à la prévision.

A fin 2010, le montant de 7,6 millions d'euros de retard par rapport au prévisionnel (période 2006/2010) s'expliquent de la façon suivante

- sur les investissements ayant trait au renouvellement, à hauteur de 5M€, (dont 3,2M€ sur le renouvellement structurel des branchements)
- sur les investissements ayant trait à la qualité des eaux, à hauteur de 6,3 M€,
- sur les investissements ayant trait aux ressources, à hauteur de 4,8 M€,
- sur les « investissements divers » ayant trait principalement au comptage, à hauteur de 6 M€ (dont 3,3 M€ sur les compteurs neufs ou renouvelés).

L'avenant n°7 prévoit, sans les affecter explicitement à certains travaux plutôt qu'à d'autres, 4,9 M€ de subventions en provenance de l'Agence de l'eau.

Le délégataire mentionne (p244 de son rapport) que si le montant cumulé des travaux réalisés est en retard par rapport à la prévision , 75 % du montant des subventions, de l'Agence de l'eau, prévues ne seront pas accordées (rappel du montant 4,9M€) de même pour les avances remboursables(2,5M€).
Si l'on tient compte du manque de subvention, le retard en dépense d'investissements physiques nette des subventions qui était de **11,3 M€ en cumulé sur la période 2006/2009 passe à 2,5 M€ sur la période 2006/2010.**.

Le délégataire précise qu'il a commencé à rattraper les investissements en retard et a augmenté de 25 % en 2010 ces derniers, par rapport à 2009 qui devraient croître encore de 20% en 2011. Cette augmentation serait due d'après le délégataire à la montée en régime du renouvellement des branchements en plomb, ce qui est effectivement constaté dans les documents transmis, ce programme est en avance de 8,6M € en cumulé 2006/2010 par rapport à la prévision.

Investissements et subventions réels annuels 2010 et réels cumulés sur la période 2006-2010, comparés aux investissements prévus sur les mêmes périodes (selon le formalisme de l'annexe 11.3) - source rapport annuel du délégataire pages 268, 269, 270.

Milliers d' €uros courants dans cet onglet figurent les données réelles de 2006 jusqu'à la dernière année N connue + donnée previsionnelles de l'avenant n°8 de N+1 à 2021	NAT	Réel 2010	Prév. 2010	Ecart (R-P) 2010	Ecart en % (R-P)/P 2010	Réel. 2010 cumul/2006	Prév. 2010 cumul/2006	Ecart (R-P) cumul 2010/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2010/2006
RENOUVELLEMENT									
Renouvellement des canalisations (hors tramway)	RF	952	1 134	-182	-16%	3 498	5 167	-1 669	0
Renouvellement structurel des branchements	RF	1 450	2 811	-1 361	-48%	9 589	12 791	-3 202	-25%
dont plomb									
dont hors plomb									
Renouvellement courant des aqueducs	RF	655	229	426	186%	702	418	284	68%
Renouvellement courant des usines, forages et réservoirs	RF	1 962	1 634	328	20%	6 649	7 158	-509	-7%
Renouvellement bâtiments domaine concédé	RF	266	110	156	141%	756	716	41	6%
RENOUVELLEMENT		5 285	5 918	-633	-11%	21 194	26 250	-5 056	-19%
AMELIORATION et RENFORCEMENT du PATRIMOINE									
Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71, base)	RP	938	414	524	127%	5 438	2 336	3 102	133%
Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway	RP					4 765	4 755	10	0%
Plan directeur immobilier	RP					202	1 645	-1 443	-88%
Tx neufs usines, forages,réservoirs	TN	364	499	-135	-27%	1 360	1 497	-137	-9%
Extension / renforcement de canalisations (article 26 et 28, base)	TN	355	662	-307	-46%	2 572	2 971	-399	-13%
AMELIORATION et RENFORCEMENT du PATRIMOINE		1 657	1 576	81	5%	14 337	13 204	1 133	9%
RESSOURCES									
Mise en place de périmètres de protection (y c Budos)	TN	2 024	127	1 897	1494%	3 162	1 964	1 198	61%
Renforcement des forages de l'oligocène non dénoyés	TN					165	110	55	50%
Renforcement des champs captants existants + pilote usine Trait.	TN	52		52		2 163	4 480	-2 317	-52%
Ressources nouvelles de pointe-axe 100,000- en attente des	TN		1 932	-1 932	-100%		3 826	-3 826	-100%
RESSOURCES		2 076	2 059	17	1%	5 490	10 380	-4 890	-47%
Plomb									
Plan d'action plomb 2005-2013 (hors renouvellement récurrent)	RP	12 976	6 463	6 513	101%	44 652	25 359	19 293	76%
Coûts réfections , plan d'action plomb 2005-2013 (hors	RP		1 213	-1 213	-100%		5 066	-5 066	-100%
PLOMB		12 976	7 676	5 300	69%	44 652	30 425	14 227	47%
QUALITE									
Cantinolle : CAG, UV et bâches (base)	TN	1 997		1 997		2 405	6 999	-4 594	-66%
Bellefont CAG et traitement des rejets (base)	TN						2 273	-2 273	-100%
Gamarde : CAG et 2 bâches	TN	1 352		1 352		4 967	3 154	1 813	57%
Gajac : CAG (+)	TN								
Déferrisation 4 forages et traitements rejets	TN								
(Budos)Remplacement des filtres à sables par CAG	TN	53	927	-874	-94%	53	927	-874	-94%
Haut Brion : CAG	TN						436	-436	-100%
QUALITE		3 402	927	2 475	267%	7 425	13 790	-6 365	-46%
SECURITE									
Amélioration perf réseau_ sectorisation _securis.	TN	129		129		1 578	2 077	-499	-24%
Sécurisation Béquet - cote 75, et Cap Roux cote 40	TN					1 545	2 119	-574	-27%
Mesures conservatoires Lavardens	TN								
Restructuration cote 40	TN	1 462		1 462		4 851	4 886	-35	-1%
Mesures conservatoires pont de pierre	TN								
Sûreté des sites - mesures sur grands sites et sites à risque (base)	TN	38		38		375	560	-185	-33%
SECURITE		1 629		1 629		8 349	9 642	-1 293	-13%
SERVICE									
Programme de lutte contre les eaux rouges (2011)	RP	246	169	77	46%	550	326	224	69%
Augmentation pression cote 50	TN	1 643		1 643		2 463	1 624	839	52%
SERVICE		1 889	169	1 720	1020%	3 013	1 949	1 064	55%
DIVERS									
Remplacement des compteurs	C	433	1 144	-711	-62%	3 047	5 714	-2 667	-47%
Compteurs neufs	C	181	316	-135	-43%	966	1 662	-696	-42%
Equipements eau (1)	E	377	522	-145	-28%	1 711	2 505	-794	-32%
bornes a eau monétique	TN					741	1 019	-278	-27%
compteurs neufs SRU	C	19	179	-160	-89%	59	694	-635	-91%
Ecod"au + pilote +infrastucture télérelève (récepteurs/transmetteurs) (**yc télérelève TN**)	**TN**	461	1 117	-656	-59%	1 503	2 447	-944	-39%
DIVERS		1 471	3 277	-1 806	-55%	8 027	14 040	-6 013	-43%
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES		30 385	21 602	8 783	41%	112 487	119 680	-7 193	-6%
rachat de la dette	RA					-27 983	-27 983		
SUBVENTIONS (selon le tableau des flux de l'annexe 11.1)			-32	32		-173	-4 876	4 703	
total des flux d'investissements physiques et de la dette nets des subventions		**33 218**	**24 483**	**8 735**		**97 560**	**100 479**	**-2 919**	**-3%**

Commentaires des écarts sur les investissements et les subventions constatés en cumul sur la période 2006-2010

Milliers €uros courants	Ecart (R-P) cumul 2010/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2010/2006	**explications et perspectives selon LEF (pages de son rapport annuel 2010)**	**commentaires de la Cub**
RENOUVELLEMENT				
Renouvellement des canalisations (hors tramway)	-1 669	-32%	(pages 220 à 222)	Voir tableaux spécifiques et commentaires sur le renouvellement des canalisations
Renouvellement structurel des branchements	-3 202	-25%	LEF renvoie à l'analyse du renouvellement des branchements en plomb (p 244)	Cette ligne d'investissement contient aussi le renouvellement des branchements en polyéthylène noir qui répond notamment aux engagements n° 45 et 46 du délégataire (renouvellement lors des travaux de voirie ou plomb ou au minimum dès la 3ème casse)
Renouvellement courant des aqueducs	284	68%	Diagnostic de l'aqueduc de Budos en 2010 devant permettre, en 2011, à identifier les travaux à réaliser (p 163 et 222)	
Renouvellement courant des usines, forages et réservoirs	-507	-7%	(pages 225 à 228)	
Renouvellement bâtiments domaine concédé	41	6%	(page 229)	
RENOUVELLEMENT	-5 056	19%		

Milliers €uros courants	Ecart (R-P) cumul 2010/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2010/2006	**explications et perspectives selon LEF (pages de son rapport annuel 2010)**	**commentaires de la Cub**
AMELIORATION et RENFORCEMENT du PATRIMOINE				
Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71, base)	3 102	133%	(page 230)	Voir tableaux spécifiques et commentaires sur le renouvellement des canalisations. Le dépassement important du prévisionnel est compensé partiellement par les économies sur le renouvellement structurel des canalisations.
Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway	10	0%	Début des chantiers de déplacement des canalisations d'eau en amont de la phase III du tramway (p 231 et 245)	**On rappellera qu'aucun investissement n'est prévu dans le traité de concession au titre de la phase III du tramway**
Plan directeur immobilier	-1 443	-88%	Le Schéma directeur immobilier est à refondre entièrement. Cette refonte dépend des souhaits de la Cub concernant les sites de Paulin, Cap roux et Louis Fargue et de l'éventuelle scission des services Eau et Assainissement à partir de 2013 (p 240).	**La collectivité doit s'organiser rapidement pour prendre des décisions sur ce sujet.**
Tx neufs usines, forages, réservoirs	-137	-9%	(page 212)	
Extension / renforcement de canalisations (article 26 et 28, base)	-399	-13%	+ 1,2 Km de réseau (p 212)	
AMELIORATION et RENFORCEMENT du PATRIMOINE	1 133	9%		

Milliers €uros courants	Ecart (R-P) cumul 2010/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2010/2006	**explications et perspectives selon LEF (pages de son rapport annuel 2010)**	**commentaires de la Cub**
RESSOURCES		-		
Mise en place de périmètres de protection (y c Budos)	1 198	61%	Finalisation des travaux. Préscriptions de l'arrêté préfectoral arrivant à échéance en septembre 2011 (p 214 et 244)	La collectivité regrette que cette seconde phase de protection d'une ressource en eau potable, majeure pour le département, ne puisse bénéficier de subventions comme lors de la 1ère phase.
Renforcement des forages de l'Oligocène non dénoyés	55	50%	Le projet initial a été remplacé par un projet de régulation des pompages dénoyés de l'axe des 100 000 m3/jour, terminé avec un léger surcoût de 55 K€. Investissements en lien avec l'engagement n°2 sur l'augmentation des capacités de pointe.	
Renforcement des champs captant existants + pilote usine Trait.	-2 317	-52%	Report du renforcement du champ captant de Bellefont car risque de dénoyage de la nappe Oligocène, en accord avec la Cub. Attente du résultat des études menées par RFF pour démontrer la compatibilité avec le GPSO.(p 169)	Décision à prendre quant au développement du champ captant de Cap de bos et transport de l'eau jusqu'à l'aqueduc du taillan.
Ressources nouvelles de pointe-axe 100,000- en attente des solutions structurantes	-3 826	-100%		
RESSOURCES	-4 890	-47%		
PLOMB	14 227	47%	Le délégataire anticipe un surnombre +9%, des surcoûts, des risques de dépassement de la date butoir de 2013, liés principalement aux contraintes de voirie. (p 232 à 239)	Voir tableau complémentaire sur les branchements.
QUALITE				

Milliers €uros courants	Ecart (R-P) cumul 2010/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2010/2006	**explications et perspectives selon LEF (pages de son rapport annuel 2010)**	**commentaires de la Cub**
Cantinolle : CAG, UV et bâches (base)	-4 594	-66%	Démarrage des travaux. Avancement des dépenses de plus de 40% (p244)	
Bellefont CAG et traitement des rejets (base)	-2 273	-100%	Retard en lien avec le report du renforcement de champ captant. Par ailleurs, l'opportunité ou le dimensionnement de cet investissement dépendent des décisions en matière de ressources de substitution et la compatibilité avec le GPSO (p 1697)	
Gamarde : CAG et 2 bâches	1 813	57%	Achèvement de la nouvelle filière en 2009. Complément de traitement par "stripping" achevée fin 2010 (suite à la pollution à l'ETBE) (p 191 à 195)	Le délégataire a multiplié les études pour assurer un très bon suivi de la pollution et a proposé des solutions pour la protection de la ressource.
Gajac : CAG (+)		-	Rien en 2009; APD en 2010 (p 247)	
(Budos)Remplacement des filtres à sables par CAG	-874	-94%	Rien en 2009; APD en 2010 (p 247)	
Haut Brion : CAG	-436	-100%	Projet suspendu en attente de la DUP (p 276). A reconsidérer totalement le cas échéant	.
QUALITE	-6 365	-46%		
SECURITE		-		
Amélioration perf réseau_ sectorisation _securis.	-499	-24%	Sectorisation finalisée en 2009 avec un impact fort sur la détection des fuites non visibles (p 190); accompagnée d'une redéfinition avec la DDASS des unités de distribution (UDI) qui passent de 24 à 15; économie attendue de 500 K€ par rapport au prévisionnel.	

Milliers €uros courants	Ecart (R-P) cumul 2010/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2010/2006	**explications et perspectives selon LEF (pages de son rapport annuel 2010)**	**commentaires de la Cub**
Sécurisation Béquet - cote 75, et Cap Roux cote 40	-574	-27%	Création d'une conduite de liaison Brown/Béquet terminée avec économie de 574 K€ (p 274)	
Mesures conservatoires Lavardens		-	Le déplacement de la station de pompage et des déferriseurs, ainsi que la démolition du réservoir ne font pas partie des investissements prévus par l'avenant n°7 (p 219)	L'avenant n°7 n'aborde pas la question de la désaffection du site de Lavardens et de prise en charge de ses coûts.
Restructuration cote 40	-35	-1%	Fin prévue en 2010 avec surcoût de 751 K€ du fait de travaux supplémentaires au Béquet et à Lavardens (p 275)	La Cub est en attente des études sur le coût des mesures qui permettraient une optimisation de la valorisation du site de Lavardens après sa désaffection.
Mesures conservatoires pont de pierre		-		
Sûreté des sites - mesures sur grands sites et sites à risque (base)	-185	-33%	Fin en 2011 pour le programme prévu; mais de nouvelles contraintes réglementaires (p 276)	
SECURITE	-1 293	-13%		
SERVICE		-		
Programme de lutte contre les eaux rouges (2011)	224	69%	Refonte complète du programme et des objectifs souhaités (p 278)	
Augmentation pression cote 50	839	52%	Projet remplacé par la "modulation de pression" (p 276) qui contribue en outre au plan d'action sur l'amélioration du rendement. Surcoût à prévoir de 660 K€ (p 276)	

Milliers €uros courants	Ecart (R-P) cumul 2010/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2010/2006	**explications et perspectives selon LEF (pages de son rapport annuel 2010)**	**commentaires de la Cub**
SERVICE	1 064	55%		
DIVERS				
Remplacement des compteurs	-2 667	-47%	Economie structurelle sur ce poste; le délégataire propose de l'accroître en assouplissant l'objectif d'âge moyen des compteurs en fin de contrat (p 277)	La Cub partage ce constat d'économie structurelle liée au regroupement des opérations de renouvellement des compteurs avec la réhabilitation des branchements en plomb et aux options de comptabilité analytique choisies par LEF qui annulent les coûts de pose et dépose des compteurs renouvelés, tous les coûts, hors fourniture du compteur, étant affectés au programme plomb. La Cub reste réservée sur l'opportunité de revoir les âges moyens contractualisés.
Compteurs neufs	-696	-42%		
Equipements eau (1)	-794	-32%	Economies "judicieuses" propres à absorber des besoins ultérieurs non prévus (p 277)	La teneur des investissements prévisionnels n'étant pas connue, la nature de l'économie ne peut pas être appréciée.
Bornes à eau monétiques	-278	-27%	Projet terminé en économie (p 274)	
Compteurs neufs SRU	-635	-91%	Réajuster à la baisse les prévision sur l'avenir de -200K€ /an (p 278)	
Ecod'au + pilote +infrastructure télérelève (récepteurs/transmetteurs) (**yc télérelève TN**)	-944	-39%	La généralisation de la télérelève, non prévue au contrat, constituerait un investissement supplémentaire de 12 M€ (p 276)	LEF classe les récepteurs de télérelève comme investissements du domaine privé dans son tableau des flux en 2009 et dans sa description des investissements (p 285) alors que l'avenant n°7 qualifie explicitement ces récepteurs d'investissements concessifs ayant un caractère de bien de retour (cf.annexe 11.3 et article 29 bis du traité). La Cub a reclassé ces sommes dans la rubrique travaux neufs.

Milliers €uros courants	Ecart (R-P) cumul 2010/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2010/2006	**explications et perspectives selon LEF (pages de son rapport annuel 2010)**	**commentaires de la Cub**
DIVERS	-6 013	-43%		
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	-7 193	-6%		
Rachat de la dette		-		
Anciennes annuités de la dette	-307	-9%		
Nouvelles annuités de la dette	-122	-1%		Les économies sur les nouvelles annuités de la dette sont mises au crédit du fonds de performance.
Flux nets d'annuités de la dette	-428			

(1) quote part investissements du domaine privé commun selon LEF

- Le renouvellement des canalisations

A partir de la typologie des investissements définie par le traité de concession et reprise dans le rapport annuel du délégataire, on peut bâtir le tableau ci-dessous qui synthétise les différentes lignes d'investissements concernées par le renouvellement des canalisations.

Milliersd' €uros courants	NAT	Réel 2010	Prév. 2010	Ecart (R-P) 2010	Réel. 2010 cumul/2006	Prév. 2010 cumul/2006	Ecart (R-P) cumul 2010/2006	Ecart en % (P)/P cumu 2010/2006
Renouvellement des canalisations (hors tramway)	RF	952	1 134	-182	3 498	5 167	-1 669	-3
Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71, base)	RP	938	414	524	5 438	2 336	3 102	13
Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway	RP				4 765	4 755	10	
Programme de lutte contre les eaux rouges (2011)	RP	246	169	77	550	326	224	6
Sous-total canalisations		**2 136**	**1 717**	**419**	**14 251**	**12 584**	**1 668**	**1**
variation annuelle		58%						
Sous-total canalisations hors tramway et Eaux rouges		**1 890**	**1 548**	**342**	**8 936**	**7 503**	**1 434**	**1**
variation annuelle		49%						

A fin 2010, le dépassement cumulé par rapport à la prévision est de 13% sur l'ensemble des postes concernés par le renouvellement des canalisations et de 19% sur les deux postes « renouvellement fonctionnel hors tramway » et « déplacement dans l'intérêt de la voirie » alors qu'il était de 52% à fin 2007.

Ainsi, il semble que depuis 2008, le délégataire ait mis en place une gestion du renouvellement des canalisations qui favorise la maîtrise de ces postes.

Le tableau ci-dessous présente les montants réels investis chaque année depuis 2006 sur ces lignes d'investissement ainsi que les linéaires de réseau renouvelés.

Milliersd' €uros courants	NAT	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010
Renouvellement des canalisations (hors tramway)	RF	756	602	395	793	952
Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71, base)	RP	1 307	1 819	901	473	938
Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway	RP	4 464	298	3		
Programme de lutte contre les eaux rouges (2011)	RP		214		90	246
Sous-total canalisations		**6 527**	**2 933**	**1 299**	**1 356**	**2 136**
variation annuelle			-55%	-56%	4%	58%
Sous-total canalisations hors tramway et Eaux rouges		**2 063**	**2 421**	**1 296**	**1 266**	**1 890**
variation annuelle			17%	-46%	-2%	49%

en mètres linéaires	NAT	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010
m renouvelés en canalisation hors tramway	RF	1 676	1 243	375	1 391	1 735
m renouvelés en intérêt de la voirie	RP	2 804	3 823	2 708	796	2 510
m renouvelé pour les eaux rouges	RP		Réhabil.		13	273
m renouvelés pour le tramway	RP	5 629	1 224			
total m de canalisation renouvelés		**10 109**	**6 290**	**3 083**	**2 200**	**4 518**
variation annuelle				-51,0%	-28,6%	105,4%
Sous-total canalisations hors tramway et Eaux rouges		**4 480**	**5 066**	**3 083**	**2 187**	**4 245**
variation annuelle			13,1%	-39,1%	-29,1%	94,1%
variation cumulée / 2006			13,1%	-31,2%	-51,2%	-5,2%

Ce tableau montre **une augmentation des linéaires renouvelés** en 2010 par rapport aux deux dernières années. Si l'on exclut le tramway : le linéaire renouvelé au titre du « renouvellement fonctionnel hors tramway » et « dans l'intérêt de la voirie » est quasiment multiplié par 2 par rapport à 2009, il passe de 2 200 m à 4 250 m/an.

Ces deux postes de renouvellement ne semblent pas affectés par un renchérissement des coûts pour contraintes de voirie comme le montre le tableau ci-dessous. Par ailleurs, le délégataire a fait le choix de renouveler les canalisations par des tuyaux en PVC ou PEHD alors que la Cub a demandé régulièrement de poser des canalisations en fonte pour une meilleure pérennité et une meilleure cohérence entre les pièces mises en oeuvre. Même si le prix de revient du renouvellement en fonte est très légèrement supérieur (de l'ordre de 10%), il y a lieu de privilégier la durabilité de ce renouvellement

Milliers d'€uros courants (montants investis hors reports sur l'année suivante)	NATRF T	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Ré 20
K€ en canalisations hors tramway	RF	651	482	171	498	6
K€ en intérêt de la voirie	RP	1 074	1 633	815	389	8
K€ pour les eaux rouges	RP				41	
K€ pour tramway	RP	3 537	298			
Total K€ de canalisations renouvelées		**5 262**	**2 413**	**986**	**928**	**1 5**
Variation annuelle				-59,1%	- 5,9%	63,5
Sous-total canalisations hors tramway et eaux rouges		**1 725**	**2 115**	**986**	**887**	**1 4**
Variation annuelle			22,6%	-53,4%	-10,0%	6
Variation cumulée / 2006			22,6%	-42,8%	-48,6%	-14
Milliers d'Euros courants	NATRF T	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Ré 20
Coût moyen €/m hors tram et eaux rouges (calcul estimatif)		**385**	**417**	**320**	**406**	**3**
Variation cumulée / 2006			108%	83%	105%	9
Coût moyen €/m renouvellement fonctionnel hors tram		388	388	456	358	3
Coût moyen €/m renouvellement dans intérêt voirie		383	427	301	489	3

- Les branchements plomb

E:/ excavatrice 2.JPG
E:/ base de vie.JPG
E:/ Fourreau continu non scootché.JPG
Le programme d'investissement de l'avenant n°7[1] prévoit sur la période 2006-2013, le remplacement de la totalité des branchements en plomb, estimée à 60 995 branchements en plomb restant à réhabiliter à fin 2005 sur les 65 000 branchements recensés en 2002 (dont près de 50% sur la commune de Bordeaux).

Initialement 12% de ces renouvellements devaient se faire dans le cadre du renouvellement structurel des branchements, c'est-à-dire dans le cadre du renouvellement normal des branchements en plomb et 88% au titre du programme plomb patrimonial rendu nécessaire pour le respect de la norme européenne entrant en vigueur fin 2013.

Dans les faits, l'organisation industrielle et comptable du délégataire conduit à imputer la quasi-totalité du renouvellement des branchements en plomb sur la ligne du programme patrimonial, ce que montre le tableau ci-dessous.

[1] Qui est le même que celui de l'avenant n°8

Renouvellement des branchements en Plomb	Réel cumul 2006-2010 (selon LEF)	Ecart cumul (R-P) 2006-2010	Ecart cumul (R-P)/P % 2006-2010	Commentaires
Montant investi (K€)	**47 449**	**8 654**	**22,3%**	La dépense est supérieure de 22,3% à la prévision. Plus des 3/4 de cet écart sont imputables au nombre des branchements en plomb renouvelés qui est en avance de 18,5 % sur la prévision (contre 6,5% à fin 2008). En 2010, LEF dépasse les 9 000 branchements plomb renouvelés soit une augmentation de plus de 20%.
dont part structurelle	*2 792*	*-5 578*	*-66,6%*	
dont part patrimoniale PLOMB	*44 657*	*14 232*	*46,7%*	
Nombre total de branchements plomb renouvelés	**31 657**	**4 953**	**18,5%**	
dont renouvellements "structurels"	*2 001*	*-3 473*	*-63,4%*	
dont renouvellements dits "patrimoniaux"	*29 656*	*8 426*	*39,7%*	

Comme en 2008 et 2009, en 2010 le programme prévisionnel de renouvellement des branchements en plomb est respecté et même dépassé.

Ce rythme d'environ 9 000 branchements par an devra encore être augmenté d'environ 27% pour respecter la prévision de 11 400 branchements/an sur la période 2011-2013.

Graphe 6 - nombre de branchements plomb renouvelés

L'avenant n°7 prévoyait que :

- le retour des branchements en plomb renouvelé dans le domaine public en fin de concession se ferait en contrepartie d'une indemnité de retour
- le programme serait pour sa part patrimoniale financé par un emprunt du délégataire, sur lequel la collectivité apporterait sa garantie par un mécanisme de cession de créance acceptée.

Un avenant n°8, signé le 20 juillet 2009, établit que le délégataire fait son affaire du financement du programme plomb et définit :

- les modalités pratiques de constat de la réalisation des travaux plomb ouvrant droit pour le délégataire à indemnité de retour en fin de contrat,
- les modalités pratiques du mécanisme d'acceptation par le délégant de la cession de ces créances,
- la valeur des indemnités de retour de chaque tranche de travaux aux dates normales ou anticipées de la fin de la concession.

L'avenant n°8 caractérise chaque tranche de travaux « plomb » par le nombre de branchements, tant « patrimoniaux » que « fonctionnels », à réaliser.

Les dispositions de l'avenant n°8 ont été mises en œuvre entre juillet (constat de réalisation) et décembre 2010 (acceptation de cession de créance) pour la tranche annuelle des travaux « plomb » 2009.

- <u>En cours de la dette, les échéances, le montant des annuités figurant sur l'état de la dette de la Cub.</u>

C'est le délégataire qui rembourse les annuités contractées par la collectivité dans ce domaine.

L'encours de la dette s'élève à 22 688 558,84 € au 31/12/2010.

La dette remboursée au cours de l'exercice 2010 s'élève à 2 832 921,77 € dont 1 012 594,79 € d'intérêts et 1 820 326,98 € d'amortissements.

- Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice

La collectivité ayant concédé le service public d'Eau potable ne réalise aucun amortissement le concernant.

- Projets finalisés en 2010:

L'année 2010 a été marquée par :

- la modification de l'usine de traitement d'eau potable de Gamarde : suite à la pollution de juin 2009 et suite à l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2010, la filière de traitement a été modifié afin de permettre l'abattement de l'ETBE présent dans l'eau brute et comprend donc à présent 2 tours de stripping,

E:/P1010229.JPG

- la mise en place du projet modulation de pression qui vise à réduire les casses sur branchements et sur canalisations en baissant la pression sur des secteurs caractérisés par une forte pression.
- l'achèvement du nouveau réservoir du Béquet à Bègles (dimensions : 2x2 000 m^2) et à la mise en place d'un nouveau poste de chloration,
- la réalisation d'un diagnostic préalable à la réhabilitation de l'aqueduc de Budos ainsi que des travaux de réhabilitation sur 2 tronçons identifiés lors du précédent diagnostic
- le lancement de la démarche qualité de type HACCP sur le réseau d'eau potable qui viendra compléter la démarche mise en place au niveau de la production,
- le passage du bioxyde de chlore au chlore gazeux sur les Unités de Distribution (UDI) de Saint Aubin, Béquet et Ambés. Un programme de suivi analytique, portant sur : le taux de couverture en désinfectant ainsi que le dénombrement de la flore bactérienne et le suivi de l'évolution de goûts, a permis d'afficher des résultats satisfaisants.

- Projets à l'étude pour 2011:

L'année 2011 devrait être marquée par :

- la poursuite et la fin des travaux sur l'usine de traitement de Cantinolle à Eysines : création d'un étage de charbon actif en grains et mise en place d'un traitement aux Ultra Violets,

E:/P1010494.JPG

- le démarrage des travaux de modification des filières de traitement des usines de Budos et Gajac par le remplacement des filtres à sable par des filtres CAG (Charbon Actif en grains),
- l'étude du projet de modernisation du télécontrôle Ausone,
- l'établissement de l'Avant Projet Sommaire du projet de développement du site de production de Cap de Bos à Saint-Médard-en-Jalles.
- le passage au chlore gazeux sur d'autres UDI (Gradignan, Pasteur, Thil-Paulin,…)

- Présentation des programmes pluriannuels de travaux:

On rappellera que l'ensemble des travaux prévus jusqu'à l'horizon 2021 fait l'objet de l'annexe 25 du contrat de concession.

1.1.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée

Le Comité des Usagers du service public de l'eau s'était réuni pour la première fois le 12 décembre 2007. A cette occasion, il avait attribué à 2 projets de solidarité internationale la subvention de 100 000 € à attribuer au titre de l'année 2007 : projets portés par Aquassistance dont un au Népal et un à Haïti.

En 2009, le Comité des Usagers s'était à nouveau réuni pour aborder la question de la coopération et avait décidé de lancer un appel à projets.

Ainsi, en 2009, il avait retenu 7 projets au Mali, au Burkina Faso et à Madagascar.

Le 26 mars 2010, le Conseil de Communauté a enterriné ce choix.

Ainsi, le 6 juillet 2010, le Comité des Usagers s'est à nouveau réuni à l'issue de la cérémonie de signatures des 7 conventions de coopération et a rencontré d'une part les 7 ONG porteuses de projets et Aquassistance afin de faire le point sur les 2 projets lancés en 2007.

1.2 Description du service public de l'Assainissement collectif

La Communauté urbaine de Bordeaux assure la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'Assainissement (définition de la politique d'équipement du territoire, financement et réalisation des systèmes de collecte et de traitement des eaux).

Dans le cadre des dispositions du contrat d'affermage, Lyonnaise des Eaux France, en sa qualité de fermier, assure, pour une durée de 20 ans, l'exploitation du service public de l'Assainissement sur la totalité du territoire communautaire, et notamment la collecte, le pompage et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des produits de dégrillage, des sables, des huiles, des graisses et des boues issues des ouvrages d'assainissement.

De plus, il est responsable du fonctionnement du service à ses risques et périls et pourvoit à l'exploitation, à l'entretien et au renouvellement des biens affermés.

Enfin, il maintient en bon état le patrimoine affermé, propriété de la collectivité.

Par ailleurs, pour des raisons spécifiques au territoire communautaire, sa mission est étendue au stockage, au pompage, à l'évacuation ou au traitement des eaux pluviales.

En contrepartie, le fermier a droit aux rémunérations au titre des eaux usées auprès des usagers, et, au titre de l'évacuation des eaux pluviales auprès de la Communauté urbaine.

1.2.1 Caractérisation technique du service public de l'Assainissement

- Nombre d'habitants desservis

Le service public de l'Assainissement collectif dessert les 27 communes de la Cub, soit près de 712 611 habitants

- Nombre de clients desservis:

A fin 2010, le nombre de clients assujettis à la redevance assainissement s'établit à 238 991.

- Architecture du système d'assainissement

Le système d'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux est réparti en 6 bassins de collecte et de traitement des eaux usées, auxquels se superpose le dispositif d'assainissement pluvial de lutte contre les inondations.
La capacité d'épuration théorique s'élève, pour l'ensemble des 6 stations d'épuration existantes, à près d'1 million d'équivalent habitants.
Fin 2010, les linéaires de réseau atteignent 1 346 km pour les eaux pluviales, 1 771 km pour les eaux usées et 784 km pour les réseaux unitaires, pour un total de **3 901 km**.
La capacité de stockage des eaux pluviales s'élève à environ 2 558 440 m³ dont 1 858 984 m³ confiés à l'exploitant.
Le nombre de branchements assainissement atteint 160 097 et celui des bouches d'égout est de 42 581.

- Bilan hydraulique

Avec un cumul annuel des précipitations qui s'établit à 823 mm, l'année 2010 apparait nettement moins pluvieuse que la moyenne des dix dernières années (905 mm) soit -10%.

Cependant, la pluviométrie annuelle se caractérise par une grande variabilité :

- Il est tombé deux fois plus de pluie au mois de novembre (217 mm) qu'en moyenne sur le même mois pour la période comprise entre 1980 et 2007.
- Un printemps et un été secs. En effet le troisième trimestre a été le plus sec depuis 1966.

La tempête Xynthia qui a frappé la cote atlantique dans la nuit du 27 au 28 février 2010, se caracterise par une absence de précipitation mais avec de fortes rafales de vent (120 km/h) combiné un fort coefficient de marée (102) et une pleine mer. Les inondations qui sont issues de ce phénomene météorologique, sont dues à des débordements de la Garonne.

Le volume d'eaux pluviales relevé en 2010 (14.3 millions de m^3) est inférieur à celui de 2009 (18,8 millions de m^3).

Graphique 7 évolution des volumes EP pompés
Photos : E:\ IMGP4091.JPG
E: \IMGP5732.JPG

- Volume d'eaux épurées

Le volume d'eaux usées épurées s'est élevé à 74,6 millions de m^3 en 2010 contre 76,2 millions de m^3 en 2009.

Graphique 8 : évolution des volumes épurés

- Boues

La production de boues s'est élevée à 8 469 t de matières sèches en 2010 (représentant 29 860 t de boues brutes) contre 7 926 t de matières sèches en 2009 (représentant près de 29 044 t de boues brutes).

Les boues ont été éliminées vers les filières suivantes :

- 33 % en co-incinération,
- 67 % en valorisation agricole (compostage).

La part (en % du total en t MS) de valorisation agricole continue sa progression.

Graphique 9 : production de boues

1.2.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

1.2.2.1 Assainissement collectif des eaux usées

***Modalités de tarification des usagers raccordés à l'assainissement des eaux usées**

Le tarif du service de l'assainissement collectif des eaux usées est proportionnel au nombre de mètres cube consommés. Il n'y a pas de part fixe comme pour l'eau potable, mais trois parts variables :

- la part versée à Lyonnaise des Eaux. Comme pour l'eau potable, le prix de l'assainissement est fixé dans le contrat d'affermage et est automatiquement révisé deux fois par an, au 1er janvier et 1er juillet, par application d'une formule de révision fixée au contrat d'affermage,
- la part de la Communauté (encore appelée surtaxe communautaire) qui est versée au budget annexe assainissement de la Cub. Cette part est fixée chaque année par le Conseil de Communauté. Les sommes ainsi versées permettent à la Cub de réaliser des travaux d'assainissement comme la construction des nouvelles stations d'épuration ou l'extension des collecteurs d'assainissement.
- la redevance perçue par l'Agence de l'eau Adour Garonne de modernisation des réseaux de collecte.

Par ailleurs, certains consommateurs bénéficient de l'application de différents coefficients, en général les industriels ou les gros consommateurs :

- le coefficient de rejet : qui prend en compte le volume d'eau effectivement rejeté au réseau par rapport au volume d'eau potable délivré,
- le coefficient de pollution : qui prend en compte la qualité du rejet (il est égal à 1 pour un rejet domestique et est supérieur pour un rejet industriel polluant),
- le coefficient de dégressivité : les usagers gros consommateurs bénéficiaient d'un coefficient de dégressivité variable selon leur consommation qui tendait à alléger leur facture d'eau.

Par délibération du 16 décembre 2005, la Cub a décidé, afin d'inciter les gros consommateurs à réaliser des économies d'eau, de supprimer progressivement ce coefficient de dégressivité.

Tranches de consommation en m³	Coefficient de dégressivité applicable au 1er janvier 2011
0 à 6 000 m³	1,0
6001 à 12 000 ³	1,0
12 001 à 24 000 m³	1,0
24 001 à 5 000 m³	1,0
50 001 à 100 000 m³	1,0
+ de 100 000 m³	0,95

Le cœfficient de dégressivité disparaîtra ainsi des tarifs au 1er janvier 2012.

Il n'y a pas de frais d'accès au service de l'assainissement.

***Tarifs de l'assainissement collectif des eaux usées au 1er Janvier 2011**

Les tarifs au 1er janvier 2011 avaient été définis, pour la part communautaire, par la délibération n° 2010/0923 du 17 décembre 2010.

Il n'y a pas eu d'augmentation de la surtaxe communautaire pour la deuxième année concécutive.
La part du Fermier connaît elle une augmentation de 2,13% par rapport au 01/01/2010.

	Tarifs assainissement au 1er janvier 2011		**Tarifs assainissement au 1er janvier 2010**	
	TARIF €. H.T.	**TARIF €.T.T.C.**	**TARIF €. H.T.**	**TARIF €.T.T.C.**
Part du Fermier	0,6636	0,7001	0,6497	0,6854
Surtaxe communautaire	0,6210	0,6552	0,6210	0,6552
Total redevance assainissement	**1,2846**	**1,3553**	**1,2707**	**1,3406**
Modernisation des réseaux de collecte	0,1960	0,2068	0,1740	**0,1835**
Total redevance Agence de l'eau Adour Garonne	**0,1960**	**0,2068**	**0,1740**	**0,1835**

***Tarif d'un branchement d'assainissement**
Les branchements sont facturés aux demandeurs soit forfaitairement (lorsqu'il s'agit d'un branchement ordinaire), soit au métré (quand il s'agit d'un branchement spécifique, selon les prix fixés au bordereau du marché de travaux de branchements dont la Cub est maître d'ouvrage).
Le tarif du forfait est adopté par délibération.
La délibération n° 2010/0929 fixe les valeurs suivantes du tarif forfaitaire au 1er janvier 2011:

- tarif forfaitaire : 2 570,20 € TTC.
- tarif forfaitaire réduit : 1 542,42 € TTC.

Le coût d'un branchement au métré est variable et nettement plus élevé que celui d'un branchement au forfait.

1.2.2.2 Assainissement collectif des eaux pluviales

Les charges relatives au service de l'assainissement collectif des eaux pluviales sont imputées au budget général des collectivités et couvertes par les ressources fiscales de celles-ci.
Du fait de l'existence de réseaux d'assainissement unitaires (collectant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales), le budget général de la Cub verse, chaque année, une contribution au budget annexe de l'assainissement.

Pour l'année 2011, le montant prévisionnel de cette contribution a été fixée par le Conseil de Communauté du 17 décembre 2010 à **970 000 €.**
Photo : E:\b240310blindage double enfilage pose.jpg

1.2.2.3 Montants des recettes d'exploitation

Les volumes assainissement assujettis pour 2010 sont de 38 720 992 m³ soit une diminution de -1,9% par rapport à 2009 (39 476 883 m^3).

En K€		**2008**	**2009**	**2010**
Facturation de la part assainissement	Clients particuliers	17 535	16 720	17 118
	Clients professionnels	7 494	6 906	6 715
	Conventions de déversement	2 186	1 805	1 998
	Traitement des volumes extérieurs	45	48	46
Sous total		*27 260*	*25 530*	*25 877*
Prime épuration + subventions d'exploitation		1 230	999	1 073
Total Recettes du fermier pour l'assainissement des eaux usées		**28 490**	**26 478**	**26 950**
Total Recettes du fermier pour l'assainissement des eaux pluviales		**18 495**	**17 189**	**17 295**
Produits accessoires		187	160	115
Total Recettes du fermier		**47 172**	**43 827**	**44 360**
Facturation de la part assainissement		23 583	24 618	24 421
Etablissement des branchements		3 346	2 556	3 310
Taxes sur raccordables non raccordés		132	125	113
Total des recettes de la Cub		**27 061**	**27 299**	**27 844**

Source : Rapport annuel du délégataire, p 424

Lyonnaise des Eaux s'étant vu confier « la collecte, le stockage, le pompage, le traitement et l'évacuation au milieu naturel » des eaux pluviales, reçoit du budget

assainissement de la collectivité, une rémunération fixée par l'article 64 du contrat d'affermage et révisée une fois par an, conformément à l'article 68 de ce même contrat.
Pour l'année 2010, cette rémunération s'est élevée à près de 17,295 millions € HT.

1.2.3 Indicateurs de performance

- L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant.
- La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site : http://www.eaudanslaville.fr

Indicateurs de performance du service de l'assainissement (Décret du 2 mai 2007)								
Thème	**Code**	**Indicateur**	**(1)**	**2010**	**2009**	**2008**	**2007**	**Unité**
Caractéristiques techniques du service	D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	B	712 611	711 459	706 584	689 010	u
	-	Nbre d'usagers assujettis à la redevance ou à la taxe équivalente (RNR)	-	238 991	232 988	228 214	223 532	u
	D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	A	91	65	49	41	u
	-	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire	-	784	789	792	794	km
	-	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	-	1 771	1 754	1 733	1 710	km
	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	A	8 519	8 023	9 306	8 437	T. MS
Prix	D.204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (au 1er janvier)	A	1,56	1,52	1,50	1,54	€ TTC /m^3
Indicateurs de performance	P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	A	99,5	99,5	99,4	99,3	%
	P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	A	74,2	69,4	68,7	66,5	%
	P.203.3	*Conformité de la collecte des effluents*		*Fiches ONEMA non publiées.*				
	P.204.3	*Conformité des équipements d'épuration*						
	P.205.3	*Conformité de la performance des ouvrages d'épuration*						
	P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	A	100	100	100	100	%
	P.251.1	Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers	A	0,014	0,004	0,004	0,003	/1000 abonnés
	P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	A	5,23	6,25	8,95	10,94	/100 km de réseau
	P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	A	0,132	0,133	0,111	0,074	%
	P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	A	100	99	99	96	%
	P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	A	110	110	110	110	/120
	P.258.1	Taux de réclamations	B	8,82	8,34	5,54	4,77	/ 1000 abonnés
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		Oui	Oui	Oui	Oui	-
	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2009	A	0,14	0,18	0,16	0,18	%
Actions de solidarité et de coopération	-	Nombre de demandes d'abandons de créance reçues		591	669	658	688	u
	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	A	0,0014	0,0016	0,0015	0,0013	€/m^3

En première approche, on peut observer de bons résultats sur certains indicateurs (taux de desserte par le réseau de collecte des eaux usées, nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage, débordement d'effluents dans les locaux des usagers), en amélioration sur d'autres (connaissance du patrimoine avec un effort mené par le délégataire sur la connaissance de la date de pose et de la nature du materiaux des canalisations) et faibles sur quelques uns d'entre eux seulement (taux de renouvellement des canalisations qui reste toutefois encadré par le contrat).

L'analyse comparative des services d'assainissement lancée en 2010 par la FNCCR permettra à la Cub de mieux situer les performances de son service d'assainissement et d'argumenter des améliorations sur certains indicateurs au cours des prochaines années.

* Ce tableau est complété par les indicateurs spécifiques au contrat d'affermage :

Thème	Indicateur contractuel	Unité		2007	2008	2009	**2010**
Indicateurs de performance	Indice linéaire de réparations de canalisations (IRpC)	Nbre de réparations/km réseaux		0,0178	0,0204	0,0196	**0,0204**
	Indice de réparations de branchements (IRpB)			4,6234	4,3598	3,5308	**3,4666**
	Indice de renouvellement de branchements (IRnB)			0,1074	0,1203	0,3101	**0,1999**
	Indice de réclamation (technique)	Nbre de réclamations / 1000 abonnés		14,50	15,90	19,50	**16,30**

* Données complémentaires sur certains thèmes:

- Connaissance des réseaux

Le système d'information géographique décrit l'ensemble des réseaux d'assainissement connus sur la Cub.
La Cub demande au délégataire qu'un effort soit maintenant porté pour renseigner la cote des radiers des collecteurs et la domanialité des ouvrages.

Un marché de nettoyage et de renseignement physique de près de 1800 bouches d'égout non affermées a été exécuté en 2010 par la Cub. Il a permis d'intégrer 491 bouches d'égout à fin 2010 dans le patrimoine affermé
Les autres équipements nécessitent un complément de relevé de cotes altimétriques qui sera exécuté au 1 semestre 2011 et qui permettra leur intégration au patrimoine de l'assainissement en 2011.

- Conformité des systèmes d'assainissement

Stations d'épuration	Rendement sur la DBO5	Conformité 2010	Date objectif
Louis Fargue	81%	Non conforme en collecte, traitement et performance*	Fin 2011
Clos de Hilde	96%	Conforme	
Sabarèges	97%	Conforme	
Cantinolle	96%	Conforme	
Lille	99%	Conforme	
Ambès CD 10	94%	Conforme	

*Le système Louis Fargue est non-conforme au regard de la conformité européenne. Par contre, les rejets de la station sont conformes aux exigences de rejet de l'arrêté préfectoral de mise en demeure. Les travaux relatifs à la

mise aux normes du système d'assainissement de Louis Fargue se déroulent selon le calendrier annoncé et devraient s'achever dans les délais impartis.

En 2010, le rendement moyen des stations d'épuration atteint 94% sur le paramètre DBO5 (ce rendement était de près de 85% en 2002).
La conformité des stations d'épuration devrait continuer à s'améliorer du fait de la mise en œuvre de la dernière phase du Schéma directeur des eaux résiduaires urbaines, avec notamment les travaux d'amélioration de la filière eau de la station d'épuration Louis Fargue (Bordeaux).
Suite à l'ajournement de la construction de la nouvelle station d'épuration Brazza sur la rive droite de la Garonne (Bordeaux), une solution provisoire de collecte et de traitement des eaux usées a été mise en œuvre en 2010 via la réalisation d'un raccordement sur la station d'épuration Clos de Hilde.
La station d'épuration La Melotte (Saint Vincent de Paul) a été arrêtée le 24 février 2010. Ses effluents sont envoyés vers la step de Sabarèges à Ambarès

- Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées

Le taux de desserte correspond au rapport entre les usagers domestiques effectivement raccordés à un réseau existant, sur les usagers domestiques potentiellement raccordables à ce même réseau.

La zone d'agglomération étant presque entièrement équipée en réseaux d'assainissement ; le taux moyen de desserte est ainsi estimé à **99.5%.**

- Conformité boues

Les boues produites sur la Cub sont globalement de bonne qualité ce qui permet la valorisation en compostage d'une bonne partie de la production.
Une non-conformité a été observée sur la teneur en cuivre sur le bassin de collecte de Cantinolle.

- Ramonage des réseaux

Le linéaire de réseaux ramonés s'élève en 2010 à 185 km. Cette activité connaissait une baisse constante et inquiétante depuis plusieurs années justifiée par le délégataire par un meilleur ciblage des besoins de curage; pratique sur laquelle la Cub reste perplexe. En 2010, même si on note un volume élevé de matières extraites, on enregistre toujours un faible linéaire de collecteurs ramonés.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Linéaire ramoné (km)	419	356	259.2	196.1	182.2	174.6	197.5	180	185
matières extraites (m3)		498	1 032	852	700	944	801	1 072	1069

- Nettoyage de bouches d'égout

Le nombre de bouches d'égout nettoyées en 2010 est de 31 744.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bouches	30 145	30 882	34 185	37 012	31 094	32 408	31 744

d'égout nettoyées							
Matière extraite (m3)	614	588	724	751	617	718	733

- Motifs de réclamations techniques

Sur les 3 891 réclamations techniques enregistrées par le délégataire, 1 550 concernent un branchement bouché (contre 1830 en 2009), 897 une canalisation bouchée (contre 941 en 2009) et 129 des problèmes d'inondation (contre 242 en 2009).

1.2.4 Financement des investissements

1.2.4.1 Montants financiers des travaux engagés et subventions perçues

En matière d'assainissement, les travaux sont réalisés en partie par le délégataire (une partie du renouvellement) et en partie par la Cub (gros investissements de premier investissement).

***Travaux réalisés en 2010 par la Communauté urbaine de Bordeaux**

Pour les eaux usées (€TTC)

- Développement des réseaux secondaires E.U 4 088 259 €
- Desserte des opérations immobilières E.U 536 330 €
- Fonds conjoncturel de solidarité E.U 2 989 332 €
- Travaux équipements primaires E.U 44 431 549 €
- Travaux à caractère général 2 058 186 €
- Travaux de raccordement sur réseaux existants 3 713 306 €

Pour les eaux pluviales (€TTC):

- Développement des réseaux secondaires E.P. 2 934 508 €
- Fonds conjoncturel de solidarité E.P 1 535 220 €
- Travaux équipements primaires E.P 3 228 525 €
- Travaux à caractère général 598 501 €

Photos : E:\ASSAINISSEMENT\bbpose avec filmanticontaminant007.jpg

E:\ASSAINISSEMENT\micropieuxouvragederejet002.jpg

*** Subventions perçues par la Cub**

En 2010, le budget de l'assainissement a bénéficié de 6 289 813,47 € de subventions obtenues auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

***Travaux de renouvellement réalisés en 2010 par le Délégataire**

(Source : rapport annuel du délégataire 2010)

Intitulé des travaux	**Montant en k€** **Au 31 décembre 2010**	**Montant en k€** **Au 31 décembre 2009**
Canalisations	1 498	1 804
Génie Civil Step	45	287
Genie Civil du pluvial	553	375
Sous total (fonds spécial)	*2 096*	*2 466*
Branchements	208	176
Equipements stations d'épuration	1 543	1 503
Equipements pluviaux et relevage	4 027	3 866
Bâtiments assainissement	145	596
Sous total	*5 715*	*5 965*
TOTAL RENOUVELLEMENT	**7 811**	**8 431**
Bâtiments travaux neufs	4	0

Divers assainissement	0	3
TOTAL TRAVAUX NEUFS	**4**	**3**

1.2.4.2 Encours de la dette, les échéances, le montant des annuités figurant sur l'état de la dette de la Cub.

L'encours de la dette s'élève à 17 681 842,82 € au 31/12/2010.

La dette remboursée au cours de l'exercice 2010 s'élève à 4 555 851,21 € dont 37 972,74€ d'intérêts, 26 680,21 € de frais et 4 491 198,26 € d'amortissements.

1.2.4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité

En 2010, la collectivité a réalisé un total de 12 675 791,11 € d'amortissements, dont 2 728 358,28 € pour le génie civil et 9 947 432,83 € pour les canalisations.

1.2.4.4 Présentation des projets à l'étude à la Communauté urbaine de Bordeaux

*** Travaux programmés en 2011**

Pour 2011, les prestations (hors acquisitions) prévues au budget primitif permettront principalement:

⇒ pour les eaux usées :

- de poursuivre et d'achever la mise en conformité des stations d'épuration conformément au Schéma directeur des eaux résiduaires urbaines et à l'arrêté de mise en demeure, avec la poursuite des travaux relatifs à la station d'épuration Louis Fargue (Bordeaux)
- de poursuivre et achever la réalisation du sécheur de boues sur la station d'épuration de Clos de Hilde à Bègles
- de lancer la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation de l'extension de la station d'épuration d'Ambès CD 10à Ambès
- de lancer la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation de l'installation de traitement des eaux usées du hameau du Port de Lagrange à Parempuyre

⇒ pour les eaux pluviales :

- de poursuivre et achever les opérations suivantes
  - en travaux : bassin Lagorce à Blanquefort, bassin tampon de la station d'épuration Louis Fargue à Bordeaux, et les travaux sur la jalle des Toureils.
  - en études : maitrise d'œuvre du bassin Coty à Mérignac (phase conception, du bassin Grimoine au Taillan Médoc et du bassin Curie à Villenave d'Ornon).
- de lancer les opérations suivantes :
  - en travaux : bassin Vignan sud à Eysines.

- en études : lancement des procédures de consultation des entreprises pour désigner les maitres d'œuvres chargés de la conception et de la réalisation du bassin Cares Ouest à Eysines.

*** Présentation des programmes pluriannuels de travaux**

Le programme pluriannuel de travaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales est fixé dans le PPI (Programme Pluriannuel des Investissements) qui se déroule sur 5 ans : 2011-2015.

Ces principales lignes sont rassemblées dans le tableau ci-après telles qu'elles ont été présentées en Conseil de Communauté de décembre 2010 :

	2011	***2012***	***2013***	***2014***	***2015***
Budget principal - assainissement des eaux pluviales					
FIC – réseaux secondaires	*4 019 000*	*4 019 000*	*4 019 000*	*4 019 000*	*4 019 000*
Fonds conjoncturels de solidarité	*2 500 000*	*2 500 000*	*2 500 000*	*2 500 000*	*2 500 000*
Renouvellement de réseaux EP	*0*	*750 000*	*750 000*	*750 000*	*750 000*
Schéma directeur eaux pluviales – 2ème phase (hors Ramsès)	*10 100 000*	*10 640 000*	*11 100 000*	*6 780 000*	*0*
Télécontrôle RAMSES – Gestion dynamique 1ère phase	*1 000 000*	*1 000 000*	*1 000 000*	*0*	*0*
Budget annexe - assainissement des eaux usées					
Développement réseaux secondaires	*2 800 000*	*2 800 000*	*2 800 000*	*2 800 000*	*2 800 000*
Fonds conjoncturels de solidarité	*4 500 000*	*4 500 000*	*4 500 000*	*4 500 000*	*4 500 000*
Opérations à caractère général	*1 120 000*	*1 120 000*	*1 120 000*	*1 120 000*	*1 120 000*
Stations d'épuration	*43 195 000*	*27 195 000*	*16 350 000*	*11 250 000*	*12 200 000*

1.3 Description du service de l'Assainissement non collectif

photo : E:\photo040.jpg
On appelle assainissement non collectif, tout système d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées (article 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif)

Créé en décembre 2005, le service public de l'Assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire communautaire, et d'apporter toutes les informations et les conseils nécessaires à ses usagers pour un bon fonctionnement de leurs installations. Il est également chargé de valider les projets d'installations à réaliser dans le cadre d'immeubles neufs construits en zones non desservies par l'assainissement collectif et de contrôler leur conformité.

1.3.1 Caractérisation technique du service

*Evaluation du nombre d'habitants desservis

Près de 2 380 installations sont concernées sur le territoire communautaire soit environ 7 140 habitants.

*Indice de mise en œuvre de l'assainissement

Zonage de l'assainissement
Le projet de carte de zonage de l'assainissement a encore évolué durant l'année 2010, notamment pour intégrer un volet relatif à l'assainissement pluvial.
L'objectif visé est d'obtenir l'approbation du projet de zonage par le Conseil de Communauté courant 2011.

Règlement de service
Un règlement de service a été adopté par délibération n°2005/0980 du 16 décembre 2005, modifié par délibération n°2007/0371 du 25 mai 2007. Il est en cours de modification pour s'adapter aux nouveaux arrêtés et à la loi Grenelle II.

1.3.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

Le service public d'Assainissement non collectif est un service public à caractère industriel et commercial et gère donc un budget autonome.
4 types de redevance ont été établis pour tenter d'équilibrer les charges du service :

Nature de la redevance	Tarif au 1er janvier 2009 (délibération n° 2008/0869 du 19 décembre 2008))	Tarif au 1er janvier 2010 (délibération n° 2009/0949 du 18 décembre 2009))	Tarif au 1er janvier 2011 (délibération n° 2010/0924 du 17 décembre 2010)
Redevance ponctuelle portant sur la vérification de conception,	78,20 € HT (conception, implantation)	80,55 € HT (conception, implantation)	81,76 € HT (conception, implantation)

d'implantation »			
Redevance ponctuelle de « bonne exécution » des installations neuves ou réhabilitées	78,20 € HT (réalisation)	80,55 € HT (réalisation)	81,76 € HT (réalisation)
Redevance annualisée portant sur la vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes	36,60 € HT	37,70 € HT	38,27 € HT
Redevance ponctuelle portant sur le diagnostic lors de cession immobilière (contrôle imposé par la loi Grenelle II)		60 € H.T.	60,90 € H.T.

Comme en 2009, le budget a essentiellement supporté, en 2010, des dépenses de fonctionnement, avec en particulier des frais de personnel et de cotisations sociales pour un montant de 119 848 €.

Les recettes perçues au travers de la facturation des redevances d'assainissement non collectif se sont élevées à 62 600 €.HT

Les recettes étant toutefois encore insuffisantes pour équilibrer le budget du SPANC, une subvention d'équilibre d'un montant de près de 146 356 € a été versée par le budget principal sur le budget de la régie.

1.3.3 Bilan des contrôles réalisés

BILAN DES CONTROLES REALISES PAR LE SPANC EN 2010	
INSTALLATIONS NEUVES	64 dossiers de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ont été instruits. Contrôle de 34 chantiers d'assainissement non collectif réalisés.
INSTALLATIONS EXISTANTES	427 contrôles ont été réalisés. 63 DISPOSITIFS COMPLETS EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT SANS IMPACT AVERE SUR LE MILIEU ET SANS RISQUE (soit 15 %) 171 DISPOSITIFS INCOMPLETS ET/OU INADAPTES AU FONCTIONNEMENT ACCEPTABLE (soit 40%) 87 LA REHABILITATION EST NECESSAIRE (soit 20%) 106 LA REHABILITATION EST URGENTE (soit 25%)

1.3.4 Indicateurs de performance

L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant.

Thème	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2007		2008		2009		2010	
Caractéristiques techniques du service	D.301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'Assainissement non collectif	u	8 060	B	8 060	B	**7 285**	**B**	**5 398**	**B**
	D.302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	u	80	A	80	A	**80**	**A**	**80**	**A**
Indicateurs de performance	P.301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	66	A	68	A	**64**	**A**	**62**	**A**

1.3.5 Financements des investissements

Le service n'a pas réalisé d'investissements en 2010. Il n'y a pas d'investissements prévus en 2011.

1.3.6 Programmation 2011

L'achèvement de la campagne de contrôle sur tout le territoire de la Cub est attendu pour la fin 2011. Les dispositifs contrôlés en 2006 et 2007 feront l'objet d'un nouveau contrôle, tel qu'il est prévu au nouveau règlement de service.

Une mission complémentaire de contrôle des solutions compensatoires d'assainissement pluvial a été crée selon deux objectifs :

- permettre un contrôle des bassins de rétention privés, dont certains sont laissés à l'abandon ;
- dégager une solution de financement, permettant à la régie du SPANC d'atteindre l'équilibre budgétaire

photo : E:\photo041.JPG

Synthèse de l’activité

E:\DSC5830.JPG

2.1 **Synthèse de l'activité du service public de l'Eau potable**

E:/ IMGP4599.jpg
E:/ pict0007.jpg

2.1.1 Les 61 engagements du délégataire

Rappel : avec la signature de l'avenant n°7 au traité de concession, le 26 décembre 2006, le délégataire a souscrit à 61 engagements assortis d'un système de bonus / malus portant principalement sur la performance du réseau.

Si cette renégociation du contrat s'est basée sur **la transparence, le juste prix et la gestion durable de la ressource en eau**, elle a eu également pour conséquence de renforcer la position de la Communauté urbaine de Bordeaux en incitant les services à accentuer leur action de suivi et de contrôle du délégataire au travers de ses engagements.
Les 61 engagements du délégataire se décomposent en **5 grandes familles** déclinées ci-après :
- pérenniser la ressource.
- améliorer la qualité et la sécurité du service à l'usager.
- valoriser le patrimoine et améliorer ses performances.
- favoriser une dynamique d'écoute et de transparence.
- améliorer la responsabilité sociale et environnementale.

*** Bilan 2009 :**

Le bilan 2009 définitif et détaillé a fait l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté du 7 octobre 2010. Cette délibération reprend de manière détaillée les résultats obtenus sur les engagements et notamment ceux qui avaient une échéance en 2009.

Parmi les critiques formulées par la Cub, on citera notamment :

- engagement n°21 « Sensibilisation et conseil consommation » : après la mise en place en 2007 de nouveaux outils et services et un bilan positif en 2008, en 2009, le délégant déplore que le plan de communication nécessaire à la promotion et au succés de ces outils n'ait pas été mis en place. Il a demandé au délégataire de redéfinir un plan d'actions et des moyens à la hauteur des attentes.
- engagement n°22 « Accompagnement gros consommateurs » : avec des actions auprès de ce type d'usagers qui apparaissent encore cette année insuffisantes aux yeux de la collectivité,
- engagement n°57 « Charte Qualité du service à l'usager » : avec des résultats obtenus une nouvelle fois insuffisants par rapport aux objectifs fixés
- …

Par contre, le rapport mettait en avant le respect par le délégataire des engagements suivants :

- engagement n°15 « Bornes de puisage » : après avoir mené un important travail de concertation auprès des communes et les potentiels utilisateurs, afin de définir au mieux l'implantation des bornes, le délégataire a honoré son engagement en mettant en service les 60 bornes de puisage prévues dans les délais, soit à fin 2009,
- engagement n°18 « Sectorisation et suivi en temps réel du réseau » : mi 2009, le dispositif de sectorisation tel que prévu par le contrat était opérationnel avec 6 mois d'avance. Ainsi dès fin 2009, il a permis d'ausculer près de 1 800 km de réseau et 100 000 branchements et la détection de 491 fuites invisibles.

Enfin, cette délibération fixait le montant des pénalités et bonus à appliquer au titre de l'exercice 2009 (Cf. chapitre 4.3).

*** Bilan 2010 provisoire :**

On trouvera, dans le tableau présenté ci-après et intitulé « Tableau de bord des engagements », rassemblés les premiers éléments de suivi et d'appréciation de la mise en œuvre effective des engagements sur 2010 ; un rapport annuel détaillé spécifique au suivi et au contrôle des 61 engagements est par ailleurs en cours d'établissement et conclura, à l'automne 2011, notamment sur l'application ou non de pénalités/malus au titre de l'année 2010.

Insérer le tableau de bord

E:/2010 tableau synthese bilan des engagements.xls

2.1.2 Suivi de la pollution sur le champ captant de Gamarde à Saint-Médard-en-Jalles

RAPPEL : Dés le 10 juin 2009, une pollution est détectée dans le réseau de distribution d'eau potable de la Cub qui a eu pour conséquences l'interruption de l'exploitation de la station de production de Gamarde et une restriction momentanée des usages de l'eau pour environ 35 000 foyers sur 5 communes. En effet, par mesure de précaution, la Préfecture a demandé, le 11 juin, une restriction de la consommation d'eau pour la boisson et la préparation des aliments.
Les laboratoires mobilisés par la cellule de crise identifient le composé à l'origine des goûts : il s'agit de l'ETBE (ethyl-ter-butyl-éther), un produit utilisé dans la composition des essences sans plomb.
Le 12 juin, en début d'après-midi, la cellule de crise constate la disparition des goûts et odeurs en tous points du réseau et la complète purge de ce dernier. La DDASS, au vu de ces constatations, de la faible toxicité de la molécule ETBE et de la non toxicité des divers échantillons d'eau du réseau, propose la levée de la restriction de consommation, levée approuvée par le Préfet.
A la fin de l'année 2009, et du fait de la pollution persistante du champ captant, l'usine de Gamarde a été maintenue à l'arrêt, privant la collectivité d'environ 10% de sa capacité de production et l'obligeant à s'alimenter sur d'autres ressources en particulier sur les forages Eocène et Oligocène de l'axe des 100 000 $m^{3.}$
La Cub et son délégataire ont porté plainte et demandé un référé expertise auprès du Tribunal de Grande Instance pour rechercher les causes et les responsabilités de cette pollution qui a fortement impacté le service.

Tout au long de l'année 2010, les services de l'Etat (ARS) ont poursuivi le pilotage de réunions de travail autour des évolutions de la pollution identifiée au droit de la station service et son suivi sur le site de l'usine de production de Gamarde.

Le 29 mars 2010 un arrêté préfectoral autorise provisoirement la remise en service de l'usine de Gamarde sous conditions de surveillance renforcée et le 04 avril 2010 l'usine redémarre.

En juillet, un nouveau pic à l'ETBE est détecté et l'usine est à nouveau arrêtée. Les filtres à charbon sont alors renouvelés et l'usine est remise en service le 03 septembre 2010.

Une nouvelle autorisation préfectorale est délivrée par arrêté du 28 septembre 2010 pour modifier la filière de traitement et permettre ainsi l'abattement de l'ETBE présent dans la ressource. Ainsi, 2 tours de stripping sont mises en œuvre à partir de septembre 2010 pour une mise en service dés janvier 2011.

Trois réunions d'expertises se sont déroulées courant 2010.
L'expertise judiciaire doit permettre d'apprécier les causes et origines de la pollution aux hydrocarbures, de chiffrer les préjudices subis par le service de l'eau de la Cub, de rechercher s'il existe un lien entre la pollution de la station service et celle de Gamarde et le cas échéant juger si les mesures de dépollutions sont suffisantes.

A ce jour, l'expert judiciaire n'a pas encore rendu ses conclusions et l'évolution de la pollution menace toujours le site de production d'eau potable de Gamarde.

Par ailleurs, suite à la pollution de juin 2009, la Cub a souhaité réaliser un audit de la gestion de crise par le délégataire et a donc confié au bureau d'études SOCOTEC une évaluation des décisions prises, des moyens mis en œuvre ainsi que les modes de communication employés.
Les conclusions de cet audit ont été rendues en septembre 2010 et affichent une gestion de crise très satisfaisante avec des axes d'amélioration orientés principalement vers la communication de crise.

En outre, dans le cadre de la révision des périmètres de protection du champ captant de Thil-Gamarde, l'ARS a nommé M. Bichot, hydrogéologue agréé, pour un avis complémentaire sur la protection de champ captant de Thil-Gamarde. Son avis est attendu pour début 2011.

2.1.3 La gestion durable des nappes souterraines et les futures ressources de substitution (SAGE Nappes profondes de la Gironde)

RAPPEL : le sous-sol girondin, constitué de roches sédimentaires, abrite l'une des plus importantes ressources en eau de bonne qualité du bassin Adour Garonne, les forages s'y sont multipliés au cours du XXème siècle et le suivi qui en est fait depuis plusieurs années, montre la fragilité de ce patrimoine. Des risques de dégradation irréversible de la qualité liés à une surexploitation collective ont pu être mis en évidence (baisse importante du niveau piézométrique).
La nécessité et l'urgence d'un règlement pour la gestion des nappes souterraines de Gironde se sont traduites par l'approbation, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2003, d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)"Nappes Profondes de la Gironde".
Sa mise en œuvre doit principalement aboutir à la diminution des prélèvements dans les zones de nappes déficitaires par :

- **au minimum, 15,5 Mm^3 d'économie sur les volumes prélevés sur le département de la Gironde à l'horizon 2013 (dont 7,7 Mm^3 dans la nappe de l'Eocène),**
- **15 Mm^3 à substituer dans la nappe de l'Eocène, à l'horizon 2010.**

Dans cette optique, chaque collectivité qui intervient en matière d'eau doit, pour ce qui la concerne, mettre en œuvre les diverses mesures qui lui sont opposables.

*En 2007, le délégataire, en vertu de sa responsabilité en matière de continuité du service public, a proposé à la Cub de lancer une étude pour rechercher de nouvelles ressources en eau potable sur les alluvions de la rive gauche de la Garonne (secteur d'Arbanats, Podensac, Barsac, Cérons, Virelade).
Cette étude vise un prélèvement extensif d'eau dans la nappe alluviale de la Garonne suivi d'une étape de réinfiltration dans la nappe de l'Oligocène, puis d'un pompage.

L'année 2008 a été consacrée à différentes investigations : prospections géophysiques, pompages en berges, tests d'infiltration… qui ont donné des résultats plutôt positifs.
L'année 2009 a permis de confirmer la faisabilité du projet et préciser les coûts.
A l'issue de l'année 2009, les collectivités du département disposaient donc d'un portefeuille de projets susceptibles d'être mis en œuvre (projets proposés par le SMEGREG et le délégataire).
Trois projets, techniquement et financièrement évalués, sont à ce jour retenus par la CLE (sur 11 projets initialement étudiés). Ils sont tous situés en dehors du territoire communautaire. La production d'eau potable est estimée à :

- 10 à 12 Mm3/an pour le projet Cénomanien Sud Gironde,
- 10 à 12 Mm3/an pour le projet Nappe alluviale de la garonne – ré-infiltration – reprise (étudié par le délégataire du service de l'eau pour le compte de la Cub)
- 5 Mm3/an pour le projet oligocène de Sainte Hélène.

Ainsi, au cours de l'année 2010, des réunions de porter à connaissance avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau et le Conseil général ont été organisées. Des rencontres de concertation avec les services d'eau potable hors communauté urbaine de Bordeaux ont également été organisées au fur et à mesure de l'évolution du dossier.
Par délibération du 26 novembre 2010, la Cub a donné un avis favorable à la mise en œuvre des projets de nouvelles ressources et a proposé, compte tenu des contraintes, d'assumer la maîtrise d'ouvrage du premier projet.

2.1.4 La solidarité entre les usagers

Rappel : la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, a instauré un dispositif départemental d'aide aux familles qui éprouvent des difficultés à acquitter leurs factures d'eau.

A cet effet, une convention nationale «Solidarité Eau» type a été adoptée le 28 avril 2000 entre l'Etat, l'Association des maires de France, la Fédération nationale des collectivités concédantes et Régies et le Syndicat des producteurs et distributeurs d'eau.

Par délibération n°2001/1217 du 14 décembre 2001, le Conseil de Communauté a adhéré à la convention départementale « solidarité eau » participant au maintien du service public de l'Eau potable pour les plus démunis.

La contribution de la Communauté urbaine de Bordeaux au fonds de solidarité eau s'est établie à **46 061,60 €** pour l'année 2010.

Pour sa part, le concessionnaire du service de l'Eau a, en 2009, conformément à l'avenant n°7 au traité de concession, quasi doublé sa participation. Celle-ci a atteint **76 375 €.**

2.2 Synthèse de l'activité du service public de l'Assainissement collectif

2.2.1 Programme d'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux

En 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a poursuivi son programme de travaux sur les stations d'épuration en vue notamment de respecter les échéances imposées par l'arrêté préfectoral de mise demeure du 18 juillet 2007.

Photos : E:\ Moulin noes face.jpg
E: \IMGP4233.jpg

Les principaux faits marquants de l'année sont :

- le 19 février 2010, adoption par le conseil de Communauté de la déclaration de projet confirmant, après enquête publique, l'intérêt public de l'opération de mise aux normes de la **station d'épuration Louis Fargue** à Bordeaux (79 872 458 € H.T.). Les travaux de génie civil se sont ainsi déroulés tout au long de l'année (fondations profondes, réalisation du bassin tampon de 22 000 m³, radiers et premiers voiles béton,…). La mise en service de la filière eau est prévue pour le 31/12/2011.
- le 8 juillet 2010, adoption par le conseil de Communauté de la déclaration de projet enterinant la construction du sécheur de boues sur la staion de Clos de Hilde. La fin de l'année a été consacrée à la réalisation des terrassements et fondations. L'opération sera achevée fin 2011.

- le 1 avril 2010 : lancement du projet sur le choix du futur mode de gestion de l'assainissement avec pour objectif une décision du conseil de Communauté au 8/07/2011. Cette démarche se déroule en mode projet avec un assistant à Maître d'Ouvrage désigné après appel à concurrence et en intégrant notamment les conclusions de la phase de participation concernant la refonte de la politique de l'eau communautaire.

- Dans le cadre de la procédure de choix et de mise en oeuvre du futur mode de gestion du service public de l'assainissement, l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée afin de comparer les modes de gestion possibles du service public de l'assainissement. Le but de cette étude est de fournir aux élus communautaires, les éléments d'aide à la décision pour permettre le choix du futur mode de gestion dans un calendrier compatible avec la continuité du service.

On notera aussi :

- la poursuite ou le démarrage de marchés de maîtrise d'œuvre permettant de compléter le dispositif global de protection contre les inondations (bassin d'orage de Lagorce à Blanquefort, Grimoine au Taillan-Médoc et Coty à Mérignac).

- La suppression de la station d'épuration de la Melotte à Saint Vincent de Paul avec renvoi des effluents à traiter sur la station de Sabarèges à Ambarès.

- La poursuite de la pose de la conduite de rejet de la station d'épuration de Lille à Blanquefort qui permettra, dés début 2011 de renvoyer les eaux traitées directement en Garonne, sans transit par la Jalle de Blanquefort.

- L'année 2010 a vu également la poursuite des travaux d'extension des réseaux secondaires d'assainissement avec près de 32 053 ml posés sur le territoire communautaire et le renouvellement de 737m de canalisation d'eaux usées ou unitaires et 438m de canalisation d'eaux pluviales.

Par ailleurs, la collectivité réalise de nombreuses études dans le domaine des eaux usées et des eaux pluviales dans le cadre de la mise en œuvre des schémas directeurs, mais également d'études d'urbanisme et de projets emblématiques (Aéroparc, OIN Euratlantique, …).

Ainsi, pour 2010, plus de 60 études étaient en cours de réalisation.

Par ailleurs, la collectivité dispose d'un marché de travaux d'un montant de près de 16.5 millions d'euros TTC sur 4 ans permettant, à la demande et aux frais des usagers, la réalisation de branchements d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales, unitaire) sur les collecteurs en service.

En 2010, ce sont près de 951 branchements dont 692 branchements eaux usées, 197 branchements unitaires et 62 branchements eaux pluviales qui ont pu être réalisés.

2.2.2 Conformité des branchements assainissement

En 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux, en collaboration avec le fermier, a poursuivi son action de suivi et de relance systématique des propriétaires dont les immeubles ne sont pas raccordés au réseau public d'assainissement ou dont les raccordements d'assainissement sont non-conformes (branchement d'eaux usées raccordé sur le réseau d'eaux pluviales par exemple).
Par ailleurs, suite à un changement de son outil informatique, le fermier a procédé à une remise à plat de la base de données concernant ces conformités de branchement, ce qui peut donner lieu à quelques écarts par rapport aux données de l'année précédente.

Les différentes étapes de la procédure de suivi des raccordements assainissement :

- Lyonnaise des Eaux procède au contrôle des installations d'assainissement intérieures des immeubles afin de détecter d'éventuelles anomalies notamment les inversions de branchements eaux usées et eaux pluviales, ou les rejets d'eaux usées au caniveau,
- dans les jours suivant cette intervention, Lyonnaise des Eaux délivre aux propriétaires une attestation de conformité du raccordement (valable 3 mois), et si les équipements ne sont pas conformes, leur demande de procéder aux aménagements nécessaires dans un délai maximal de 6 mois,
- les dossiers des propriétaires n'ayant pas effectué les travaux de mise en conformité de leurs installations sont transmis à la Communauté urbaine de

Bordeaux qui relance les propriétaires concernés en leur accordant un nouveau délai de 6 mois,

- si des raccordements restent non conformes, les dossiers sont portés à la connaissance des maires des communes afin que ces derniers puissent, le cas échéant, avoir recours à leur pouvoir de police, en concertation avec le service de l'assainissement. Ce dernier continue de suivre ces dossiers jusqu'à la mise en conformité effective des installations.
- Le cycle de relance prend fin dès réalisation des travaux à condition que la mise en conformité des installations soit confirmée lors d'une contre-visite de Lyonnaise des Eaux.

En 2010, 1413 contrôles de conformités ont été réalisés par le délégataire.

Fin 2010, ce suivi représentait environ 2680 courriers envoyés par la Communauté urbaine de Bordeaux et 1780 dossiers transmis aux mairies.

Entre fin 2003 et fin 2010, ce sont ainsi plus de 4390 raccordements non conformes qui ont été identifiés.

56% de ces raccordements ont depuis fait l'objet d'une mise en conformité, grâce à l'action conjointe de Lyonnaise des Eaux, de la Communauté urbaine de Bordeaux et des mairies concernées.

Ce résultat est très encourageant.

2.2.3 Instruction des demandes d'incorporation des ouvrages d'assainissement de lotissements privés dans le domaine public communautaire

Dans le cadre de sa politique visant à transférer à la collectivité les charges et responsabilités qui incombent aux associations syndicales propriétaires d'ouvrages d'assainissement, la Communauté urbaine de Bordeaux instruit les demandes d'incorporation de réseaux et solutions compensatoires privés : fin 2010, plus de 300 dossiers de demande d'incorporation étaient en cours d'étude.

Les grandes étapes de cette instruction sont un contrôle sur pièces et un contrôle sur site, effectué par le fermier, qui permettent de déterminer les préalables fonciers et les éventuels travaux à réaliser par les propriétaires des ouvrages pour satisfaire aux conditions d'incorporation.

En 2010, les ouvrages d'assainissement de 35 d'opérations immobilières ont pu être intégrés dans le domaine public communautaire. Ceci représente près de 6 km de réseaux d'eaux usées, 12 km de réseaux d'eaux pluviales, ainsi que 24 solutions compensatoires avec une capacité de 1100 m3 pour l'ensemble des bassins de retention d'eaux pluviales intégrés.

2.2.4 Entretien des cours d'eau communautaires

- **Entretien des cours d'eau communautaires**

Les linéaires de cours d'eau exploités par la Cub sont chaque année en augmentation ce qui justifie des besoins financiers grandissants.

Afin d'assurer la continuité de l'entretien des 34 kms de cours d'eau dont la Communauté urbaine de Bordeaux est propriétaire (sur les 350 kms qui traversent son territoire), et qui constituent les exutoires des réseaux d'eaux pluviales, un marché de travaux a été passé en avril 2007 pour une durée de 4 ans.
En 2010, le montant des travaux d'entretien s'est élevé à environ 550 000€ T.T.C. Les quantités correspondant aux principaux travaux de 2010 sont présentées dans le tableau suivant :

Débroussaillage	17 759 m²
Fauchage	1 122 604 m²
Remise en état de cours d'eau	370 m
Curage, nettoyage, désensablement	1324 m^3
Enlèvement d'arbres tombés ou dangereux	35
Plantation d'arbres	53
Clotûres et portails	634 m et 8 unités

Un marché à bons de commande sur une durée de 4 ans pour assurer l'entretien des cours d'eaux communautaires a été mis en publicité dans le dernier trimestre 2010 et sera attribué en avril 2011.

- **Villenave d'Ornon / Le Lugan et le Tirouflet**

Initié en 2009 et achevé en 2010, des travaux de remise en état ont été réalisés afin de rétablir les écoulements du cours d'eau. Sur 370 m de ruisseau, ces travaux ont notamment consistés au curage du lit du ruisseau, à la création d'une piste d'exploitation sur une berge et à la sécurisation des abords par mise en place de clotûre et de portails. Une raquette paysagère, avec des plantations d'arbustes et de végétaux, a été positionnée le long de ce tronçon réaménagé. Le montant global des travaux s'est élevé à 46 689 € TTC

PHOTO "Lugan-Tirouflet.JPG"

- **Pessac et Mérignac / Ouverture au public des bords du Peugue**

Des conventions de superposition de gestion ont été rédigées entre les mairies et la CUB afin de permettre l'ouverture de cheminement doux piétons / vélos au public, le long du Peugue. Ces conventions répartissent les missions de chaque acteur du service public au bord du cours d'eau.

PHOTO "Le Peugue-cheminement.JPG"

2.2.5 Les Rejets d'eaux usées autres que domestiques

Rappel : conformément à l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique, la Communauté urbaine de Bordeaux délivre les autorisations de déversement des eaux usées autres que domestiques au réseau d'assainissement, des industriels, artisans et commerçants situés sur le territoire communautaire.

Cette autorisation, constituée d'un arrêté éventuellement assorti d'une convention de déversement lorsque les rejets sont importants et/ou toxiques, précise les conditions techniques, administratives, juridiques et financières d'acceptation afin de garantir :
la sécurité des personnes intervenant sur le système d'assainissement, l'intégrité des ouvrages du système d'assainissement, le bon fonctionnement des stations d'épuration, la qualité des boues et la protection du milieu naturel récepteur.

Les demandes d'autorisation de déversement et les conventions sont instruites par le fermier puis transmises à la Communauté urbaine de Bordeaux.

La procédure est en général longue et demande de nombreux échanges avec l'industriel.

L'objectif affiché par le délégataire aujourd'hui est d'obtenir un taux de conventionnement égal à 100% sur les gros industriels d'ici fin 2012, soit un potentiel de 164 établissements à conventionner.

En 2010, 30 autorisations de rejets ont été finalisées (23 arrêtés avec conventions de déversement et 7 arrêtés simples) portant le nombre total d'autorisations signées à 147 (soit 90% du nombre total des gros établissements recensés susceptibles de faire l'objet d'une autorisation de déversement). Fin 2010, 55 dossiers sont en cours d'instruction.

Les établissements font l'objet chaque année de contrôles inopinés réalisés par le délégataire (mesure de débit, prélèvements asservis au débit, analyses des paramètres physico-chimiques sur échantillon moyen 24h). En 2010, 202 contrôles inopinés ont été effectués dont 82% se sont révélés conformes. Par ailleurs, les établissements effectuent des autocontrôles (3854 analyses reçues en 2010 dont 87% se sont révélés conformes).

L'atteinte des objectifs du SDAGE passe notamment par la maîtrise des entrants dans le système d'assainissement. Ainsi, la stratégie engagée par la Cub pour le renforcement du suivi des rejets d'eaux usées autres que domestiques s'est poursuivie en 2010. Elle s'articule autour des problématiques d'émissions de substances dangereuses dans les réseaux d'assainissement et des autres rejets non conformes dans les réseaux publics de collecte tels que les rejets graisseux, les rejets des piscines publiques, les rabattements d'eau de nappe, les rejets issus des ravallement de façades en pierre.

Les rejets de substances dangereuses dits « rejets toxiques »

Il existe un nombre important de substances toxiques (métaux lourds, PCB, HAP, solvants chlorés, pesticides…) rejetées principalement par les industriels mais aussi par les petites entreprises et les artisans. Ces micropolluants sont susceptibles de nuire aux milieux récepteurs et de compromettre la valorisation agricole des boues d'épuration.

Compte tenu des enjeux du SDAGE Adour Garonne, une meilleure connaissance des rejets de ces substances dans les réseaux d'assainissement s'avère indispensable. Ainsi, la recherche des micropolluants est de plus en plus intégrée aux autorisations de déversement et lors des contrôles inopinés réalisés.

Une évolution des modèles types d'arrêté et de convention de déversement est envisagée en 2011 pour mieux prendre en compte cette problématique.

Les rejets graisseux

Ces rejets entraînent des colmatages des réseaux (débordements, nuisances olfactives, dégradation des collecteurs…) et une surcharge de pollution à traiter en station d'épuration. Les activités de métiers de bouche générant ce type de rejets doivent disposer d'un bac à graisses (et à fécule le cas échéant) correctement dimensionnés et régulièrement entretenus. En outre, ils doivent veiller à la récupération des huiles usagées alimentaires en vue de leur revalorisation par une société spécialisée. Une sensibilisation de ces professionnels est envisagée courant 2011.

Les rejets des piscines publiques

Les vidanges des bassins sont susceptibles de nuire à la sécurité des personnels intervenant en réseau et générer des eaux claires parasites sur les stations d'épuration lorsque ces dernières sont évacuées vers le réseau d'eaux usées au lieu du réseau d'eaux pluviales.

Le raccordement des eaux de lavage des filtres doit, quant à lui, être effectué vers le réseau d'eaux usées.

En 2010, l'ensemble des piscines municipales du territoire de la CUB (22 établissements) ont fait l'objet d'une sensibilisation (obligation, avant toute vidange de bassin, de prévenir le service de l'assainissement et de « neutraliser » le chlore) et une démarche en vue de l'établissement de l'autorisation de déversement a pu être engagée avec satisfaction.

Les rabattements d'eau de nappe

Les rabattements de nappe sont fréquemment réalisés dans le cadre de chantier de construction d'immeuble ou de dépollution de sols.

Ils peuvent être préjudiciables à la sécurité des personnels intervenant en réseau, au bon fonctionnement des réseaux et des stations d'épuration. Ce type de rejet doit rejoindre prioritairement et directement le milieu naturel. A défaut de possibilité de rejet direct vers le milieu naturel, l'acceptation dans le réseau d'assainissement peut, selon les cas, être envisagée sous conditions.

En 2010, un courrier d'information a été diffusé à l'ensemble des communes de la CUB ainsi qu'aux professionnels susceptibles d'être concernés (promoteurs immobiliers, travaux de forages, bureaux d'études, société de dépollution) situés sur le territoire de la CUB soient environ 150 établissements.

6 chantiers ont fait l'objet d'autorisation de déversement à ce titre en 2010.

Les ravalements de façades
Ces opérations sont particulièrement nombreuses du fait de l'importance du patrimoine Bordelais en pierre. Elles génèrent des effluents envoyant notamment une grande quantité de sable dans les réseaux (jusqu'à 10 kg de sable par m² de surface ravalée selon la technique de ravalement utilisée) qui contribuent à leur ensablement.
Une action en collaboration avec la ville de Bordeaux et la Fédération française du bâtiment et des Professionnels du secteur a été engagée en vue de la sensibilisation des professionnels pour récupérer les sous produits générés par cette activité.

2.2.6 SAGE Estuaire

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification stratégique et réglementaire dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, destiné à établir une règle commune s'appliquant à tous les acteurs du territoire qui participent à son élaboration.

Le SAGE « Estuaire de la Gironde et des milieux associés » concerne l'estuaire et ses milieux, avec en particulier des marais et 56 cours d'eau affluents de longueur totale de 585 km. La population permanente sur le territoire du SAGE est de 930 000 habitants.
Le Préfet de Gironde, est chargé de suivre la procédure d'élaboration du SAGE. Il a arrêté la composition de la Commission locale de l'eau (CLE), instance de concertation et de décision composée de 64 membres issus de trois collèges (collège des Collectivités territoriales et des Etablissements publics locaux ; collège des représentants des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et des associations ; collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics).

L'animation du projet de SAGE Estuaire et le secrétariat administratif de la CLE sont assurés par un chargé de mission auprès du SAGE, avec le soutien du SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde), structure porteuse du SAGE.

Quatre objectifs ont été définis comme feuille de route pour l'élaboration du SAGE Estuaire :
- qualité des eaux et des écosystèmes ;
- sécurisation des biens et des personnes ;
- gestion durable des milieux naturels et des activités humaines ;
- concertation et participation renforcée des populations aux politiques estuariennes.

Le déroulement de l'élaboration du SAGE a été le suivant :
- 31 mars 2005 : arrêté préfectoral définissant le périmètre du Schéma d'étude et d'aménagement des eaux de la Gironde et des milieux associés ;
- 8 février 2006 : arrêté préfectoral désignant les 64 membres de la CLE et le président M. Plisson ;
- 15 février 2007 : validation de l'état des lieux par la CLE ;
- 24 septembre 2007 : validation du diagnostic et de ses 9 enjeux ;
- 2008 : étude des potentialités piscicoles, étude zones humides ;
- 2009 : étude de l'impact du changement climatique ;

- 2009 : validation des scénarios ;
- 13 avril 2010 : présentation des grandes orientations du projet de Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource à la CLE ;*
- 2010 : évaluation environnementale du SAGE
- 2011 : envoi du projet de SAGE au préfet coordonnateur et consultation des collectivités (CG, CR, chambres consulaires, communes…)

A l'issue de cette étape, le SAGE fera l'objet d'une enquête publique prévue pour le printemps 2011.

2.2.7 Zoom sur 4 actions de la Cub en faveur de l'environnement

- **Programme de recherche «ETIAGE » 2011-2015**

PHOTO "Bordeaux-la Garonne.JPG"

Depuis des années, le système fluvio-estuarien de la Gironde est l'objet de nombreuses observations et questionnements relatifs à son état général, son fonctionnement et son devenir.

Dans un contexte de mise en œuvre du SAGE Estuaire, de la Directive Cadre sur l'Eau et des premiers inventaires piscicoles de références, le programme "Etiage" a été élaboré dans le but final d'atteindre le bon état écologique des eaux et de mettre en perspectives des stratégies d'émissions des effluents et de gestion de l'espace estuarien.

Ce programme d' Etude Intégrée de l'effet des Apports amonts et locaux sur le fonctionnement de la Garonne Estuarienne, est complémentaire et s'appuie sur les connaissances acquises au cours des programmes de recherches passé et en cours sur le système Garonne-Dordogne-Gironde.

Début 2010, le programme Etiage, porté par l'Université Bordeaux 1 et le Cemagref, a été concrétisé par la signature d'un accord de consortium par tous les acteurs et partenaires scientifiques, publics et privés de l'eau et de l'environnement.
Le 27 septembre, une réunion d'information et de lancement officiel du programme de recherche a rassemblé l'ensemble des acteurs scientifiques et des partenaires financiers impliqués dans le projet ainsi que des réseaux institutionnels et associatifs dédié à l'environnement de l'estuaire.
Les coordonnateurs du projet et les responsables des axes de travail ont ainsi présentés leur programme, ses étapes et ses attendus.

Les 5 axes qui ont été développés sont :

- Axe 1 : Caractérisation et rôle respectif des apports organiques amont et locaux sur l'oxygénation des eaux de la Garonne estuarienne
- Axe 2 : Caractérisation et flux des contaminants organiques (classiques et émergents) dans les eaux de la Garonne estuarienne

- Axe 3 : Etude des apports métalliques dans les eaux de la section Garonnaise de l'estuaire de la Gironde
- Axe 4 : Approche de l'impact des conditions physico-chimiques affectant la masse d'eau estuarienne garonnaise sur les cortèges biologiques
- Axe 5 : Synthèse des pressions et des impacts caractérisant les eaux de la Garonne estuarienne. Recommandations de gestion.

Des premières mesures ont été réalisées en 2010 en même temps que l'organisation des équipes et la mise en œuvre des actions au sein de chaque axe de recherche.

- **Récupération de calories sur les collecteurs d'assainissement**

Par délibération du Conseil de Cub du 2 octobre 2009, notre établissement a décidé de mener une expérience sur le collecteur unitaire de diamètre 2500 situé rue Jean Fleuret, au pied de l'Hôtel communautaire. Dans ce collecteur, transitent les eaux de la Devèze en débit permanent, les eaux résiduaires du bassin amont de collecte et le rejet de la géothermie de Mériadeck.

Le débit moyen du collecteur est de 500 m^3/h avec une température moyenne de l'eau d'environ 16 °C.

Les travaux, se sont déroulés pendant l'été 2010. Ils ont consisté en la pose de l'échangeur dans le collecteur, sur un linéaire de 198 mètres, la connexion du réseau caloporteur à la chaufferie de l'hôtel communautaire et la mise en place de pompe à chaleur.
L'installation couvre 100% des besoins énergétiques pour le chauffage et la climatisation, d'un bâtiment de 28 200 m² occupés par 600 agents.
Cette réalisation est la première installation, de cette dimension, installée en France pour produire du chaud et du froid.
Elle permet aussi de réduire la facture énergétique de 30 000 € par an et de réduire les émissions de CO_2 de 108 tonnes par an.

- **Zonage de l'assainissement**

Par délibération du 24 septembre 2010, le projet de zonage de l'assainissement de la CUB a été adopté par le conseil de communauté et le lancement de la procédure d'enquête publique décidé.
Le tribunal administratif du Bordeaux a désigné, par ordonnance du 27 octobre 2010, une commission d'enquête composée de 5 membres titulaires et un suppléant.
L'arrêté d'ouverture d'enquête publique pris par le Président de la CUB le 16/12/2010 a fixé la période d'enquête du 24 janvier 2011 au 25 février 2011 inclus et concerne l'ensemble des communes membres.

- **Etude piscicole sur la Jalle de Blanquefort**

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation du système d'assainissement de Lille Blanquefort, la Communauté urbaine a fait réaliser entre mars à mai 2010, un recensement piscicole avant le déplacement du rejet de la station d'épuration à l'aval des portes de Grattequina prévu en 2011. Un nouveau suivi sera réalisé sur 2 ans

après déplacement du point de rejet de la station d'épuration afin d'évaluer l'impact sur la migration des différentes espèces piscicoles.

E/ IMGP4133.jpg

E/ IMGP4134.jpg

Analyse économique et financière

E:/ IMGP4350.jpg

3.1 Présentation d'une facture au 1er Janvier 2011 et comparaison au 1er Janvier 2010 pour une consommation de référence définie par l'INSEE (120 m³)

Facture de 120 M3	**Au 01.01.2010**		**Au 01.01.2011**		**Ecart**
Compteur diamètre 15	€/m³	Montant (€)	€/m³	Montant (€)	%
EAU POTABLE					
Abonnement annuel (perçu par Lyonnaise des Eaux)		60,90		62,78	+3,1
Consommation (perçu par Lyonnaise des Eaux)	De 0 à 50 m³ : 0,9671	48,36	De 0 à 50 m³ : 0,9968	49,84	+3,1
	Plus de 50 m³ : 1,0746	75,22	Plus de 50 m³ : 1,1075	77,53	+3,1
Redevances agence de l'eau Adour Garonne	Préservation de la ressource : 0,0839	10,07	Préservation de la ressource : 0,0604	7,25	-28,0
	Lutte contre la pollution de l'eau 0,2230	26,76	Lutte contre la pollution de l'eau 0,2550	30,60	+14,3
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES					
Part perçue par Lyonnaise des Eaux	0,6497	77,96	0,6636	79,63	+2,1
Part perçue par la Cub ou Surtaxe communautaire	0,6210	74.52	0,6210	74,52	0,0
Redevances Agence de l'Eau Adour Garonne	Modernisation des réseaux de collecte : 0,1740	20 ,88	Modernisation des réseaux de collecte : 0,1960	23,52	+2,5
TOTAL Hors Taxes		394.67		405,67	+2,8
TVA 5,5%		*21,71*		*22,31*	
TOTAL TTC		**416,38**		**427,98**	**+2,8**
Prix de revient en € TTC/m³		**3,47**		**3,56**	**+2,8**

3.2 Analyse du compte rendu financier 2009 de Lyonnaise des Eaux France, concessionnaire du service public de l'Eau potable.

3.2.1. Présentation de la méthode à la base des comptes remis par le concessionnaire et avis des services communautaires

Au titre de l'article 2 de la loi 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, le concessionnaire est tenu de produire chaque année un «rapport comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public».

Le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précise le contenu de ce rapport et oblige le concessionnaire à « une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation. »

Ainsi, ce décret laisse au délégataire une entière liberté de choix quant à ses méthodes de calcul des charges calculées. En ce sens, le décret n'apporte pas d'avancée particulière par rapport aux pratiques déjà en vigueur entre Lyonnaise des Eaux et la Communauté urbaine.

Dans ce cadre réglementaire de l'article 2 de la loi 95.127 du 8 février 1995 et dans le cadre contractuel de l'avenant n°7, les éléments financiers remis par le délégataire sur la concession du service public de l'Eau sont présentés selon deux approches :

- **Le tableau des flux de trésorerie** (rapport annuel du délégataire 2009 - chapitre IV comptes de la délégation p. 280),

Le délégataire procède depuis son rapport annuel 2005 à une présentation de l'économie du contrat de concession par les flux de trésorerie. Depuis la signature de l'avenant n°7, l'article 78.2 et l'annexe 11.3 du traité de concession encadrent cette présentation des flux de trésorerie et définissent les modalités de calcul des frais ou produits financiers et du besoin en fond de roulement (BFR).

La présentation, selon le formalisme de l'annexe 11.3 au traité de concession, reprend les charges et produits qui constituent l'excédent brut d'exploitation du service, tels qu'ils ressortent de la comptabilité d'établissement et de la comptabilité analytique du délégataire (Cf. pages 281 à 283 du rapport annuel du délégataire 2009).
A cet autofinancement du service, sont imputés les autres flux de trésorerie d'exploitation (variation du BFR…), de financement (avances et remboursements de l'agence de l'eau…), d'investissement.

Le concessionnaire publie cette présentation en page 281 de son rapport, en comparant le réalisé de 2009 au réalisé de 2008.
C'est cette présentation que les services communautaires reprennent dans le présent rapport pour comparer les données réelles de l'économie du service concédé, sur 3 ans et avec le prévisionnel.

La présentation de la situation de trésorerie après frais ou produits financiers et après impôt sur les sociétés, prévue par l'article 78.2 du contrat, est publiée en page 286 en données annuelles de 2009 et cumulées depuis le début du contrat du rapport annuel du délégataire.
Les services communautaires souhaitent que soit revu le calcul de l'impôt sur les sociétés et porteront un regard attentif sur le niveau de besoin en fonds de roulement figurant dans ce tableau de trésorerie.

- **Le compte annuel de résultat d'exploitation** (rapport annuel du délégataire 2009- chapitre IV comptes de la délégation p.287 à 291)

Le CARE est la nouvelle présentation retenue par la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (anciennement appelée Syndicat professionnel des exploitants d'eau ou SPDE) en application du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il «regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques» (rapport annuel du délégataire 2009 - p.292).

Il est « établi sous la responsabilité de la société délégataire dans les termes qui sont les siens » (rapport annuel du délégataire 2009 - p.292).

Les méthodes de calcul et définitions relatives au CARE du service de l'eau sont précisées pages 292 à 298 du rapport annuel du délégataire 2009.

Les principes du CARE et le calcul des charges relatives aux investissements ont été présentés de manière détaillée et transparente par le délégataire aux services communautaires en 2007.

Concernant la présentation des charges de fonctionnement locales (dites aussi charges d'exploitation non calculées), le CARE n'apporte pas de grand changement: il crée, à partir de 2006, de nouveaux postes de charges et des reclassements entre divers postes de charges.

Or comme ce sont les même charges qui rentrent dans l'excédent brut d'exploitation du compte en flux (au dotation reprises de provisions près), ces reclassements rendent la comparaison entre le réel et le prévisionnel délicate car le prévisionnel en flux annexé au traité de concession pour la période 2006-2021, présentait les charges de fonctionnement non calculées sous l'ancienne présentation.

Concernant les dotations/reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation, le CARE les met en évidence sur une ligne spécifique du compte de résultat, ce qui permet d'isoler les charges qui ne sont pas des flux de trésorerie.

Concernant les charges calculées relatives aux investissements, le CARE a innové :

- les modalités de calcul sont les mêmes pour toutes les natures d'investissements (même pour les charges calculées relatives au programme patrimonial de renouvellement des branchements en plomb depuis l'avenant n°8 de juillet 2009),

- la charge calculée d'une année s'apparente à l'annuité d'un emprunt mobilisé pour la valeur actualisée, en début de période, des flux des investissements réels pour le passé et prévisionnels pour le futur à un taux variable, défini contractuellement, le taux moyen obligatoire (TMO), auquel s'ajoute une prime de risque égale à 1,3 ; l'assiette de calcul de ces charges est constituée des flux d'investissements réels passés et de l'année, contrôlables dans la comptabilité du délégataire ainsi que des flux d'investissements prévisionnels futurs de l'avenant n°8 du contrat.

De prime abord, les services communautaires contestent le principe d'assimiler le coût économique des investissements à une annuité d'emprunt.
De plus, à l'issue de l'examen des méthodes de calcul employées, les services communautaires soulignent l'arbitraire et la complexité des calculs.
Ils préconisent de revenir, comme le délégataire l'avait fait dans son rapport annuel 2005, aux charges calculées comptables classiques, à savoir les dotations aux amortissements, les dotations aux provisions pour renouvellement…, telles qu'elles figurent dans la comptabilité d'établissement du délégataire exigée par le traité de concession.

Notons que le CARE omet toujours de faire figurer les produits financiers générés par la situation de trésorerie positive du contrat pour ne faire figurer que des charges financières sur le BFR et les investissements.

L'analyse des services sur le compte-rendu financier du délégataire développée ci-dessous se centre sur la présentation contractuelle en flux de trésorerie et comporte trois parties :

- l'analyse des produits sur la période 2007-2009 et la comparaison au prévisionnel annexé à l'avenant n°7;
- l'approche par les flux de trésorerie, comparés au prévisionnel annexé à l'avenant n°7, hors frais et produits financiers et avant impôt sur les sociétés (selon l'annexe 11.3) ;
- l'approche par les flux de trésorerie avec frais et produits financiers et après impôt sur les sociétés, en cumul depuis le début du contrat (selon l'article 78.2).

3.2.2. Présentation des produits de 2009 par rapport à 2008 et 2007 et par rapport au prévisionnel

Tableau des volumes distribués et des produits de 2007 à 2009

En milliers d'Euros courants	2 007 réel	2 008 réel	2 009 réel	évol 06 à 07	évol 07 à 08	évol 08 à 09	2 007 part dans les produits	2 008 part dans les produits	2 009 part dans les produits
Volumes en milliers de m3 vendus	*41 077*	*40 849*	*41 054*	*-8,6%*	*-0,6%*	*0,5%*			
PRODUITS	**72 542**	**67 663**	**70 669**	**-2,6%**	**-6,7%**	**4,4%**	**126,8%**	**113,4%**	**116,1%**
Produits d'exploitation liés à la facture d'eau	**69 037**	**63 678**	**66 604**	**-2,3%**	**-7,8%**	**4,6%**	**120,7%**	**106,7%**	**109,4%**
détail : Partie fixe abonnements	12 549	13 389	13 852	3,7%	6,7%	3,5%	21,9%	22,4%	22,8%
Partie fixe abonnements particuliers incendie + aides au fonctionnement en 2009 (14 K€)	598	622	662	2,8%	4,0%	6,4%	1,0%	1,0%	1,1%
Total partie fixe	**13 147**	**14 011**	**14 514**	**3,7%**	**6,6%**	**3,6%**	**23,0%**	**23,5%**	**23,8%**
Partie proportionnelle clients particuliers	25 675	26 535	27 052	-7,2%	3,3%	1,9%	44,9%	44,5%	44,4%
Partie proportionnelle clients professionnels	14 743	15 002	15 132	-10,8%	1,8%	0,9%	25,8%	25,1%	24,9%
Partie proportionnelle divers (cession d'eau en 2007 et 2008)	145	151	110	-22,8%	4,1%	-27,2%	0,3%	0,3%	0,2%
Total partie proportionnelle	**40 563**	**41 688**	**42 294**	**-8,6%**	**2,8%**	**1,5%**	**70,9%**	**69,8%**	**69,5%**
dont part concessionnaire	***53 710***	***55 699***	***56 808***	-5,9%	***3,7%***	***2,0%***	***93,9%***	***93,3%***	***93,3%***
Redevance prélèvement	2 051	2 761	2 618	7,2%	34,6%	-5,2%	3,6%	4,6%	4,3%
Redevance pollution	13 277	5 218	7 178	13,7%	-60,7%	37,6%	23,2%	8,7%	11,8%
Fonds National ou taxe sur consommation d'eau distribuée	-1	0		-20,1%	-100%	ns	0,0%	0,0%	0,0%
Collectivités et autres organismes publics (3)	***15 327***	***7 979***	***9 796***	12,8%	***-48%***	***22,8%***	***26,8%***	***13,4%***	***16,1%***
Produit des travaux - branchements	2 317	2 671	2 718	-13,0%	15,3%	1,8%	4,0%	4,5%	4,5%
Produits accessoires	1 188	1 314	1 347	3,2%	10,6%	2,5%	2,1%	2,2%	2,2%
PRODUITS RESTANT AU CONCESSIONNAIRE	**57 215**	**59 684**	**60 873**	**-6,0%**	**4,3%**	**2,0%**	**100%**	**100%**	**100%**

Tableau des volumes distribués et des produits de 2009 et cumulés sur la période 2006-2009, comparés au prévisionnel

EN k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2009	Prévu 2009 Avt n°8	Ecart (R-P) 2009	Ecart en % (R-P)/P 2009	Réel. 2009 cumul/2006	Prév. 2009 cumul/2006 Avt n°8	Ecart (R-P) cumul 2006 à 2009	Ecart en % (R-P)/P cumul 2006 à 2009
Volumes	41 054	45 195	-4 141	-9,2%	167 922	180 267	-12 345	-6,8%
PRODUITS D'EXPLOITATION K€ COURANTS								
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	42 294	46 334	-4 040	-8,7%	168 934	179 798	-10 865	-6,0%
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE	13 852	13 789	63	0,5%	51 887	51 747	140	0,3%
FORFAITS INCENDIE	648	614	34	5,5%	2 450	2 376	74	3,1%
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	56 794	60 737	-3 943	-6,5%	223 270	233 921	-10 651	-4,6%
RECETTES ACCESSOIRES	1 360	1 351	9	0,7%	5 013	5 209	-195	-3,8%
RECETTES TRAVAUX	2 718	2 182	536	24,6%	10 370	8 004	2 366	29,6%
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES- EAU	**60 872**	**64 270**	**-3 398**	**-5,3%**	**238 654**	**247 134**	**-8 480**	**-3,4%**

Entre 2005 et 2008, le service de l'eau a connu chaque année (et surtout en 2007 : -8,6%) une baisse des volumes qui n'avait pas été anticipée dans le prévisionnel de l'avenant n°7[2].

Au contraire, l'avenant n°7 avait anticipé une hausse régulière des consommations.

C'est pourquoi,

– sur l'année 2009, malgré l'arrêt de la baisse des consommations en 2009 (+0,5% par rapport à 2008), les volumes distribués sont en retrait de 9,2% par rapport à la prévision de l'année 2009 ;

– en cumul sur la période 2006-2009, les volumes distribués sont en retrait de 6,8% par rapport à la prévision, soit une consommation inférieure de 12,3 millions de m^3 à la prévision sur 4 ans.

Toutefois,

– sur l'année 2009, le chiffre d'affaires du concessionnaire est en retrait de seulement 5,3% par rapport à la prévision, ce qui représente un manque à gagner de 3,4 M€ ;

– en cumul sur la période 2006-2009, le chiffre d'affaires du concessionnaire est en retrait de seulement 3,4% par rapport à la prévision, ce qui représente un manque à gagner de 8,5 M€ (2,1 M€ par an en moins en moyenne).

En effet :

- la formule de révision contractuelle du prix au m^3, permet de limiter, légèrement, l'impact de la baisse des volumes sur la partie variable du chiffre d'affaires ;

- le chiffre d'affaires travaux, constitué principalement des travaux de branchements facturés à l'usager, est supérieur de près de 30% à la prévision, ce qui représente 2,4 M€ de chiffre d'affaires supplémentaire sur 4 ans (0,6 M€ de plus par an) qui vient compenser partiellement le manque à gagner de 10,9 M€ sur la part variable du chiffre d'affaires ; ce poste du chiffre d'affaires du délégataire devra être audité dans le cadre de la prochaine révision quinquennale.

Le chiffre d'affaires 2009 du délégataire (60,9 M€) retrouve son niveau de 2006 qui était le plus fort des 15 premières années du contrat.

[2] L'économie prévisionnelle de l'avenant n°8 de juillet 2009 reprend les mêmes prévisions de consommation d'eau et de facturation que l'avenant n°7. La seule différence sur l'économie du contrat entre l'avenant n°8 et l'avenant n°7 est l'absence d'emprunt pour le renouvellement des branchements en plomb dans l'avenant n°8.

Il est en hausse de 2% par rapport à 2008.

Les produits perçus pour le compte de tiers (Agence de l'eau), 9,8 M€ en 2009, enregistrent une forte hausse (+ 26,8 % par rapport à 2008) sur la redevance pollution en particulier (+37,6 %) : la hausse de cette dernière résulte d'une sous estimation de ce poste de produit en 2008 conséquence des régularisations comptables sur l'ancienne redevance pollution supprimée en 2008.

3.2.3. Présentation des flux de trésorerie avant IS sur la période 2006-2009 (selon le formalisme de l'annexe 11.1)

Les tableaux pages suivantes présentent les flux de trésorerie réels annuels sur la période 2007-2009 et cumulés sur la période 2006-2009, et les comparent au prévisionnel de l'avenant n°8.

Cet avenant, par lequel le concessionnaire fait son affaire du financement du renouvellement des branchements en plomb, a conduit à modifier l'annexe 11.1 du traité de concession en en retirant les flux prévisionnels liés à l'emprunt « plomb », qui figurait dans la prévision de l'avenant n°7, pour y substituer la valeur de l'indemnité de retour des branchements en plomb en 2021.

C'est pour cette raison que le solde de trésorerie prévisionnel est négatif sur les années 2006 à 2011.

Par ailleurs, la présentation a été mise en adéquation avec les dispositions de l'article 29 bis et de l'annexe 11.3 du traité qui classent les investissements de télérelève, pour la part des récepteurs prévue au traité, en travaux de 1er établissement et en biens de retour.

Ces tableaux montrent que globalement sur la période 2006-2009, face à un chiffre d'affaires en retrait de 8,5 M€ par rapport au prévisionnel, les charges d'exploitation non calculées sont en retrait de 3,4 M€, ce qui aboutit à un excédent brut d'exploitation (EBE) en retrait de 5,1 M€ soit 4,9% de moins que l'EBE prévu en cumul sur la période.

Des explications sur l'évolution annuelle des produits/recettes entre 2009 et 2008 sont données par le délégataire en pages 282 de son rapport annuel.

Des explications sur l'évolution annuelle des charges/dépenses entre 2009 et 2008 sont données par le délégataire en page 282 et 283 de son rapport annuel.

Le besoin en fonds de roulement (BFR), qui avait fortement augmenté en 2006 et 2005 pour baisser légèrement en 2008, baisse de 1,6 M€ en 2009 ; il reste toutefois très supérieur à la prévision, à hauteur de 4,2 M€, et contribue quasiment autant que l'EBE au retrait de la trésorerie d'exploitation par rapport à la prévision.

Les flux de trésorerie d'exploitation sur 2006-2009 sont en retrait, par rapport au prévisionnel, de 9,245 M€.

Par ailleurs, on constate que le flux net d'investissement constitué des investissements minoré des subventions est lui en retrait de 11,650 M€ : en effet comme vu ci-dessus, les investissements physiques sont en retrait de 16,321 M€ quand les subventions sont en retrait de 4,671 M€.

Il en résulte que le solde de trésorerie cumulé à fin 2009 (hors produits et frais financiers et hors impôts sur les sociétés) est supérieur de 2,298 M€ à la prévision.

Ainsi, au-delà des éléments techniques qui justifient le retard ou les économies d'investissements sur la période 2006-2009, d'un point de vue financier, on constate que le manque à gagner sur les flux d'exploitation est plus qu'intégralement compensé par de moindres investissements.

Alors qu'on aurait pu craindre que la baisse des volumes et des recettes ainsi que la forte hausse du BFR obèrent la trésorerie du délégataire, il n'en est rien mais ceci est rendu possible par un rythme d'investissement ralenti par rapport au prévisionnel.

Toutefois, comme déjà commanté en paragraphe 1.2.4, le délégataire (cf. page 179 de son rapport) envisage de résorber les 16 millions d'euros de retard dans les investissements à fin 2011 et prévoit de constater un déficit de 4,5 millions d'euros sur les investissements du fait de l'absence des subventions.

Tableau synthétique des investissements comparés au prévisionnel sur 2009 et en cumul sur 2006-2009

Synthèse des investissements (K€)		Réel 2009	Prév. 2009	Ecart (R-P) 2009	Ecart en % (R-P)/P 2009	Réel. 2009 cumul/2006	Prév. 2009 cumul/2006	Ecart (R-P) cumul 2009/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2009/2006
1er établissement financé par le concessionnaire (yc télérelève)	TN	7 610	13 578	-5 968	-44%	19 973	38 105	-18 132	-47,6%
renouvellement fonctionnel financé par le concessionnaire	RF	3 971	5 837	-1 866	-32%	15 909	20 332	-4 423	-21,8%
renouvellement patrimonial financé par le concessionnaire	RP	11 530	7 404	4 126	56%	41 447	31 227	10 220	32,7%
domaine privé hors compteurs (**hors télérelève TN**)	E	341	512	-171	-33%	1 334	1 982	-648	-32,7%
domaine privé compteurs	C	599	1 606	-1 007	-63%	3 439	6 432	-2 993	-46,5%
total investissements physiques		**24 051**	**28 937**	**-4 886**	**-17%**	**82 102**	**98 079**	**-15 976**	**-16,3%**
SUBVENTIONS (selon le tableau des flux de l'annexe 11.1)		-50	-1 665	1 615	-	-173	-4 844	4 671	96,4%
total investissements physiques nets des subventions		**24 001**	**27 272**	**-3 271**	**-12%**	**81 929**	**93 235**	**-11 305**	**-12,1%**
annuités de la dette	AN	2 833	2 914	-81	-3%	10 396	10 744	-348	-3,2%
rachat de la dette	RA				-	-27 983	-27 983		-
total des flux sur la dette		2 833	2 914	-81	-3%	-17 587	-17 239	-348	-
total des flux d'investissements physiques et de la dette nets des subventions		**26 834**	**30 186**	**-3 352**	**-11%**	**64 342**	**75 995**	**-11 653**	**-15,3%**

Tableau synthétique des flux de trésorerie comparés au prévisionnel sur 2009 et en cumul sur 2006-2009

EN k€ COURANTS	Réel 2009	Prévu 2009 Avt n°8	Ecart (R-P) 2009	Ecart en % (R-P)/P 2009	Réel. 2009 cumul/2006	Prév. 2009 cumul/2006	Ecart (R-P) cumul 2006 à 2009
Flux d'exploitation (EBE+Var.BFR)	25 700	26 587	-887	-3,3%	94 254	103 499	-9 245
- Flux d'investissement (yc dette)	-26 885	-31 851	4 966	-15,6%	-64 518	-80 840	16 321
+ Flux de subventions	50	1 665	-1 615	-97,0%	173	4 844	-4 671
+ Autres Flux	-92	-87	-5	5,6%	-580	-473	-107
Total flux annuel	-1 227	-3 686	2 459	-66,7%	29 329	27 031	2 298

Présentation détaillée des flux de trésorerie réels avant frais ou produits financiers et IS (selon le formalisme de l'annexe 11.3)

EN k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	% Var 2007 2006	% Var 2008 2007	% Var 2009 2008	part dans les produits 2007	part dans les produits 2008	part dans les produits 2009
Volumes	41 077	40 849	41 054	-8,6%	-0,6%	0,5%			
PRODUITS D'EXPLOITATION K€ COURANTS									
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	40 563	41 687	42 294	-8,6%	2,8%	1,5%	71%	70%	69%
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE	12 549	13 389	13 852	3,7%	6,7%	3,5%	22%	22%	23%
FORFAITS INCENDIE	598	622	648	2,8%	4,0%	4,2%	1%	1%	1%
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	53 710	55 699	56 794	-5,9%	3,7%	2,0%	94%	93%	93%
RECETTES ACCESSOIRES	1 188	1 314	1 360	3,2%	10,6%	3,5%	2%	2%	2%
RECETTES TRAVAUX	2 317	2 671	2 718	-13,0%	15,3%	1,7%	4%	4%	4%
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES- EAU	**57 215**	**59 684**	**60 872**	**-6,0%**	**4,3%**	**2,0%**	**100%**	**100%**	**100%**
CHARGES D'EXPLOITATION K€ COURANTS									
PERSONNEL	14 094	13 685	13 961	1,0%	-2,9%	2,0%	24,6%	22,9%	22,9%
ENERGIE	1 486	1 448	1 616	0,7%	-2,5%	11,6%	2,6%	2,4%	2,7%
ACHATS D'EAU	2	3	24	-10,7%	69,2%	693,9%	0,0%	0,0%	0,0%
PRODUITS DE TRAITEMENT	424	575	456	3,1%	35,6%	-20,6%	0,7%	1,0%	0,7%
ANALYSES	484	540	479	3,8%	11,5%	-11,3%	0,8%	0,9%	0,8%
SOUS-TRAITANCE-MATIERES-FOURNITURES	7 459	7 410	8 423	1,9%	-0,7%	13,7%	13,0%	12,4%	13,8%
IMPOTS LOCAUX ET TAXES	760	810	775	-4,3%	6,7%	-4,4%	1,3%	1,4%	1,3%
AUTRES DEPENSES EXPLOITATION, dont	5 366	5 930	6 165	11,1%	10,5%	4,0%	9,4%	9,9%	10,1%
Télécommunications, postes de télégestion	456	398	480	-17,2%	-12,7%	20,5%	0,8%	0,7%	0,8%
Engins et véhicules	645	813	767	7,0%	26,0%	-5,7%	1,1%	1,4%	1,3%
Informatique	1 076	1 314	1 121	5,8%	22,1%	-14,7%	1,9%	2,2%	1,8%
Assurances	168	168	261	-5,2%	-0,1%	55,8%	0,3%	0,3%	0,4%
Locaux	541	604	615	14,8%	11,7%	1,9%	0,9%	1,0%	1,0%
FRAIS DE CONTRÔLE	147	151	157	2,4%	2,8%	3,9%	0,3%	0,3%	0,3%
RISTOURNES ET REDEVANCES CONTRACTUELLES (anciennement redevance occupation domaine public)	500	515	536	-60,8%	3,1%	4,1%	0,9%	0,9%	0,9%
FRAIS DE SIEGE & CONTRIBUTION A LA RECHERCHE	2 728	2 984	3 107	4,5%	9,4%	4,1%	4,8%	5,0%	5,1%
REDEVANCE UTILISATION LOGICIELS LEF	501	555	661	-33,2%	10,8%	19,2%	0,9%	0,9%	1,1%
PERTE SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	257	336	292	-22,9%	30,4%	-13,0%	0,4%	0,6%	0,5%
2 .TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**34 208**	**34 941**	**36 652**	**-0,5%**	**2,1%**	**4,9%**	**59,8%**	**58,5%**	**60,2%**
3. EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION OU TRESORERIE D'EXPLOITATION (1-2)	**23 007**	**24 743**	**24 220**	**-13,2%**	**7,5%**	**-2,1%**	**40,2%**	**41,5%**	**39,8%**
4. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (+besoins - ressources)	**3 436**	**-1 330**	**-1 480**	**-5%**	**-139%**	**11,3%**	**6,0%**	**-2,2%**	**-2,4%**
5. FLUX DE TRESORERIE NETTE D'EXPLOITATION (3-4)	**19 571**	**26 073**	**25 700**	**-14,6%**	**33,2%**	**-1,4%**	**34,2%**	**43,7%**	**42,2%**
TABLEAU DES FLUX D'INVESTISSEMENTS K€ COURANTS									
Investissements biens de retour (yc télérelève)	**18 715**	**18 799**	**23 112**	**12,0%**	**0,5%**	**22,9%**	**32,7%**	**31,5%**	**38,0%**
1ER ETABLISSEMENT FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	4 243	4 272	7 065	26,7%	0,7%	65,4%	7,4%	7,2%	11,6%
1er établissement Récepteurs Télérelève*	91	406	545	na	346,2%	34,2%	0,2%	0,7%	0,9%
RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL FINANCE PAR LE CONCESSIONNAIRE	4 648	2 873	3 972	5,2%	-38,2%	38,3%	8,1%	4,8%	6,5%
RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	9 733	11 248	11 530	8,9%	15,6%	2,5%	17,0%	18,8%	18,9%
Investissements biens de reprises (contractuel- hors télérelève)	**1 319**	**982**	**940**	**-13,9%**	**-25,5%**	**-4,3%**	**2,3%**	**1,6%**	**1,5%**
DOMAINE PRIVE HORS COMPTEURS	477	668	886	38,2%	40,0%	32,6%	0,8%	1,1%	1,5%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS	933	720	599	-21,4%	-22,8%	-16,8%	1,6%	1,2%	1,0%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS SRU + TELERELEVE SRU				na	na	na	0,0%	0,0%	0,0%
DOMAINE PRIVE TELERELEVE HORS SRU*	-91	-406	-545	na	346,2%	34,2%	-0,2%	-0,7%	-0,9%
Annuités de la dette reprise à la collectivité	**3 148**	**2 837**	**2 833**	**99,5%**	**-9,9%**	**-0,1%**	**5,5%**	**4,8%**	**4,7%**
-VALEURS RACHATS DES BIENS DE RETOUR	-27 983			na	-100%	na	-48,9%	0,0%	0,0%
-INDEMNITE DE RETOUR DES OUVRAGES PLOMB									
-VALEURS RACHATS DES BIENS DE REPRISES				na	na	na	0,0%	0,0%	0,0%
6.TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENTS	-4 801	22 618	26 885	-124%	-571%	19%	-8%	38%	44%
8.SUBVENTIONS PERCUES	-34	0	-50	-62%	-100%	na	-0,1%	0,0%	-0,1%
9. TOTAL FLUX INVESTISSEMENTS NETS	-4 835	22 618	26 835	-125%	-568%	19%	-8%	38%	44%
RESSOURCES REMBOURSABLES									
EMPRUNT A TAUX PREFERENCIEL AGENCE DE L'EAU (+)		0		-100%	na	na	0,0%	0,0%	0,0%
REMBOURSEMENT EMPRUNT AGENCE DE L'EAU (-)	-93	-91	-90	-4,0%	-2,6%	-0,7%	-0,2%	-0,2%	-0,1%
EMPRUNT LEF DEDIE AU FINANCEMENT DU PLOMB				na	na	na	0,0%	0,0%	0,0%
REMBOURSEMENT PRINCIPAL EMPRUNT LEF DEDIE AU FINANCEMENT DU PLOMB, HORS FRAIS FINANCIERS				na	na	na	0,0%	0,0%	0,0%
10.FLUX NETS RESSOURCES REMBOURSABLES	**-93**	**-91**	**-90**	**19,5%**	**-2,6%**	**-0,7%**	**-0,2%**	**-0,2%**	**-0,1%**
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS									
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	-11	-192	-2	-53%	1643%	-99%	0,0%	-0,3%	0,0%
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES				na	na	na	0,0%	0,0%	0,0%
11.FLUX NETS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	**-11**	**-192**	**-2**	**-53%**	**1643%**	**-99%**	**0,0%**	**-0,3%**	**0,0%**
12.Trésorerie annuelle disponible avant impôt Société et frais ou produits financiers	**24 302**	**3 173**	**-1 227**	**688,7%**	**-86,9%**	**-138,7%**	**42,5%**	**5,3%**	**-2,0%**
13 . SOLDE DE TRESORERIE CUMULE EN KE COURANTS (depuis le début du contrat, avant frais ou produits financiers et	**76 065**	**79 238**	**78 011**	**46,9%**	**4,2%**	**-1,5%**			

* retraitement du réel et du prévisionnel pour intégrer la télérelève dans les biens de retour conformément à l'annexe 11.3 et à l'article 29 bis du traité

Présentation détaillée des flux de trésorerie annuels 2009 et cumulés de 2006 à 2009 comparés au flux de trésorerie prévisionnels de l'avenant n°8 (selon le formalisme de l'annexe 11.3)

EN k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2009	Prévu 2009 Avt n°8	Ecart (R-P) 2009	Ecart en % (R-P)/P 2009	Réel. 2009 cumul/2006	Prév. 2009 cumul/2006 Avt n°8	Ecart (R-P) cumul 2006 à 2009	Ecart en % (R-P)/P cumul 2006 à 2009
Volumes	41 054	45 195	-4 141	-9,2%	167 922	180 267	-12 345	-6,8%
PRODUITS D'EXPLOITATION K€ COURANTS								
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	42 294	46 334	-4 040	-8,7%	168 934	179 798	-10 865	-6,0%
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE	13 852	13 789	63	0,5%	51 887	51 747	140	0,3%
FORFAITS INCENDIE	648	614	34	5,5%	2 450	2 376	74	3,1%
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	56 794	60 737	-3 943	-6,5%	223 270	233 921	-10 651	-4,6%
RECETTES ACCESSOIRES	1 360	1 351	9	0,7%	5 013	5 209	-195	-3,8%
RECETTES TRAVAUX	2 718	2 182	536	24,6%	10 370	8 004	2 366	29,6%
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES- EAU	**60 872**	**64 270**	**-3 398**	**-5,3%**	**238 654**	**247 134**	**-8 480**	**-3,4%**
CHARGES D'EXPLOITATION K€ COURANTS								
PERSONNEL	13 961	15 321	-1 360	-8,9%	55 697	58 351	-2 655	-4,5%
ENERGIE	1 616	1 755	-139	-7,9%	6 025	6 436	-411	-6,4%
ACHATS D'EAU	24		24		31	0	31	
PRODUITS DE TRAITEMENT	456	460	-4	-0,8%	1 865	1 668	197	11,8%
ANALYSES	479	469	10	2,2%	1 970	1 829	142	7,7%
SOUS-TRAITANCE-MATIERES-FOURNITURES	8 423	7 179	1 244	17,3%	30 613	27 394	3 219	11,8%
IMPOTS LOCAUX ET TAXES	775	916	-141	-15,4%	3 139	3 586	-447	-12,5%
AUTRES DEPENSES EXPLOITATION, dont	6 165	7 411	-1 246	-16,8%	22 292	27 521	-5 229	-19,0%
Télécommunications, postes de télégestion	480				1 885	0	1 885	
Engins et véhicules	767				2 829	0	2 829	
Informatique	1 121				4 528	0	4 528	
Assurances	261				773	0	773	
Locaux	615				2 230	0	2 230	
FRAIS DE CONTRÔLE	157	152	5	3,1%	599	589	10	1,7%
RISTOURNES ET REDEVANCES CONTRACTUELLES (anciennement redevance occupation domaine public)	536	548	-12	-2,1%	2 824	2 867	-43	-1,5%
FRAIS DE SIEGE & CONTRIBUTION A LA RECHERCHE	3 107	2 726	381	14,0%	11 430	10 525	905	8,6%
REDEVANCE UTILISATION LOGICIELS LEF	661	719	-58	-8,1%	2 466	2 794	-328	-11,8%
PERTE SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT	292		292		1 219	0	1 219	
2 .TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**36 652**	**37 656**	**-1 004**	**-2,7%**	**140 171**	**143 561**	**-3 390**	**-2,4%**
3. EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION OU TRESORERIE D'EXPLOITATION (1-2)	**24 220**	**26 614**	**-2 394**	**-9,0%**	**98 483**	**103 573**	**-5 090**	**-4,9%**
4. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (+besoins - ressources)	**-1 480**	**27**	**-1 507**	**-5600,5%**	**4 229**	**74**	**4 156**	**5644,8%**
5. FLUX DE TRESORERIE NETTE D'EXPLOITATION (3-4)	**25 700**	**26 587**	**-887**	**-3,3%**	**94 254**	**103 499**	**-9 245**	**-8,9%**
TABLEAU DES FLUX D'INVESTISSEMENTS K€ COURANTS								
Investissements biens de retour (yc télérelève)	**23 112**	**26 819**	**-3 707**	**-13,8%**	**77 332**	**89 665**	**-12 332**	**-13,8%**
1ER ETABLISSEMENT FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	7 065	12 483	-5 418	-43,4%	18 930	36 775	-17 845	-48,5%
1er établissement Récepteurs Télérelève*	545	1 095						
RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL FINANCE PAR LE CONCESSIONNAIRE	3 972	5 837	-1 865	-31,9%	15 911	20 332	-4 421	-21,7%
RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	11 530	7 404	4 126	55,7%	41 449	31 227	10 221	32,7%
Investissements biens de reprises (contractuel- hors télérelève)	**940**	**2 118**	**-1 178**	**-55,6%**	**4 773**	**8 414**	**-3 641**	**-43,3%**
DOMAINE PRIVE HORS COMPTEURS	886	512	374	73,1%	2 376	1 982	394	19,9%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS	599	1 431	-832	-58,1%	3 439	5 916	-2 478	-41,9%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS SRU + TELERELEVE SRU		175	-175	-100,0%	0	515	-515	-100,0%
DOMAINE PRIVE TELERELEVE HORS SRU*	-545	0	-545		-1 042	0	-1 042	
Annuités de la dette reprise à la collectivité	**2 833**	**2 914**	**-81**	**-2,8%**	**10 396**	**10 744**	**-348**	**-3,2%**
-VALEURS RACHATS DES BIENS DE RETOUR		0	0		-27983	-27 983	0	0,0%
-INDEMNITE DE RETOUR DES OUVRAGES PLOMB								
-VALEURS RACHATS DES BIENS DE REPRISES		0	0		0	0	0	
6.TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENTS	26 885	31 851	-4 966	-15,6%	64 518	80 840	-16 321	-20,2%
8.SUBVENTIONS PERCUES	-50	**-1 665**	1 615	-97,0%	-173	**-4 844**	4 671	-96,4%
9. TOTAL FLUX INVESTISSEMENTS NETS	26 835	30 186	-3 351	-11,1%	64 345	75 995	-11 650	-15,3%
RESSOURCES REMBOURSABLES					**0**	0	**0**	
EMPRUNT A TAUX PREFERENCIEL AGENCE DE L'EAU (+)		0	0		19	97	-78	-80,4%
REMBOURSEMENT EMPRUNT AGENCE DE L'EAU (-)	-90	-87	-3	3,3%	-370	-342	-29	8,5%
EMPRUNT LEF DEDIE AU FINANCEMENT DU PLOMB		0	0		0	0	0	
REMBOURSEMENT PRINCIPAL EMPRUNT LEF DEDIE AU FINANCEMENT DU PLOMB, HORS FRAIS FINANCIERS		0	0		0	0	0	
10.FLUX NETS RESSOURCES REMBOURSABLES	**-90**	**-87**	**-3**	**3,3%**	**-351**	**-244**	**-107**	**43,9%**
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS					**0**	**0**	**0**	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	-2	0	-2		-228	-229	0	-0,2%
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		0	0		0	0	0	
11.FLUX NETS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	**-2**	0	**-2**		**-228**	-229	**0**	**-0,2%**
12.Trésorerie annuelle disponible avant impôt Société et frais ou produits financiers	**-1 227**	**-3 686**	**2 459**	**-66,7%**	**29 329**	**27 031**	**2 298**	**8,5%**
13 . SOLDE DE TRESORERIE CUMULE EN KE COURANTS (depuis le début du contrat, avant frais ou produits financiers et	**78 011**	**75 713**	**2 298**	**3,0%**	**78 011**	**75 713**	**2 298**	**3,0%**

* retraitement du réel et du prévisionnel pour intégrer la télérelève dans les biens de retour conformément à l'annexe 11.3 et à l'article 29 bis du traité

3.2.4. Présentation des flux de trésorerie avec frais/produits financiers et après IS, cumulés à fin 2009

Les services communautaires auraient souhaité disposer des charges calculées comptables du service de 1992 à 2009 afin de pouvoir estimer un impôt sur les sociétés à partir de données comptables et non à partir des charges calculées du CARE comme le fait le délégataire.

Or ces données comptables n'ont été communiquées par le délégataire que pour la période 1992-2005 à l'occasion de son rapport annuel 2005 et n'ont plus été communiquées sous cette forme depuis malgré les demandes du délégant.

Par ailleurs, l'impôt sur les sociétés qui figure dans ce tableau des flux est calculé par LEF dans le CARE et fait abstraction de l'impact que devraient avoir les produits financiers sur ce même impôt.

Pour une bonne application de l'article 78.2 du contrat, les services communautaires demandent d'utiliser les charges comptables relatives aux investissements pour déterminer le résultat du service qui constitue l'assiette du calcul théorique de l'impôt sur les sociétés, et que cette assiette de l'IS inclue aussi les frais/produits financiers générés par le solde de trésorerie cumulé.

Il s'agit de poursuivre l'initiative que le délégataire avait prise spontanément en 2005 et qui est simplement devenue une exigence contractuelle avec l'avenant n°7 : les dispositions de l'article 78.2 résultant de cet avenant ne prévoient rien d'autre que le respect des principes comptables et financiers classiques qui doivent présider au calcul d'un solde de trésorerie cumulé après frais/produits financiers et IS.

De manière plus générale concernant les données de la comptabilité d'établissement et les données comptables du contrat de l'eau, et dans le contexte plus spécifique des travaux préparatoires de la révision quinquennale, l'ensemble des données comptables nécessaires à la connaissance des coûts, produits et flux du service sera demandé officiellement au délégataire et exploité : ceci pourra requérir une disponibilité accrue du délégataire de même nature que celle qu'il promet sur les données techniques de l'assainissement (en page 31 de son rapport annuel).

3.3 Analyse financière et économique du service de l'Assainissement

3.3.1 Analyse du compte-rendu financier du fermier

3.3.1.1. Présentation de la méthode à la base des comptes remis par le fermier et avis des services communautaires

Dans le cadre de la loi 95.127 du 8 février 1995 et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005 déjà évoqués au § 3.2 sur la concession du service public de l'eau, les éléments financiers remis par le fermier sont présentés selon deux approches :

- Le compte pluriannuel contractuel : il s'agit d'une présentation pluriannuelle, qui est conforme à celle annexée au contrat d'assainissement par l'avenant n°5 de décembre 2008, permettant de mesurer l'évolution de l'économie globale du contrat sur sa durée (cf. rapport annuel du délégataire 2009 - chapitre V comptes de la délégation p.410 à 415) ;
- Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) : il s'agit de la nouvelle présentation retenue par la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) en application du décret du 14 mars 2005 (cf. rapport annuel du délégataire 2009 - chapitre V comptes de la délégation p.416 à 422).

➢ **Concernant l'application du compte pluriannuel contractuel**.

Des critiques sur la méthode FP2E pouvaient être portées sur les comptes du service de l'Assainissement avant la révision de ce contrat en 2000 et ont abouti à une nouvelle approche des comptes de ce service formalisée par le prévisionnel annexé à l'avenant n°2 de 2001.

L'approche retenue dans ce modèle prévisionnel consiste à évaluer sur la durée totale du contrat – 20 ans – un taux de marge représentatif de son économie.

Ce modèle consiste à comparer les flux de trésorerie cumulés et le chiffre d'affaires cumulé générés par le contrat sur toute sa durée, actualisés en valeur 1993.

Le taux de marge calculé est le rapport entre ces valeurs actualisées de flux de trésorerie et de chiffre d'affaires. Le taux d'actualisation choisi est un taux de marché, le taux moyen de règlement des obligations du secteur privé (TMO).

Ce modèle reprend les charges et produits qui constituent l'excédent brut d'exploitation du service, tels qu'ils ressortent de la comptabilité d'établissement et de la comptabilité analytique du délégataire. Il inclut les redevances d'utilisation des logiciels nationaux dans les redevances relatives aux investissements du domaine privé.

Il convient toutefois de préciser que le modèle contractuel n'est pas complètement fidèle aux principes d'une approche « pure » de l'économie du contrat par les flux de trésorerie :

- le BFR ne s'impute pas intégralement sur la première année, mais sur les trois premières années,
- un certain nombre de flux d'investissement apparaissent lissés à l'exception de la dépense de renouvellement,
- des dotations/reprises de provisions pour risques et charges sont déduites/ajoutées.

Par ailleurs, avaient été relevés :
- un dysfonctionnement dans le modèle, la variation du BFR de l'année N+1, influençant le « flux de résultat » de l'année N,
- une anomalie dans la manière dont le délégataire appliquait le modèle pour calculer le BFR après affection du résultat, qui constitue l'assiette des produits financiers.

La commission de conciliation de 2008 a confirmé ce modèle, en corrigeant ces deux derniers points.

Ainsi, suite aux travaux de la commission et à la passation de l'avenant n°5 au contrat d'affermage, ce modèle corrigé reste l'outil contractuel de détermination du niveau de marge globale du contrat.

Concernant les données entrant dans le modèle, la commission a entériné les données sur la période passée 1993-2007 : en particulier, elle a entériné un niveau de BFR 2007 de 3 012 M€ quand LEF faisait figurer un BFR de 6,4 M€ car pour moitié ce BFR était dû à des retards de facturation considérés comme non imputables au service assainissement.

Elle a aussi retenu les données de l'économie prévisionnelle du contrat sur la période 2008-2012.

Concernant le « flux résiduel de résultat » qui constitue la base du calcul du taux de marge contractuel, la commission a considéré que les montants qui avaient été entérinés par l'avenant n°2 sur la période 1993-1999 devaient être maintenus.

Des données et principes retenus par la commission de conciliation, il résulte un taux de marge globale prévisionnel du contrat de 8,83 % quand celui de l'avenant n°2 s'établit à 8,35 %.

➢ **Concernant la présentation des comptes selon la méthode FP2E**

La commission de conciliation ayant confirmé le caractère contractuel du modèle en « flux de résultat », nous ne nous attarderons plus sur le CARE.

Notons toutefois que les produits et les charges non calculées dans le modèle contractuel procèdent des mêmes méthodes comptables et analytiques que celles qui servent à l'élaboration du CARE et trouvent leur source dans la comptabilité de l'établissement régional.

Le fermier présente le même détail des charges dans le CARE et dans le modèle contractuel.

Le rapport financier des services se concentre sur la présentation économique contractuelle en « flux de résultat » et présente :

- l'évolution des produits sur la période 2008-2010 ;
- l'évolution des charges non liées aux investissements sur la période 2008-2010;
- l'évolution de l'économie du contrat sur la période 2008-2010
- l'économie du contrat sur l'année 2010 et en cumul sur les deux années 2009-2010, comparée au prévisionnel contractuel tel que révisé en 2008 par la commission de conciliation ;
- le calcul de la marge selon le modèle annexé au contrat, avec les données 1993-2007 retenues par la commission de conciliation et les données 2009 et 2010 réelles.

3.3.1.2. Les produits sur la période 2008-2010

Analyse des produits	2 008	2 009	2 010	évol de 08 à 09	évol de 09 à 10	% des produits		
				%	%	2008	2009	2010
Volumes d'eau vendus (m³)	***40 849***	***41 054***	***39 714***	***0,5%***	***-3,3%***			
Volumes assujettis (m³)	***39 097***	***39 477***	***38 721***	***1,0%***	***-1,9%***			
Clients particuliers	*25 511*	*26 172*	*26 154*	*2,6%*	*-0,1%*			
Clients professionnels	*11 023*	*10 846*	*10 296*	*-1,6%*	*-5,1%*			
Clients professionnels sous convention	*2 157*	*2 040*	*1 874*	*-5,4%*	*-8,1%*			
Contrats Tresses / St Eulalie	*406*	*418*	*397*	*3,0%*	*-5,0%*			
PRODUITS (en milliers d'euros courants)	**81 170**	**76 685**	**78 704**	***-5,5%***	***2,6%***	***100%***	***100%***	***100%***
Part fermier (= partie proportionnelle)	**46 985**	**43 667**	**44 245**	**-7,1%**	**1,3%**	**58%**	**57%**	**56%**
Eaux usées	27 260	25 479	25 877	*-6,5%*	*1,6%*	*34%*	*33%*	*33%*
Eaux pluviales	18 495	17 189	17 295	*-7,1%*	*0,6%*	*23%*	*22%*	*22%*
Prime épuration	1 230	999	1 073	*-18,8%*	*7,4%*	2%	1%	1%
Collectivités et autres organismes publics	**33 998**	**32 858**	**34 344**	**-3,4%**	**4,5%**	**42%**	**43%**	**44%**
Surtaxe communautaire	23 583	24 618	24 339	*4,4%*	*-1,1%*	*29%*	*32%*	*31%*
Taxes sur raccordables non raccordés	132	125	114	*-5,3%*	*-8,8%*	*0%*	*0%*	*0%*
Redevances pour modernisation réseaux	6 937	5 559	6 581	*-19,9%*	*18,4%*	*9%*	*7%*	*8%*
Drois Branchements	3 346	2 556	3 310	*-23,6%*	*29,5%*	*4%*	*3%*	*4%*
Produits accessoires	**187**	**160**	**115**	**-14,4%**	**-28,1%**	**0,2%**	**0,2%**	**0,1%**
Total des produits restant au fermier	**47 172**	**43 827**	**44 360**	***-7,1%***	***1,2%***	***58%***	***57%***	***56%***
Total Collectivités et autres organismes publics hors redevances pour modernisation des réseaux	**27 061**	**27 299**	**27 763**	***0,9%***	***1,7%***	***33%***	***36%***	***35%***
Total des produits hors redevances pour modernisation des réseaux	**74 233**	**71 126**	**72 123**	***-4,2%***	***1,4%***	***91%***	***93%***	***92%***

Les principaux constats concernant les produits du fermier en 2010

En 2010, les produits du délégataire augmentent de 1,3% par rapport à 2009 :

- la rémunération « eaux usées » est directement proportionnelle aux volumes assujettis à la redevance assainissement. La baisse de ces derniers est due aux clients professionnels dont la baisse des volumes assujettis atteint 5,6% tandis que les volumes assujettis des clients particuliers reste stables entre 2009 et 2010 (26,1 Mm^3). Ainsi, l'effet cumulé de ces évolutions de volumes et du coefficient d'indexation KE1 (+1,9%) entraîne une croissance de la rémunération « eaux usées » de 1,6%. pour atteindre 25,9 M€ ;
- la rémunération forfaitaire pour le pluvial enregistre une hausse de +0,6%, due principalement à l'évolution du coefficient économique d'actualisation KE2 (+0,5%) et atteint 17,3 M€.

Les principaux constats concernant les produits de la CUB en 2010

A noter que le poste « collectivités et autres organismes publics » regroupe la surtaxe communautaire, les droits de branchements, la taxe sur les usagers raccordables non raccordés ainsi que la « redevance pour modernisation des réseaux de collecte » instaurée depuis 2008.

Depuis le rapport annuel du délégataire de 2006, la surtaxe communautaire correspond aux volumes livrés dans l'année civile et non plus aux volumes facturés dans l'année civile, comme cela était le cas dans les comptes-rendus financiers jusqu'en 2005. La surtaxe communautaire est ainsi homogène avec le chiffre d'affaires du fermier car calculée sur les mêmes volumes.

Hors redevance pour modernisation des réseaux, les produits de la Communauté urbaine (surtaxe / taxes sur raccordables non raccordés / droits sur branchement) augmentent de 1,7% pour atteindre 27,8 M€ :

- Les produits de la surtaxe communautaire baissent de (-1,1 %) pour atteindre 24,3 M€ en raison de la baisse des volumes assujettis et d'un maintien du montant de la surtaxe entre 2009 et 2010 ;
- Tandis que les droits sur branchements neufs augmentent de près de 30% à 3,3 M€ pour retrouver leur niveau de 2008.

3.3.1.3. L'évolution des charges non liées aux investissements sur la période 2008-2010

Charges dans le modèle contractuel	2 008 réel	2009* réel	2010* réel	évol 07 à 08	évol 08 à 09	évol 09 à 10	2 008 part dans les produits	2009* part dans les produits	2010* part dans les produits
Rappel des produits restants au fermier	*47 173*	*43 826*	*44 361*	*-2,3%*	*-7,1%*	*1,2%*	*100%*	*100%*	*100%*
Personnel	15 040	13 753	13 918	-3,4%	-8,6%	1,2%	31,9%	31,4%	31,4%
Energie	2 068	2 183	2 238	6,8%	5,5%	2,5%	4,4%	5,0%	5,0%
Achats d'eau	68	98	101	-74,3%	43,5%	3,1%	0,1%	0,2%	0,2%
Achats de prestations assainissement	15	18	20	144,7%	22,6%	11,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de traitement	1 003	1 127	1 040	-1,9%	12,3%	-7,7%	2,1%	2,6%	2,3%
Analyses	219	306	204	-10,1%	40,0%	-33,3%	0,5%	0,7%	0,5%
Sous-traitance	7 106	6 412	6 526	3,7%	-9,8%	1,8%	15,1%	14,6%	14,7%
Impôts et taxes	344	1 239	2 260	-81,9%	260,2%	82,4%	0,7%	2,8%	5,1%
Autres dépenses	4 250	3 927	4 131	91,9%	-7,6%	5,2%	9,0%	9,0%	9,3%
dont:									
- télécommunication, postes et télégestion	311	376	333	-29,3%	20,9%	-11,4%	0,7%	0,9%	0,8%
- engins et véhicules	899	793	871	15,1%	-11,8%	9,8%	1,9%	1,8%	2,0%
- informatique	968	738	849	15,3%	-23,8%	15,0%	2,1%	1,7%	1,9%
- assurance	125	179	238	-7,3%	43,1%	33,0%	0,3%	0,4%	0,5%
- locaux	624	562	456	-0,8%	-10,0%	-18,9%	1,3%	1,3%	1,0%
Ristournes et redevances contractuelles			2 125						4,8%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	151	163	223	-34,3%	7,9%	36,8%	0,3%	0,4%	0,5%
Dotation reprise pour risques et charges*		209	276			32,1%	0,0%	0,5%	0,6%
Sous Total / Depenses	**30 264**	**29 435**	**33 062**	**0,1%**	**-2,7%**	**12,3%**	**64,2%**	**67,2%**	**74,5%**
Frais de Siege et de Recherche	2 228	2 135	2 050	1,5%	-4,2%	-4,0%	4,7%	4,9%	4,6%
Redevances logiciels inclues dans redevance du domaine privé	414	454	508	2,7%	9,7%	11,9%	0,9%	1,0%	1,1%
Frais de contrôle	62	64	64	1,6%	3,2%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Total charges	**35 896**	**34 527**	**38 155**	**0,5%**	**-3,8%**	**10,5%**	**76,1%**	**78,8%**	**86,0%**

* changement de méthode: les dotations/reprises de provisions pour risques et charges sont dorénavant isolées dans le détail des charges contractuelles (comme dans le CARE)

L'évolution des charges entre 2009 et 2010 est commentée par le délégataire en pages 412 à 413 de son rapport.

Le montant global des charges (38,1 M€) est en nette augmentation de 10,5 % par rapport à 2009. Cette augmentation de 3,6 M€ s'explique principalement par :

- d'une part l'augmentation des « impôts et taxes » de 1 M€, qui correspond à une régularisation de la taxe professionnelle sur les exercices antérieurs. La contribution économique territoriale (CET) affiche une charge comparable à la taxe professionnelle qu'elle remplace à compter de 2010 ;
- d'autre part à une charge de 2,125 M€ qui correspond à un remboursement effectué par Lyonnaise des Eaux à la Communauté urbaine au titre d'une régularisation d'un litige concernant les situations de « raccordables non raccordés » de 1993 à 2003. Durant cette période, Lyonnaise des eaux facturait une somme équivalente à la redevance assainissement aux occupants non raccordés mais raccordables techniquement. Or, s'agissant d'une taxe, le produit de ces facturations devait revenir à la Communauté urbaine. Cette somme de 2,125 M€ correspond à la régularisation de cette situation.

Après une forte baisse entre 2008 et 2009, le poste personnel enregistre une augmentation de 1,2% à 13,9 M€. Dans son rapport, le délégataire précise également que la part de personnel affecté à la production immobilisée augmente de son côté de plus de 5% pour atteindre 1,5 M€. Au final, le poste personnel pour la totalité de l'activité du contrat d'assainissement (exploitation + investissements) s'établit (hors provisions) à 15,5 M€ en augmentation de 1,6% par rapport à 2009 (voir page 412 du rapport du délégataire).

3.3.1.4 l'évolution de l'économie du contrat sur la période 2008-2010

	2 008	2 009	2 010	2008-2009	2009-2010	2 008	2 009	2 010
K€ courants	**réel**	**réel**	**réel**	**réel**	**réel**	***évol 2007-2008***	***évol 2008-2009***	***évol 2009-2010***
Volumes assujettis (milliers de m3)	**39 097**	**39 477**	**38 721**			***0,2%***	***1,0%***	***-1,9%***
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION du fermier	**47 172**	**43 827**	**44 360**	**-3 345**	**533**	***-2,3%***	***-7,1%***	***1,2%***
Charges d'exploitation hors comptes de Tiers				-	-			
Sous Total / Dépenses	**30 264**	**29 435**	**33 062**	**-829**	**3 627**	***0,1%***	***-2,7%***	***12,3%***
Frais de siège et de recherche	2 228	2 135	2 050	- 93	- 85	*1,5%*	*-4,2%*	*-4,0%*
Redevance du Domaine Privé	1 134	1 074	824	- 60	- 250	*-1,3%*	*-5,3%*	*-23,3%*
dont redevances logiciels	*414*	*454*	*508*	*40*	*54*	*2,7%*	*9,7%*	*11,9%*
Renouvellement (montant investi)	5 469	10 417	9 701	4 948	- 716	*-26,9%*	*90,5%*	*-6,9%*
Investissements Domaine concédé	130	137	135	7	- 2	*-0,8%*	*5,4%*	*-1,5%*
Frais de contrôle	62	64	64	2	-	*1,6%*	*3,2%*	*0,0%*
Engagement financier contractuel	1 140	842	852	- 298	10	*1,0%*	*-26,1%*	*1,2%*
				-	-			
Total charges avec dotations/reprises de provisions avant rémunération BFR	**40 427**	**44 104**	**46 688**	**3 677**	**2 584**	***-4,6%***	***9,1%***	***5,9%***
Rémunération du BFR (charge négative = produit)*	-267	-296	-169	-29	127	*34,2%*	*10,7%*	*-42,8%*
"Flux de résultat" avant IS hors affectation du BFR	7 012	19	-2 159	-6 993	-2 178	***14,5%***	***-99,7%***	***NS***

Le résultat chute à -2,2 M€ : l'augmentation du chiffre d'affaire de 0,5 M€ et la baisse des charges de renouvellement de 0,7 M€ ne compensent pas la hausse des charges (charges exceptionnelles d'un montant global de plus de 3 M€ commentées précédemment).

3.3.1.5 Economie du contrat sur l'année 2010 et en cumul sur les trois années 2008-2010, comparée au prévisionnel contractuel tel que révisé en 2008 par la commission de conciliation

Même si la baisse des résultats peut paraître spectaculaire, comme affiché dans le tableau suivant, **le résultat de 2010 reste supérieur de 2,05 M€ par rapport au prévisionnel de l'avenant n°5** qui actait un résultat de (- 4,25 M€).
Ces résultats négatifs sont la résultante de l'avenant n°5 dont l'objectif est de compenser les résultats largement positifs des années passées, ceci afin de faire baisser le taux de marge global du contrat avec une valeur cible de 8,83% en fin de contrat.

Pour la période 2008 à 2010, **le résultat cumulé réel est supérieur de 10,6 M€ à la prévision de l'avenant n°5.**

Cette bonification du résultat est la conséquence principalement, en cumul sur les trois exercices de la période :
- d'un chiffre d'affaires supérieur de 2,2 M€ à la prévision,
- de charges d'exploitation inférieures de 8,3 M€ à la prévision.

K€ courants	2 010 réel	2 010 prévu AV5	2 010 écart (R-P)	2 010 % écart (R-P)/P	2008-2010 cumul réel	2008-2010 cumul prév AV5	2008-2010 Ecart cumulé	2008-2010 % Ecart cumulé
Volumes assujettis (milliers de m3)	**38 721**	**39 000**	**-279**	**-0,7%**	**117 295**	**117 000**	-295	**0,3%**
Produits d'exploitation hors comptes de Tiers								
EAUX USEES	25 831	24 838	993	4,0%	78 477	76 529	-1 948	2,5%
EAUX PLUVIALES	17 295	17 220	75	0,4%	52 979	52 739	-240	0,5%
PRIME EPURATION	1 073	1 000	73	7,3%	3 298	3 248	-50	1,5%
Produits accessoires	161	217	-56	-25,8%	605	642	37	-5,7%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION du fermier	**44 360**	**43 275**	**1 085**	**2,5%**	**135 359**	**133 158**	**-2 201**	**1,7%**
Charges d'exploitation hors comptes de Tiers					-	-	0	
Personnel	14 161	16 794	-2 633	-15,7%	43 148	49 272	6 124	-12,4%
Energie	2 238	2 443	-205	-8,4%	6 489	6 906	417	-6,0%
Produits de traitement	1 040	1 320	-280	-21,2%	3 170	3 501	331	-9,5%
Analyses	204	254	-50	-19,7%	729	751	22	-2,9%
Autres achats	1 327	326	1 001	307,2%	2 650	914	-1 736	190,0%
Sous-traitance	5 952	8 211	-2 259	-27,5%	19 328	23 088	3 760	-16,3%
Impôts et taxes	2 260	1 321	939	71,0%	3 843	3 906	63	-1,6%
Autres dépenses	5 880	4 072	1 808	44,4%	13 404	12 695	-709	5,6%
Sous Total / Dépenses	**33 062**	34 742	-1 680	-4,8%	**92 761**	**101 032**	8 271	**-8,2%**
dont dotation / reprises de provisions pour risques et charges	**276**		**276**		**- 256**	**-**	**256**	
Frais de siège et de recherche	2 050	2 296	-246	-10,7%	6 413	6 786	373	-5,5%
Redevance du Domaine Privé	824	1 201	-377	-31,4%	3 032	3 551	519	-14,6%
dont redevances logiciels	*508*	421	87	20,6%	*1 376*	*1 245*	-131	10,5%
Renouvellement (montant investi)	9 701	8 380	1 321	15,8%	25 587	24 651	-936	3,8%
Investissements Domaine concédé	135	139	-4	-2,9%	402	409	7	-1,7%
Frais de contrôle	64	65	-1	-1,2%	190	191	1	-0,7%
Engagement financier contractuel	852	866	-14	-1,6%	2 834	2 877	43	-1,5%
Total charges avec dotations/reprises de provisions avant rémunération BFR	**46 688**	**47 688**	**-1 000**	**-2,1%**	**131 219**	**139 497**	**8 278**	**-5,9%**
Rémunération du BFR (charge négative = produit)*	-169	-202	33	-16,1%	- 732	- 605	127	21,0%
Résultat avant IS	-2 159	-4 212	2 053	-48,7%	4 872	- 5 735	-10 606	-184,9%

Tableau de l'économie annuelle 2010 et de l'économie cumulée sur 2008-2010 comparées à la prévision de l'avenant n°5.

8,3 M€ d'économies de charges sont constatées entre le prévisionnel de l'avenant n°5 et le réalisé, dont 6,1 M€ sur le poste personnel qui confirme que ce poste a été surestimé au moment de l'établissement des prévisions.

3.3.1.6 Taux de marge selon les données et le modèle économique contractuels de l'avenant n°5

Le prévisionnel de l'avenant n°5 acte un taux de marge cumulé à la fin du contrat, soit fin 2012, de 8,83%.
Le tableau page suivante présente un taux de marge annuel 2010 de -4,9 % alors que le prévisionnel prévoyait -9,73 % et un taux de marge cumulé sur la période 1993- 2010 de 11,0 % alors que le prévisionnel mentionnait 10,0 %.

Compte économique contractuel pluriannuel

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Volumes Eau Vendus (en milliers de m3)	**42 800**	**43 671**	**43 652**	**42 146**	**42 549**	**42 509**	**42 564**	**42 847**	**44 566**	**44 721**	**46 725**	**44 950**	**45 641**	**44 942**	**41 077**	**40 849**	**41 054**	**40 815**
Volumes assujettis (en milliers de m3)	**38 060**	**39 156**	**40 485**	**39 548**	**39 364**	**40 027**	**40 359**	**40 282**	**42 336**	**42 620**	**43 435**	**41 993**	**42 282**	**42 089**	**39 007**	**39 097**	**39 477**	**38 721**
Recettes d'exploitation Hors comptes de Tiers																		
Total Recettes Eaux usees	**17 981**	**18 722**	**19 974**	**20 137**	**20 358**	**20 878**	**21 225**	**21 797**	**23 634**	**24 325**	**26 153**	**26 123**	**27 087**	**28 063**	**27 188**	**27 215**	**25 431**	**25 831**
Eaux pluviales	12 043	12 374	12 808	13 187	13 493	13 944	14 232	14 476	15 000	15 533	15 950	16 494	16 946	17 464	17 981	18 495	17 189	17 295
Prime epuration	1 189	1 457	1 574	1 622	1 699	1 794	2 268	1 841	1 748	1 386	1 838	2 264	2 525	2 978	2 986	1 230	995	1 073
Produits accessoires y compris Matières de vidange	2	2	2	1	1	1	3	1	70	110	124	168	151	297	151	232	212	161
Total des Produits	**31 215**	**32 555**	**34 358**	**34 948**	**35 551**	**36 617**	**37 729**	**38 115**	**40 453**	**41 354**	**44 065**	**45 048**	**46 708**	**48 801**	**48 306**	**47 173**	**43 826**	**44 361**
Charges d'exploitation Hors comptes de Tiers																		
Sous Total / Depenses	**21 046**	**20 846**	**20 249**	**20 736**	**21 148**	**20 600**	**23 481**	**23 708**	**25 296**	**27 466**	**29 534**	**29 119**	**28 150**	**32 289**	**30 235**	**30 263**	**29 435**	**33 061**
Frais de Siege et de Recherche	2 900	2 721	2 774	2 557	2 480	2 565	2 252	2 041	1 754	1 746	1 851	1 823	1 922	2 017	2 196	2 228	2 135	2 050
Redevance du Domaine Prive	909	790	762	680	770	829	860	931	1 021	974	1 254	1 351	1 342	1 351	1 149	1 134	1 074	824
Renouvellement Charges réelles	1 801	3 980	2 889	4 240	4 097	4 015	5 417	5 673	5 315	4 706	4 544	5 158	6 582	6 567	7 481	5 469	10 417	9 701
Investissts Domaine concede lissee	103	104	105	106	108	109	110	111	112	113	114	115	116	118	131	130	137	135
Frais de contrôle	46	46	48	48	48	49	49	50	52	53	54	56	57	59	61	62	64	64
Engagement financier contractuel lisse	982	992	1 002	1 012	1 022	1 032	1 042	1 053	1 063	1 074	1 085	1 095	1 106	1 117	1 129	1 140	842	852
Total charges avant remuneration BFR	**27 787**	**29 479**	**27 830**	**29 380**	**29 673**	**29 198**	**33 211**	**33 567**	**34 613**	**36 132**	**38 436**	**38 717**	**39 276**	**43 518**	**42 381**	**40 427**	**44 104**	**46 688**
Affectation du BFR au Resultat																		
BFR hors affectation du Resultat	7 396	6 661	7 062	7 042	7 003	7 372	6 516	5 661	4 805	3 949	3 608	2 291	692	3 012	**3 012**	1 438	-206	2 366
Affectation du Rat Annee 1993		-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900
Affectation du Rat Annee 1994			-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800
Affectation du Rat Annee 1995				-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342
Affectation du Rat Annee 1996					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Annee 1997						-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330
Affectation du Rat Annee 1998							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Annee 1999								0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Annee 2000									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Annee 2001										0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Annee 2002											0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Annee 2003												0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Annee 2004													0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Annee 2005														0	0	0	0	0
Affectation du Rat Annee 2006															0	0	0	0
Affectation du Rat Annee 2007																0	0	0
Affectation du Rat Annee 2008																	0	0
Affectation du Rat Annee 2009																		
Affectation du Rat Annee 2010																		
Affectation du Rat Annee 2011																		
BFR apres affectation du Résultat	7 396	3 761	1 362	0	-38	0	-856	-1 711	-2 567	-3 422	-3 764	-5 080	-6 680	-4 360	-4 360	-5 934	-7 578	-5 006
Remuneration du BFR	529	276	106	0	-2	0	-41	-101	-135	-176	-166	-222	-245	-177	-199	-267	-296	-169
CA annuel (K€ courants)	31 215	32 555	34 358	34 948	35 551	36 617	37 729	38 115	40 453	41 354	44 065	45 048	46 708	48 801	48 306	47 173	43 826	44 361
Charges hors rémuneration du BFR (K€ courants)	27 787	29 479	27 830	29 380	29 673	29 198	33 211	33 567	34 613	36 132	38 436	38 717	39 276	43 518	42 381	40 427	44 104	46 688
Produits financiers (K€ courants)	529	276	106	0	-2	0	0	-101	-135	-176	-166	-222	-245	-177	-199	-267	-296	-169
Résultat annuel avant impôt sur les Sociétés (K€ courants)	2 900	2 800	6 422	5 568	5 880	7 418	4 518	4 649	5 975	5 398	5 794	6 552	7 676	5 460	6 123	7 013	18	-2 158
Flux residuel de Résultat après frais et proiduits financiers, avant impôts sur les Sociétés (En K€ courants)	0	0	5 035	5 554	5 536	7 066	4 382	4 647	5 975	5 398	5 794	6 552	7 676	5 460	6 123	7 013	18	-2 158
en K€uros actualises																		
Resultat apres affectation au BFR (avant impôts sur les Sociétés)	**0**	**0**	**4 354**	**4 512**	**4 253**	**5 178**	**3 066**	**3 071**	**3 753**	**3 225**	**3 316**	**3 593**	**4 060**	**2 775**	**2 977**	**3 263**	**8**	**-935**
Resultat cumule (avant impôt sur les Sociétés)	**0**	**0**	**4 354**	**8 865**	**13 118**	**18 296**	**21 362**	**24 433**	**28 186**	**31 411**	**34 726**	**38 319**	**42 379**	**45 154**	**48 131**	**51 394**	**51 402**	**50 467**
Chiffre d'affaires annuel	**31 215**	**30 331**	**29 709**	**28 388**	**27 313**	**26 833**	**26 397**	**25 186**	**25 409**	**24 705**	**25 215**	**24 701**	**24 704**	**24 807**	**23 484**	**21 945**	**19 623**	**19 213**
Chiffre d'affaires Cumule	**31 215**	**61 547**	**91 255**	**119 643**	**146 956**	**173 789**	**200 186**	**225 372**	**250 781**	**275 486**	**300 701**	**325 402**	**350 106**	**374 913**	**398 397**	**420 342**	**439 965**	**459 179**
Taux annuel de marge (avant impôts sur les sociétés)	**0,0%**	**0,0%**	**14,7%**	**15,9%**	**15,6%**	**19,3%**	**11,6%**	**12,2%**	**14,8%**	**13,1%**	**13,1%**	**14,5%**	**16,4%**	**11,2%**	**12,7%**	**14,9%**	**0,0%**	**-4,9%**
Taux de marge cumule(avant impôts sur les sociétés)	**0,0%**	**0,0%**	**4,8%**	**7,4%**	**8,9%**	**10,5%**	**10,7%**	**10,8%**	**11,2%**	**11,4%**	**11,5%**	**11,8%**	**12,1%**	**12,0%**	**12,1%**	**12,2%**	**11,7%**	**11,0%**

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux actualisation (TMO secteur privé)	7,15%	7,33%	7,75%	6,45%	5,73%	4,84%	4,74%	5,88%	5,21%	5,14%	4,40%	4,36%	3,67%	4,05%	4,56%	4,50%	3,90%	3,38%
Coeff actualisation	1,0000	1,0733	1,0775	1,0645	1,0573	1,0484	1,0474	1,0588	1,0521	1,0514	1,0440	1,0436	1,0367	1,0405	1,0456	1,0450	1,0390	1,0338
Coeff actualisation cumulee	1	1,0733	1,1565	1,2311	1,3016	1,3646	1,4293	1,5133	1,5921	1,6739	1,7476	1,8238	1,8907	1,9673	2,0570	2,1495	2,2334	2,3089

CONTROLES EFFECTUES

E:/ IMGP5761.jpg

4.1 Contrôles spécifiques

Concernant les deux contrats de délégation de service public :

A la demande des élus communautaire, un audit des coûts de main d'œuvre, premier poste de coût des services délégués, a été initié au 3ème trimestre 2009 et s'est achèvée au 1er semestre 2010.

Concernant le contrat de concession du service public de l'Eau potable :

Selon l'avenant n°8 au contrat de concession, c'est le constat formalisé, fait par le délégant, de la bonne réalisation des travaux plomb qui engage la collectivité à s'acquitter en fin de contrat d'une indemnité de retour au titre des branchements renouvelés et qui permet l'acceptation par le délégant de la cession de cette créance par le délégataire à un organisme financier.

En 2010, au terme d'une procédure de contrôle qui associe la direction opérationnelle de l'Eau et de l'Assainissement et l'Inspection générale des services, la collectivité a constaté la réalisation de la tranche de travaux Plomb 2009 (5 973 branchements), et accepté les cessions de créances correspondantes, non sans avoir émis des réserves sur 4,4 % des branchement en plomb déclarés en 2009, qui ont été exclus du constat de réalisation.

Concernant le contrat d'affermage de l'assainisssement:

Dans la perspective de la fin du contrat d'affermage, un audit du service, portant à la fois sur les missions déléguées et sur les missions effectuées par la direction de l'eau, a été rendu en 2010.
Un bilan de l'activité assainissement a également été mené début 2011 par un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la procédure de choix du mode de gestion à compter du 1er janvier 2013.

Un avenant (n°6) sera également signé au 1er semestre 2011 afin de préciser certaines dispositions introduites par la précédente révision quinquennale de 2008 et d'en proposer de nouvelles destinées à préserver l'intérêt de la collectivité et du service public dans un contexte de fin de contrat.

Ainsi, cet avenant permet de définir les modalités et le niveau de restitution au service public d'une part importante des surcroîts de résultat constatés ou à venir, dans les comptes du délégataire ainsi que les modalités de sortie d'exploitation, esquissées jusqu'alors.

De plus, il vient préciser et sécuriser les modalités de réalisation du projet de gestion dynamique que l'avenant n°5 avait mis à la charge du fermier et met à la charge du fermier un important programme de renouvellement de canalisations complémentaire.

Ainsi cet avenant n°6 renforce la maîtrise de la collectivité sur l'économie du contrat et la fin de l'exploitation du service d'assainissement en complétant, ou accentuant, les résultats obtenus par la Communauté urbaine lors de la renégociation tarifaire du 22 décembre 2008 et à l'occasion de la transaction RNR du 22 octobre 2010

4.2 Demandes traitées par la direction opérationnelle de l'Eau et de l'Assainissement concernant la gestion des services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement

- **Demandes adressées par la DOEA au délégataire :**

En 2000, la Communauté urbaine mettait en place une base de données permettant un suivi spécifique et informatisé des échanges avec le délégataire (base GEDEON).

Une interrogation de la base fin 2010 fait état des nouvelles demandes d'informations adressées au délégataire par les services communautaires :

- pour le service de l'Assainissement, 442 nouvelles demandes (contre 526 en 2009)
- pour le service de l'Eau potable : 180 demandes (contre 212 en 2009).

Principales thématiques abordées dans les échanges avec le délégataire

Assainissement :

- contrôle des services délégués (application du contrat d'affermage) : 18% des dossiers ;
- prise en charge des ouvrages privés réalisés dans les lotissements : 17% des dossiers ;
- anomalies : 18% des dossiers ;
- problématiques foncières : 11% des dossiers ;
- inondations : 2% des dossiers.

Eau potable :

- contrôle des services délégués (mise en oeuvre des 61 engagements) : 41% des dossiers ;
- gestion et protection des ressources en eau : 15% des dossiers ;
- avenant au contrat de concession : 2% des dossiers ;
- anomalies : 8% des dossiers.

Fin 2010, près de 8906 dossiers ont été traités depuis la mise en place de la base de données en 2000.
En 2010, 338 dossiers en moyenne étaient en cours d'instruction chaque mois.
Les délais de réponse du délégataire et de traitement des dossiers sont pour 70% des cas inférieurs à 2 mois, ce qui est relativement satisfaisant.

- **Fiches travaux adressées pour examen par le délégataire à la DOEA**

Le délégataire adresse systématiquement à la Communauté urbaine de Bordeaux, pour information, des fiches présentant chacun des travaux à réaliser.
En 2010, ce sont 1305 fiches qui ont été visées par les services, dont 570 en assainissement et 735 en eau potable.
La DOEA a émis des observations/demandes d'informations complémentaires sur près de 72 fiches dont 19 en eau et 53 en assainissement.
.

4.3 Application de pénalités relatives à l'exercice exercice 2009

En 2010, les services communautaires ont procédé, pour l'exercice 2009, à un recensement des situations susceptibles de faire l'objet des pénalités prévues aux contrats d'affermage et de concession à l'encontre du délégataire.

Eau potable et contrôle des 61 engagements :
Suite au contrôle effectué par la Communauté urbaine courant 2010 sur le respect des engagements du délégataire sur l'année 2009, il a été décidé, par délibération du Conseil de Cub du 7 octobre 2010 et conformément à l'avenant n°7 du contrat de concession, d'arrêter les montants suivants:
- pénalités : 15 817,95 €,
- bonus : 21 090,60 €,
qui viendront alimenter le fonds de performance.

Assainissement :
Des pénalités ont été appliquées au délégataire pour un montant de 5 336.07 € pour le contrat d'affermage du service public de l'Assainissement concernant :
- 1 obstructions d'une canalisation d'eaux usées au-delà de 4 h après constatation,
- 6 surverses en amont de station de relèvement des eaux usées au-delà de 4 heures après constatation,
- 6 retards de transmission de fiches travaux d'assainissement,

4.4 Contrôles de terrain

En 2010, les services communautaires ont poursuivi **le programme de contrôles sur site** des installations des services de l'Eau et de l'Assainissement.

On rappellera que ces inspections se font de visu et permettent essentiellement de contrôler :

- l'entretien extérieur des installations (gestion des espaces verts, état des revêtements extérieurs, protection des sites face aux intrusions…),
- l'état visuel de vieillissement des ouvrages (corrosion sur les équipements électromécaniques, fissures sur le génie civil des bâtiments…).

Comme en 2009, l'ensemble des contrôles sur les sites de production d'eau potable et sur les réservoirs a montré de bons résultats.

Il est à noter que :

- sur les **21 sites d'eau potable contrôlés** (stations de production, réservoirs, chantiers), 10 ont fait l'objet d'observations auprès du délégataire,
- sur les **39 ouvrages d'assainissement contrôlés**, 13 ont fait l'objet d'observations auprès du délégataire,
- le délégataire a répondu globalement de manière satisfaisante aux observations qui lui avaient été notifiées.

- l’objectif du service est de contrôler, d’ici la fin du contrat (2012), l’ensemble des ouvrages d’assainissement tels que bassins de retenue, stations de pompage et stations d’épuration.
- Dans le cadre de la fin du contrat (31/12/2012), un marché d‘assistance à maîtrise d’ouvrage sera lancé dans le premier semestre 2011 afin de déterminer l’état des biens du service de l’assainissement et de définir les travaux de renouvellement nécessaires au bon état de fonctionnement des installations à la fin du contrat.

Avis du délégant

E:/ IMGP6633.jpg

D'une manière générale, la collectivité peut être satisfaite du professionnalisme dont le délégataire a fait preuve lors de la tempête Xynthia qui a affecté les services en février cette année ainsi que pour le suivi de la pollution du site de production d'eau potable de Gamarde où toute la technicité et l'expertise de l'entreprise ont été mises en œuvre afin de permettre une remise en service rapide de l'usine de production.

Eau potable :

Concernant l'eau potable, la mise en œuvre du projet "modulation de pression" et le dispositif de sectorisation combiné à la recherche active de fuites non visibles ont eu des effets positifs sur les pertes en réseau et ont permis d'afficher une amélioration très nette, de plus de 2 points, du rendement de distribution sans toutefois atteindre les objectifs fixés contractuellement.

Cependant, le nombre de casses sur canalisations est toujours en augmentation et les inquiétudes de la collectivité quant à la pérennité de son patrimoine canalisation se confirment.

Par ailleurs, l'année 2010 a également été consacrée à renforcer le système de production d'eau potable de la Cub face aux risques sanitaires par la réalisation de travaux sur les usines de production ainsi que par une amélioration de la désinfection (passage au chlore gazeux) sans impact sur la continuité du service et donc la distribution de l'eau.

Assainissement :

Concernant l'assainissement, on notera que la collaboration du délégataire sur les gros chantiers d'assainissement tel que celui de la future station d'épuration de Louis Fargue à Bordeaux et du Sécheur de Clos de Hilde, reste précieuse et indispensable.

En perspective de la fin du contrat, le délégataire a présenté une méthodologie pour apprécier l'état des biens en fin de contrat assainissement. Cette analyse sera commentée en 2011 à l'issue de la mise en oeuvre du marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage relatif à l'état des biens en fin de contrat.

On notera l'effort du délégataire dans la forte augmentation du nombre d'autorisation de déversement des eaux non domestiques ainsi que dans le renseignement des données relatives aux réseaux et accessoires sous le référentiel APIC.

La collectivité renouvelle au délégataire ses demandes pour un entretien et un renouvellement optimal des installations, et la poursuite du processus de conventionnement des rejets industriels au réseau communautaire afin d'atteindre l'objectif fixé.

Par ailleurs, elle attend du délégataire une forte collaboration et la communication de toutes les données et tous les éléments nécessaires afin de préparer la fin du contrat dans les meilleures conditions.

Annexes :

- Quelques réalisations du service de l'Assainissement sur certaines des communes de la Cub

- Qualité des eaux destinées à la consommation humaine – exercice 2010 – Rapport établi par la DDASS de la Gironde

- Indicateurs du SAGE Nappes Profondes de Gironde

Quelques réalisations du service de l'Assainissement en 2010 sur certaines des communes de la Cub

	Réseaux / bassins	Incorporation de réseaux privés au patrimoine communautaire
Ambares-et-Lagrave	EP : rue Rabaneau	Place du Canton et la Pergola Place de la Liberté
Ambes	EU : rue Benoit Frachon	
Artigues-Près-Bordeaux	EU : allée du Bois Léger EU : rue de la Blancherie	
Bassens	EP : avenue Victor Hugo	
Bègles	EU : rue Barbedegat EU : rue Louis Denis Mallet	
Blanquefort		Château Chambon Gaychac
Bordeaux	U : Place Picard U : Pace F. Buisson U : Passage Nungesser	Ilôt Saint Jean
Bouliac		
Bruges	EP : rue Pierre Martin	Les demeures d'Ausone Le Village Bordelais
Carbon-Blanc	EP : rue du Faisan	
Cenon	EP : Bassin du Campiran	
Eysines	EP : allée du Poujeau EP : rue de la Tour	Domaine des Ombrières Les Horizons Bleus
Floirac	EU : rue Pierre Curie	Le Clos des Cèdres I et II
Gradignan		Le Vivier Le Hameau du Berger
Le Bouscat	U : Rue des Camps	
Le Haillan		
Le Taillan-Médoc		Domaine de Bussat (extension II) Lacaussade
Lormont		Enclos de Lissandre
Mérignac	EU : avenue René Coty EU : allée du Haut Charlin	Cité des Fauvettes Cap Roux Clairière du Chut – Extension Clos de la Chartreuse I et II Domaine de Foncastel I et II Soleil Village et Jardins de Mérignac I Cofinoga Clos de Fourchâteau
Parempuyre		Hameau du Château
Pessac	EU : avenue de Magellan EP : rue de la Bonette	Les Près de Toctoucau Les Cottages du Haut Lévêque
St Aubin- du-Médoc	EU : Chemin de Marceron	
Saint-Louis- de- Montferrand		
St-Médard-en-Jalles	EU : chemin du Moulinat EU : avenue du Jeandron	Domaine de Veillance Les Ecureils La Lisière et le Petit Bois Altuzarra Alain Tupin Déviation de Sarcignan
Saint Vincent de Paul		
Talence	EP : rue Frédéric Sévène	
Villenave-d'Ornon	EU : Place de la Libération EU : allée Etienne Sabatie EP : bassin Haut Pontac (phase 1)	

Qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Exercice 2010

Rapport annuel établi par l'ARS de la Gironde

Agence Régionale de Santé Aquitaine

Délégation Territoriale de la Gironde – Pôle Santé Environnementale

BILAN DE LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE : ANNÉE 2010

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

L'eau distribuée sur 22 communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux provient de **111 points de captage** ; 81 sont dotés de périmètres de protection réglementaires dont 9 font l'objet d'une révision de périmètres de protection. La procédure d'établissement des périmètres de protection est en cours pour l'ensemble des 30 autres ressources. **L'indice d'avancement de protection de la ressource en eau (indicateur P 108.3) est de 72,9% sur le territoire de la CUB.**

Les eaux sont traitées dans 47 stations de traitement dont 5 sont utilisées en secours. Les eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de désinfection. Un traitement plus complet avec une floculation par sulfate d'aluminium et filtration sur sable est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Béquet et sur les eaux de la galerie captante de Gamarde qui vont à la station de Cap Roux. Un traitement complémentaire de filtration sur charbons actifs en grains est effectué sur les stations de Cazeaux et Gamarde.

L'installation d'un traitement par filtration sur charbons actifs en grains est prévue en 2011 sur la station de Cantinolle qui traitera les eaux des sources et captages du Thil, Demanes, Bussac et Cantinolle. Les filtres à sable des stations de Budos et Gajac seront remplacés en 2011 par des filtres à charbons actifs en grains. Ces nouveaux traitements mettant en œuvre un étage de filtration sur charbons actifs en grains sont installés sur les eaux brutes sensibles aux pollutions de surface. Ces traitements vont permettre d'améliorer la qualité de l'eau distribuée vis-à-vis de la turbidité et des traces de pesticides.

Le réseau de distribution de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur l'ensemble des 22 communes est divisé en 15 Unités de Distribution (UDI) où la qualité de l'eau reste stable dans le temps. Néanmoins des interconnexions existent entre les différentes UDI.

La conformité de l'eau aux exigences de qualité du Code de la Santé Publique relève de deux types de critères :

- **des limites de qualité** pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur,
- **des références de qualité** pour des paramètres indicateurs, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution.

Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (ou bactériologie) et les paramètres physico-chimiques (P101.1 et P102.1) sont de 100 % en bactériologie et 99,9 % pour les paramètres physico-chimiques.

ARS Aquitaine – Délégation territoriale de la Gironde -Pôle santé environnementale - *Espace Rodesse* – 103 bis, rue Belleville CS 91704- 33063 BORDEAUX CEDEX Tél : 05.57.01.44 00 Fax : 05.57.01.47.89
www.ars.aquitaine.sante.fr

1 RESPECT DES LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES

	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
Localisation des analyses	**Nombre total de prélèvements**	**Nombre de prélèvements non conformes**	**Taux de conformité**	**Nombre total de prélèvements**	**Nombre de prélèvements non conformes**	**Taux de conformité**
En départ distribution	**271**	**0**	**100,0%**	**307**	**2(a)**	**99,3%**
Sur le réseau de distribution	**1160**	**0**	**100,0%**	**1171**	**0**	**100%**
Total des analyses Bilan global eaux distribuées	**1431**	**0**	**100,0%**	**1478**	**2**	**99,9%**

(a) Les 2 non-conformités physico-chimiques ont été enregistrées en départ distribution pour :

- **le paramètre turbidité** de 2,7 NFU a été mesuré le 28 juin 2010 au niveau de la station de Cap Roux à Mérignac (une non-conformité sur un total de 41 mesures réalisées en 2010). La limite de qualité est fixée à 2NFU. Les enregistrements en continu de la turbidité sur la station de Cap Roux n'ont pas révélé d'anomalie particulière ; les valeurs enregistrées le 28 juin 2010 étaient comprises entre 0,10 et 0,30 NFU. L'exploitant a signalé une intervention technique qui a consisté, le jour même du prélèvement, au nettoyage du tuyau d'alimentation des équipements de mesures qui se situe à proximité immédiate du robinet sur lequel a été effectué le prélèvement.
- **le paramètre chlorure de vinyle** a été mesuré le 15 février 2010 au niveau de la station de Béquet à Villenave d'Ornon (une non-conformité sur un total de 11 mesures réalisées en 2010). Un suivi renforcé a été mis en place sur l'eau départ distribution et n'a pas montré de dépassement du seuil analytique sur les 10 autres analyses réalisées en 2010.

2 RESPECT DES REFERENCES DE QUALITE REGLEMENTAIRES

2.1 Respect des références de qualité réglementaire au niveau des stations de traitement-production

Sur le plan **bactériologique**, 1 analyse sur 271 (0,37% de non-conformité) a révélé la présence de 3 bactéries coliformes (pour une référence réglementaire de 0 pour 100 ml) sur un prélèvement dont le taux de chlore mesuré était de 0,23 mg/L. Cette analyse a été enregistrée sur le départ distribution de la station de Garenne à Pessac et non confirmée sur le prélèvement réalisé deux jours plus tard. Par précaution le taux de chlore a été porté à 0,25 mg/L durant une semaine.

Sur le plan **physico-chimique**, 16 références de qualité n'ont pas été satisfaites sur les 307 prélèvements effectués, soit 5,2%. Ces dépassements sont reportés dans le tableau suivant :

Nom de la station/commune	Paramètre	Valeur mesurée	Référence de qualité réglementaire	Nombre total de mesures sur le point	% de non-conformité sur le point de mesure
Bacalan/Pessac	Fer	1390 µg/l (a)	200 µg/l	7	14%
Saussette/Léognan	Fer	780 µg/l (a)	200 µg/l	18	5,5%
Béquet/Villenave d'Ornon	Turbidité	0,8 NFU (b)	0,5 NFU	36	2,7%
Cap Roux/Mérignac	Turbidité	2,7 NFU (b)	0,5 NFU	41	2,4%
Bègles/Bègles	Température	25,1 °C (c)	25 °C	5	20%
Cap Roux/Mérignac	Carbone Organique Total (COT)	2 valeurs à 2,31 et 2,13 mg/l (d)	2	41	4,8%
CoqsRouges/Gradignan	Carbone Organique Total (COT)	2,06 mg/l (d)	2	6	16,6%
Boutin/Pessac	Carbone Organique Total (COT)	3 valeurs à 2,11 ; 2,1 ; 2,14 mg/l (d)	2	6	50%
Béchade/Ambès	Equilibre calco carbonique	4 (agressif) (e)	2	1	100%
Cornier /Floirac	Equilibre calco carbonique	3 (légèrement agressif (e)	2	2	50%
Gajac/Saint Médard en Jalles	Equilibre calco carbonique	3 (légèrement agressif (e)	2	4	25%
Les Cavailles/Cenon	Equilibre calco carbonique	3 (légèrement agressif (e)	2	1	100%
Rouquet/Mérignac	Equilibre calco carbonique	3 (légèrement agressif (e)	2	4	25%

ARS Aquitaine – Délégation territoriale de la Gironde -Pôle santé environnementale - *Espace Rodesse* – 103 bis, rue Belleville CS 91704- 33063 BORDEAUX CEDEX Tél : 05.57.01.44 00 Fax : 05.57.01.47.89
www.ars.aquitaine.sante.fr

- **(a) Fer (référence 200 µg/l)** :
  - 1 dépassement ponctuel de 1390 µg/ à la station dc Bacalan sur les 7 prélèvements effectués en 2010 sur ce point. La moyenne du fer mesurée sur ce point, en dehors de cette mesure, est de 42µg/L.
  - 1 dépassement ponctuel de 780 µg/ à la station de Saussette sur les 18 prélèvements effectués en 2010 sur ce point. La moyenne du fer mesurée sur ce point, en dehors de cette mesure, est de 90,17µg/L. Les valeurs moyennes de fer restent élevées sur l'eau de cette station car elle est alimentée par des eaux brutes de captages qui ne sont pas équipés de traitements de déferrisation.

- **(b) Turbidité (référence 0,5 NFU)** :
  - 1 dépassement de 0,8 NFU à la station de Béquet, la moyenne sur les 36 mesures réalisées en 2010 sur ce point est de 0,16 NFU.
  - 1 dépassement de 2,7 NFU à la station de Cap Roux, la moyenne sur les 41 mesures réalisées en 2010 sur ce point est de 0,24 NFU. L'exploitant a signalé une intervention technique qui a consisté au nettoyage du tuyau d'alimentation des équipements de mesures qui se situent à proximité immédiate du point de prélèvement. Cette intervention a eu lieu en amont et le même jour que le prélèvement.

- **(c) Température (référence 25°C)** :
  - 1 mesure de 25,1°C a été enregistrée à la station de Bègles pendant l'été, la température moyenne de l'eau sur cette station est 22,8°C. Cette station est alimentée par un forage dont la température de l'eau brute peut dépasser 24°C. Un suivi légionelles est réalisé depuis 2005 sur cette station.

- **(d) COT Carbone Organique Total (référence 2mg/L)** :
  - 6 mesures ont été enregistrées : station Cap Roux (2), Coqs Rouges (1) et Boutin (3). Le carbone organique total est d'origine naturel pour les eaux des forages Coqs Rouges et Boutin. La valeur de COT enregistrée à la station de Cap Roux est liée à la qualité de l'eau de Gamarde et à la saturation des filtres à charbon actif en grains.

- **(e) Equilibre calco carbonique** : le bilan analytique confirme **l'efficacité des traitements** de neutralisation par aération et/ou injection de soude mis en place progressivement sur les stations de traitement depuis 2004.
  - Sur la station de Béchade cette mesure a été réalisée durant une période où l'exploitant a eu des difficultés de mise en œuvre du traitement. Les 2 mesures de surveillance de l'exploitant réalisées en 2010 ont révélé une eau à l'équilibre calco-carbonique.
  - Sur la station de Cornier une mesure sur les 2 réalisées a révélé une eau légèrement agressive.
  - Sur la station de Gajac une mesure sur les 4 réalisées a révélé une eau légèrement agressive.
  - Sur la station de Cavailles, la seule mesure a révélé une eau légèrement agressive, il n'existe pas de traitement pour la remise à l'équilibre de l'eau, cette eau est mélangée avec de l'eau de la station de Béquet qui est à l'équilibre, toutefois la mise à l'équilibre au niveau du Béquet a été arrêtée ponctuellement pour des travaux de génie civil qui ne permettaient pas d'assurer une sécurité de l'injection de soude.
  - Sur la station de Rouquet une mesure sur les 4 réalisées a révélé une eau légèrement agressive.

  Le traitement filmogène par injection d'orthophosphates est appliqué sur les stations de Cantinolle et de Rouquet. Des traitements à base de soude vont prendre le relais progressivement sur ces deux stations. Le traitement filmogène a été arrêté le 5 février 2010 sur l'eau de la station de Béquet. Il est prévu l'arrêt de ce même traitement en avril sur la station de Cantinolle lors de la mise en route de la nouvelle filière de traitement.

2.2 Respect des références de qualité réglementaire au niveau des réseaux de distribution

- 2.2.1 Analyses bactériologiques en distribution

Sur le plan **bactériologique, 5** références de qualité n'ont pas été satisfaites, soit 0,4% sur les **1160** prélèvements effectués, pour le paramètre bactéries coliformes (référence de qualité 0 pour 100 ml) sur les points figurant sur le tableau suivant :

Point de surveillance	Valeurs mesurées :	Nombre d'analyses réalisées sur le point	% de non conformité
Bordeaux marché couvert	1Bactérie coliforme 1/100 ml	15	6,6%
Bordeaux collège Cassignol	rue Lagrange chez un particulier 1Bactérie coliforme 1/100 ml	12	8,3%
Pessac centre de loisirs Romainville	2 prélèvements avec 2 Bactéries coliformes 1/100 ml	9	22,2%
Cenon école René Cassagne	30 Bactéries coliformes 11/100ml et Bactéries coliformes 2/100ml	13	15,3%

Ces dépassements sont ponctuels et tous les prélèvements de confirmation se sont révélés conformes à l'exception du centre de loisirs de Romainville à Pessac. Cette contamination a été mise en évidence sur le réseau intérieur sur lequel a été réalisé le prélèvement. Cette contamination a conduit à réaliser des travaux et plusieurs désinfections au niveau du réseau intérieur en cause. De l'eau en bouteilles pour la boisson a été mise à disposition des résidents. Le contrôle sanitaire a été arrêté momentanément sur ce point.

- 2.2.2 Analyses physico-chimiques en distribution

Sur le plan **physico-chimique**, **70** prélèvements sur **1171** ont présenté un dépassement des références de qualité, soit 5,9 %. Ces dépassements ont été enregistrés pour les paramètres suivants :

- **Fer (référence 200 µg/l) :** 15 analyses ont présenté un dépassement en fer, soit 1,3 % sur un total de 1171, sur les points de surveillance de Bègles services techniques mairie ; Bordeaux Institut Bergonié, Pôle technique municipal (5), marché couvert ; parc des expositions ; Mérignac pharmacie Chemin long ; Eysines pharmacie du bourg ; Cenon école Renée Cassagne ; Pessac Mairie ; Talence lycée Victor Louis ; Saint Médard en Jalles collège. Ces dépassements sont ponctuels et n'ont pas été confirmés à l'exception du point Pôle technique municipal.

- **Turbidité (référence 2 NFU)** : 7 analyses sur 1171 soit 0,5% ont présenté des dépassements associés à des excès de fer sur les points de Bordeaux Institut Bergonié Pôle technique municipal (5) ; Pessac Mairie.

- **Température (référence 25°C)** : 41 mesures de température sur 1171 soit 3,5% ont dépassé la référence de qualité pendant l'été en différents points du réseau.

- **Chlorites (référence 0,20 mg/l) :** 7 dépassements sur 41, soit 17% des analyses ont dépassé la référence de qualité. Ces mesures sont comprises entre 0,22 et 0,55 mg/l. Les chlorites sont des sous-produits de la désinfection au bioxyde de chlore dont les teneurs sont susceptibles d'évoluer au cours du transport dans le réseau de distribution, c'est pourquoi, les mesures sont réalisées depuis avril 2007 sur les points de surveillance du réseau de distribution. La concentration en chlorites est fonction du taux de bioxyde de chlore mis en œuvre lors de l'étape de désinfection. De fortes teneurs en chlorites induisent une dégradation de la qualité de l'eau notamment sur le plan olfactif et peuvent entraîner des détériorations des matériaux des canalisations. Le nombre de dépassement des chlorites en 2010 a diminué par rapport à celui enregistré en 2009 (27 dépassements sur 60 mesures soit 45%).

- **Autres paramètres**

  - **Le fluor**

Au niveau des teneurs en fluorures liées à la forte minéralisation naturelle de l'eau captée dans la nappe de l'éocène et du crétacé, le contrôle sanitaire indique des eaux conformes aux limites de qualité pour le paramètre fluor. Le mélange des eaux a été assuré.

  - **La recherche des légionelles**

Depuis 2005, la recherche de **légionelles** est effectuée sur les captages et les installations de production alimentées par des ressources dont la température de l'eau est supérieure à 25°C. Les 18 recherches réalisées en 2010 sur les stations de traitement se sont révélées inférieures aux seuils de quantification du laboratoire fixés à 250UFC/L.

  - **La recherche des métaux**

Depuis 2002, la recherche des métaux s'effectue annuellement sur 53 points du réseau répartis sur le territoire de la CUB et sélectionnés par tirage au sort à partir du « fichier clients » de la Lyonnaise des Eaux.
La recherche des **métaux** (cuivre, nickel, plomb) liés à la nature des canalisations et éléments de robinetterie est effectuée aux robinets des consommateurs.
7 mesures de plomb sur 53 soit 13,2% ont présenté un dépassement de la **limite** de qualité de 25 µg/l avec des teneurs comprises entre 27 et 385µg/l.
Ces valeurs ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées et ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. L'ARS-Délégation Territoriale de la Gironde et l'exploitant ont informé les occupants des lieux où des dépassements ont été constatés et l'ARS leur a communiqué une fiche de recommandations sanitaires. Tous les prélèvements après écoulement ont révélé une teneur en plomb inférieure à la limite de qualité. Une enquête et des prélèvements ont été effectués par l'exploitant sur le point de la commune de Saint Médard en Jalles où la valeur la plus élevée de plomb a été enregistrée. Toutes les mesures de plomb effectuées par la suite sur ces points se sont révélées inférieures à 5 µg/L.
Il est à noter que 6 mesures sont comprises entre 10 µg/l (future limite de qualité de 10 µg/l de plomb applicable à partir du 25 décembre 2013) et 25 µg/l (limite de qualité actuelle). Le respect de cette future norme nécessite de remplacer l'ensemble des canalisations en plomb au niveau des branchements publics et des réseaux intérieurs.

  - **La recherche des pesticides**

Le contrôle sanitaire sur les stations de traitement alimentées par des ressources pouvant présenter des traces de pesticides a révélé des traces de pesticides inférieures à la limite de qualité fixée à 0,1µg/L par substance et 0,5µg/L pour le total des substances recherchées. Il s'agit des stations de :

- Cazeaux où la somme des pesticides maximale enregistrée est de 0,03µg/L.
- Haut Brion où la somme des pesticides maximale enregistrée est de 0,09 µg/L, la limite de qualité pour la somme des pesticides est de 0,5µg/L.

Sur les stations de Cap Roux et Cantinolle, le contrôle sanitaire n'a pas mis en évidence de traces de pesticides.
L'exploitant a mis en place une surveillance en sortie des stations de traitement pour les paramètres pesticides. Le bilan révèle des traces de pesticides supérieurs aux seuils de détection fixé par la norme de recherche et inférieurs aux limites de qualité sur les stations de Haut Brion et Paulin. Une valeur de déséthylatrazine de 0,14 µg/L sur 8 mesurées a dépassé la valeur limite de qualité fixée à 0,1µg/L sur la station de Cazeaux (sur cette station le contrôle sanitaire n'a pas mis en évidence de teneurs supérieures à la limite de qualité). L'eau brute de la station de Cazeaux est filtrée sur charbon actif en grains ce qui permet d'adsorber les molécules de pesticides. L'exploitant a procédé au renouvellement des charbons actifs et la mesure suivante a été inférieure à la limite de qualité.
A l'exception de l'eau brute du forage de Haut Brion, en 2011, les stations de production alimentées par des eaux brutes susceptibles de présenter des traces de pesticides seront filtrées sur des filtres à charbons actifs.

  - **Les paramètres émergeants**
    - **ETBE**

En juin 2009, une pollution par Ethyl Ter Buthyl Ether (ETBE) additif de l'essence sans plomb a été mise en évidence sur l'aquifère de l'oligocène capté au niveau du site de Gamarde situé au sud ouest du site du Thil sur la commune de Saint Médard en Jalles. Cette ressource qui avait été mise à l'arrêt suite à cette pollution à été remise en service en avril 2010. Suite à l'avis sanitaire de l'Afssa sur le paramètre ETBE, une nouvelle filière de traitement a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 29 mars 2010. La station de traitement de Gamarde comporte une filtration sur charbons actifs en grains et une tour de « stripping » (aération forcée permettant d'éliminer toute trace d'ETBE. Les essais sur la tour de stripping sont programmés en début 2011.
En attendant la mise en service de la tour, les filtres sur charbons actifs sont régénérés tous les 60 jours. L'usine de traitement a été arrêtée le 7 juillet 2010 car des odeurs d'ETBE avaient été détectées et confirmées par une valeur analytique mesurée à 0,02 µg/L sur l'eau brute.

Dans le secteur proche de la ressource, un gérant de station service a déclaré avoir perdu 7 m3 d'essence sans plomb, des études sont toujours en cours sur l'origine de cette pollution, son transfert et son évolution dans la nappe. La révision des périmètres de protection du site de Gamarde est en cours et prendra en compte le contexte de la pollution par ETBE pour délimiter les périmètres de protection et fixer les prescriptions.
Suite à cette pollution, une surveillance des paramètres BTEX et ETBE, MTBE a été mise en place en 2010 sur les captages influencés par des pollutions de surface et sur les stations de production alimentées par ces ressources. Sur 60 analyses, deux analyses ont révélé le 7 juillet 2010 un taux d'ETBE de 0,02 µg/L sur l'eau brute de la Galerie Gamarde et 0,03 µg/L sur l'eau sortie station Gamarde. La station a été mise à l'arrêt le 7 juillet 2010 pour remplacement des charbons actifs en grains. Cette station a été remise avec l'eau de Gamarde le 23 février 2011.

    - **Trichloroéthylène**

Des traces de trichloroéthylène ont été mises en évidence sur les eaux brutes de ressources sensibles aux pollutions de surface (Galerie Caupian, Cantinolle source, Cazeaux 1, Cazeaux 2, Coqs Rouges, Galerie Gamarde, champ captant Thill). Néanmoins, l'eau au départ des stations de traitement alimentées par ces ressources présentent des taux de trichloréthylène et tétrachloroéthylène inférieurs à la limite de qualité réglementaire fixée à 10 µg/L (somme du trichloroéthylène et du tétrachloroéthylène).

▪ **Perchlorates**

En septembre 2010, dès connaissance d'une pollution par perchlorates mise en évidence sur des eaux superficielles proches des ressources de Caupian sur la commune de Saint Médard en Jalles, un suivi analytique a été mis en place sur l'eau brute de ces ressources et sur l'eau de la station de Gajac en départ distribution.
La station de Gajac traite les eaux de 6 ressources captant la nappe du miocène (Galerie Caupian) et de l'oligocène ou de l'éocène (Forage Caupian, Gajac 4 et 5, Cap de Bos et Smim 2), et ces eaux sont mélangées avant distribution. Seule l'eau brute de la Galerie Caupian a présenté des traces de perchlorates. Les valeurs maximales enregistrées sur l'eau de la Galerie Caupian sont de l'ordre de 20 µg/L et de 5 µg/L sur l'eau départ distribution. Les réglementations européennes et françaises n'ont pas fixées d'exigences de qualité pour le perchlorate. Sur demande de l'ARS Aquitaine, le Ministère chargé de la Santé a saisi l'ANSES pour évaluer le risque sanitaire des perchlorates dans l'eau destinée à la consommation humaine. Dans l'attente de cet avis, des études sont menées et un suivi renforcé est maintenu. La réglementation Nord Américaine prévoit une limite de qualité des eaux distribuées à 6µg/L. Si cette valeur de 6 µg/L venait à être dépassée, la ressource de Galerie Caupian serait mise à l'arrêt.

▪ **Résidus de médicaments**

En 2009, le Ministère chargé de la Santé a lancé une campagne nationale de mesures de 45 substances pharmaceutiques d'origine humaine et vétérinaires sur l'eau destinée à la consommation humaine. Le laboratoire de l'ANSES d'Hydrologie de Nancy a réalisé les analyses. Les eaux brutes de Budos et les eaux de la station de Béquet ont été sélectionnées dans le cadre de cette campagne. Pour les 45 molécules recherchées, les résultats révélés à l'occasion d'une conférence de presse nationale, le 10 février 2011 font état de résultats inférieurs aux seuils de détection analytique du laboratoire.
Le rapport de cette enquête nationale « Hiérarchisation des résidus de médicaments d'intérêt des ressources et des eaux traitées » est consultable sur le site internet www.anses.fr.

CONCLUSION GENERALE

**Ce bilan montre que l'eau distribuée en 2010 sur la Communauté Urbaine de Bordeaux est de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.
Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (ou bactériologie) et les paramètres physico-chimiques (P101.1 et P102.1) sont de 100 % en bactériologie et 99,9 % pour les paramètres physico-chimiques.**

En ce qui concerne la mise à l'équilibre des eaux distribuées, le bilan analytique confirme l'efficacité des traitements de neutralisation par aération et/ou injection de soude mis en place progressivement sur les stations de production depuis 2004. Il convient néanmoins de s'assurer de la régularité du traitement sur la station de traitement de Béchade sur la commune d'Ambès.

Le contrôle sanitaire met en évidence une baisse de la fréquence de dépassement de la référence de qualité pour le paramètre chlorites (en 2009 : 45% de dépassement, en 2010 : 17%). Des traitements de désinfection à base de bioxyde ont été remplacés par du chlore gazeux ou de l'hypochlorite de sodium qui ne génèrent pas de chlorites. Une étude est en cours depuis 2009 pour mettre en œuvre les moyens permettant de supprimer ce sous-produit de la chloration par bioxyde de chlore ou de ramener les concentrations en chlorites au niveau de la référence de qualité sur l'ensemble du réseau de distribution de la CUB.

Le programme de renouvellement des branchements publics en plomb doit être poursuivi et intensifié pour respecter la limite de qualité de 10 µg/l de plomb applicable à partir du 25 décembre 2013. Le nombre de branchements remplacés en 5 ans (depuis 2006) est de l'ordre de 30 000 ; le nombre de branchement s recensés était de 60 995. Au fur et à mesure des travaux de remplacement, il a est constaté que l'estimation du nombre de branchements est plus élevé, l'augmentation est de 9%. Les 59% restant, soit environ 36 500 branchements, doivent être programmés en 3 ans.

L'eau en départ distribution au niveau de la station de Haut Brion présente des traces de pesticides inférieures aux limites de qualité. Une surveillance analytique renforcée sera maintenue sur l'eau brute et l'eau départ distribution.

**La procédure d'établissement des périmètres de protection engagée pour l'ensemble des captages doit être poursuivie. La révision des périmètres de protection du site de Gamarde est en cours et prendra en compte le contexte de la pollution par ETBE (additif de l'essence) de la nappe en amont de la ressource exploitée.
Un contrôle sanitaire renforcé sera maintenu sur les paramètres ETBE, MTBE, BTEX au niveau des ressources souterraines sensibles aux pollutions de surface. De la même façon, le suivi du paramètre perchlorate sera maintenu dans le suivi des ressources sensibles situées sur la commune de Saint Médard en Jalles et sur le départ distribution de la station de Gajac.**

L'indice d'avancement de protection de la ressource en eau (indicateur P 108.3) est de 72,9% sur le territoire de la CUB.

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'information des ServicesSanté-Environnement (SISE-EAUX)

L'Ingénieur hors classe du génie sanitaire

François MANSOTTE

ARS Aquitaine – Délégation territoriale de la Gironde -Pôle santé environnementale - *Espace Rodesse* – 103 bis, rue Belleville CS 91704- 33063 BORDEAUX CEDEX Tél : 05.57.01.44 00 Fax : 05.57.01.47.89
www.ars.aquitaine.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE D'AMBES

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

BILAN 2010

La commune d'Ambès dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement des captages profonds de Béchade et Beauregard, situés sur la commune d'Ambès.
Les eaux suivent un traitement simple de déferrisation et de chloration.
Ces 2 forages sont dotés de périmètres de protection.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 14 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	**Le taux de nitrate est inférieur au seuil de détection.**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 11,8°F **Eau peu calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne = 0,16 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 1 µg/l.
AUTRES PARAMETRES :	**L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.**
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, 14 prélèvements ont été réalisés sur la commune d'Ambès.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune d'Ambès a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE BEGLES

BILAN 2010

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

La commune de Bègles dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur votre commune proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Béquet (Villenave d'Ornon) et par les stations des forages de Bègles III (Bègles) et Servantin (Villenave d'Ornon). Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Béquet.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **93** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Bègles.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 93 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
PHYSICO CHIMIE :	99 % des 93 analyses sont conformes sur le plan physico chimique : un taux de chlorure de vinyle au niveau de la station de traitement de Béquet non confirmé par la suite
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne = 2,58 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 20 à 24°F **Eau peu calcaire à calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	La teneur moyenne est de 0,03 mg/l à l'exception du secteur de Dorat alimenté par la station de Bègles III où le taux varie de 0,74 à 0,80 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux d'aluminium moyen est de 28,56 µg/l avec une valeur maximale et ponctuelle de 191 µg/l.
AUTRES PARAMETRES : **FER :** référence de qualité **200 µg/l.** Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers	1 mesure de fer supérieure à la valeur de référence de 200 µg/l sur 8 a été mise en évidence ponctuellement sur le point de contrôle sanitaire service technique de la mairie.

GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme.
L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).

PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE :L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Bègles a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 99% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE BLANQUEFORT

BILAN 2010

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **44** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Blanquefort. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Blanquefort dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur votre commune sont exclusivement d'origine souterraine. Elles proviennent des forages profonds minéralisés de Linas, Tremblay-Snecma, Ecureuil et Landot situés sur la commune. Les eaux des forages de Linas et Tremblay –Snecma sont mélangées avec des eaux de sources et de captages souterrains prélevées au niveau de la station de refoulement de Cantinolle à Eysines. Seul le forage de Landot utilisé en secours n'a pas fait l'objet de travaux de dilution, cette ressource n'a pas été utilisée durant l'année 2010

Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 44 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50mg/l.**	Teneur moyenne = 4 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 25 à 30°F **Eau calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne = 1,15 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 6 µg/l
AUTRES PARAMETRES : **CHLORITES :** sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore: référence de qualité inférieure à 200 µg/l	Une mesure de chlorites supérieure à la valeur de référence a été mise en évidence sur l'eau distribuée.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Blanquefort a été conforme aux limites de qualité bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine et de bonne qualité physicochimique pour l'ensemble des paramètres mesurés, néanmoins une solution doit être apportée pour réduire les teneurs en chlorites sur le réseau.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE BORDEAUX

BILAN 2010

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

La commune de Bordeaux dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de sources et de captages profonds qui transitent par les usines de production de Paulin (Bordeaux), Béquet (Villenave d'Ornon), Cap Roux (Mérignac), La Forêt (Eysines) et Amelin (Bordeaux) et par les autres stations en direct de Lavardens (Talence), Haut Brion (Pessac), Bourbon, Jourde et Benauge (Bordeaux). Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Béquet.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **491** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Bordeaux.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

BACTERIOLOGIE La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 491 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
PHYSICO CHIMIE :	99,6% des 491 analyses sont conformes sur le plan physico chimique : une turbidité élevée au niveau de la station de traitement de Cap Roux et un taux de chlorure de vinyle au niveau de la station de traitement de Béquet non confirmés par la suite.
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur variant de 1,4 à 15 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur peut varier de 17 à 32°F **Eau calcaire à très calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1µg/l.**	**Teneurs en pesticides conformes aux limites de qualité.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne de 1 mg/l au nord de Bordeaux Teneur moyenne inférieure à 0,3 mg/l au sud de Bordeaux. **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux ne dépasse 42 µg/l. Une valeur ponctuelle de 191 µg/l a été enregistrée sur le réseau de distribution sur 387 mesures.
AUTRES PARAMETRES : **CHLORITES :** Sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore : référence de qualité **200 µg/l.** **FER :** Référence de qualité **200 µg/l**. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	Deux mesures de chlorites supérieures à la valeur de référence ont été mises en évidence sur l'eau distribuée. Huit mesures de fer ont dépassé la valeur de référence de qualité sur les points de surveillance de Bordeaux Institut Bergonié, pôle technique municipal (5), marché couvert ; parc des expositions. Ces dépassements sont ponctuels et n'ont pas été confirmés à l'exception du point Pôle technique municipal.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Bordeaux a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 99,6% des paramètres physico-chimiques mesurés. Néanmoins, une solution doit être apportée pour réduire les teneurs en chlorites sur le réseau.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE BRUGES

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

BILAN 2010

La commune de Bruges dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Cap Roux (Mérignac) et par le refoulement de Bruges pris sur l'aqueduc qui arrive à la station de Paulin (Bordeaux).Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la galerie captante de Gamarde qui vont à la station de Cap Roux.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **69** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Bruges.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination. **PHYSICO CHIMIE :**	100 % des 69 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique** 98,5% des 69 analyses sont conformes sur le plan physico chimique : une turbidité élevée au niveau de la station de traitement de Cap Roux non confirmée par la suite
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne = 3 mg/l. La valeur maximale enregistrée est de 10,10 mg /l. **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 18 à 31°F **Eau peu calcaire à calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieure aux seuils de détections.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	La teneur moyenne est de 0,3 mg/l. **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 7,07 µg/l et la valeur maximum mesurée est de 37 µg/l
AUTRES PARAMETRES :	**L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme**

GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme.
L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).

PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Bruges a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 98,5% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE CENON

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

BILAN 2010

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **57** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Cenon.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Cenon dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent des captages profonds de la Marègue, Le Loret et Les Cavailles situés sur la commune qui sont mélangées en partie avec des eaux de la rive gauche dans le réservoir de l'Empereur. Ces eaux proviennent de l'usine de production de Béquet à Villenave d'Ornon qui reçoit la source de Budos. L'eau du forage de Marègue non mélangée est utilisée en secours. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Béquet.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 57 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne = 4,7 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne entre 22°F et 24°F **Eau calcaire à très calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne = 0,40 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux d'aluminium moyen est de 27 µg/l. La valeur maximale enregistrée est de 30 µg/l.
AUTRES PARAMETRES : **FER :** Référence de qualité **200 µg/l**. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	Une mesure de fer supérieure à la valeur de référence a été mise en évidence sur le point de contrôle sanitaire de l'école Cassagne.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Cenon a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE EYSINES

BILAN 2010

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

La commune d'Eysines dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur la commune d'EYSINES proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de La Forêt (Eysines), Gajac (Saint Médard en Jalles), Cap Roux (Mérignac). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration. Seul un traitement plus complet avec une floculation par sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la galerie captante de Gamarde qui vont à la station de Cap Roux.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **78** prélèvements ont été réalisés sur la commune d'Eysines.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

BACTERIOLOGIE La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination. **PHYSICO CHIMIE :**	100% des 78 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique** 98,7% des 78 analyses sont conformes sur le plan physico chimique : une turbidité élevée au niveau de la station de traitement de Cap Roux non confirmée par la suite
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne = 2,6 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie entre 14 et 22°F **Eau peu calcaire à calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Le taux de fluor varie entre 0,15 mg/l et 1,14 mg/l, un apport complémentaire par des comprimés fluorés ou du sel fluoré est conseillé pour la prévention des caries dentaires à l'exception du secteur de La Forêt où les taux sont les plus élevés.
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 6 µg/l
AUTRES PARAMETRES : **FER :** référence de qualité **200 µg/l.** Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	1 mesure de fer sur 5 au point de surveillance pharmacie du bourg a mis en évidence un taux de 236 µg/l. Le prélèvement réalisé quelques jours après n'a pas confirmé cette valeur.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Eysines a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 98,7% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE FLOIRAC

BILAN 2010

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **40** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Floirac.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Floirac dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement des captages profonds de Jalineau et Pasteur situés sur la commune qui sont mélangées en partie avec des eaux de la rive gauche produites essentiellement de la station de Béquet à Villenave d'Ornon qui reçoit la source de Budos. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de déferrisation et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Béquet.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 40 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne = 3,4 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 23°F **Eau calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne comprise entre 0,26 mg/l et 0,6 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 27,7 µg/l
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Floirac a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE GRADIGNAN

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

BILAN 2010

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **76** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Gradignan. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Gradignan dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan) et Cazeaux (Gradignan) et par la station en direct du forage de Coqs Rouges (Gradignan).
Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration. Un traitement plus complet au charbon actif est effectué à la station de Cazeaux.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 76 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne = 10,8 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 16 à 32°F **Eau peu calcaire à très calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides conformes aux limites de qualités**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Le taux varie de 0,10 à 0,25 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans les traitements complets. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	**Le taux d'aluminium maximum est de 18 µg/l**
AUTRES PARAMETRES :	**L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.**

GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme.
L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).

PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé.
Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Gradignan a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE LE BOUSCAT

BILAN 2010

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

La commune du Bouscat dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de sources ou de captages profonds qui transitent par les usines de production Cap Roux (Mérignac), la Forêt (Eysines) et Barbusse (Le Bouscat). Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la galerie captante de Gamarde qui vont à la station de Cap Roux. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **87** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Le Bouscat.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination. PHYSICO CHIMIE :	100% des 87 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique** 98,8% des 87 analyses sont conformes sur le plan physico chimique : une turbidité élevée au niveau de la station de traitement de Cap Roux non confirmée par la suite
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne de 2,7 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 16°F à 21°F **Eau peu calcaire à calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	**Teneur moyenne = 0,3 mg/l** **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de **5,6 µg/l**
AUTRES PARAMETRES :	**L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.**
GOUT ET ODEUR La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Le Bouscat a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 98,8% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE LE HAILLAN

BILAN 2010

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **64** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Le Haillan.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune du Haillan dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur la commune du HAILLAN proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Cap Roux à Mérignac, par la station de Gajac et par la station du forage de Ruet situé sur la commune.

Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 64 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
PHYSICO CHIMIE :	98,4% des 64 analyses sont conformes sur le plan physico chimique : une turbidité élevée au niveau de la station de traitement de Cap Roux non confirmée par la suite
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne = 2,6 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 13 à 27 °F **Eau peu calcaire à calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne = 0,07 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 6 µg/l. La valeur maximale enregistrée est de 24 µg/l
AUTRES PARAMETRES :	**L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.**

GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme.
L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).

PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé.
Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE: L'eau distribuée en 2010 sur la commune du Haillan a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 98,4% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE LE TAILLAN MEDOC

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

BILAN 2010

La commune du Taillan Médoc dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Gajac à Saint-Médard-En-Jalles, par la station du forage de L'Ecureuil située sur la commune et par la station de Linas à Blanquefort. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de déferrisation et de chloration.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **34** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Le Taillan Médoc.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 34 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne= 2,6 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Les valeurs varient de 13 à 28°F **Eau peu calcaire à calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne inférieure à 0,30 mg/l à l'exception du secteur de l'Ecureuil et Linas (Est de la commune) où cette teneur peut atteindre 1,26 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux maximum est de 5 µg/l
AUTRES PARAMETRES : **CHLORITES :** sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore : référence de qualité **200 µg/l.**	Une mesure de chlorites supérieure à la valeur de référence a été mise en évidence sur l'eau distribuée.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Le Taillan-Médoc a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés, néanmoins une solution doit être apportée pour réduire les teneurs en chlorites.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE LORMONT

BILAN 2010

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **55** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Lormont.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Lormont dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement d'origine souterraine. Elles proviennent des captages profonds de Ramade, Carriet et Génicart situés sur la commune. Les eaux des forages de Génicart et Ramade sont mélangées à la station de Génicart avec des eaux qui arrivent de la rive gauche produites essentiellement par la station de Béquet à Villenave d'Ornon qui reçoit la source de Budos. L'eau du forage de Carriet non mélangée est utilisée en secours. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de déferrisation et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Béquet.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 55 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50mg/l.**	Teneur moyenne = 3,4 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 25°F **Eau calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne = 0,5 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux maximum est de 21 µg/l
AUTRES PARAMETRES :	**L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.**
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Lormont a été conforme aux limites de qualité bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine et de bonne qualité physicochimique pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE MERIGNAC

BILAN 2010

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **162** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Mérignac.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Mérignac dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur la commune de MERIGNAC proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Cap Roux (Mérignac), Rouquet (Mérignac) et par les stations en direct des forages de Princesse (Pessac), Capeyron et Parc (Mérignac).
Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de déferrisation et de chloration.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination. PHYSICO CHIMIE :	100% des 162 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique** 99,4% des 162 analyses sont conformes sur le plan physico chimique : une turbidité élevée au niveau de la station de traitement de Cap Roux non confirmée par la suite
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne = 2,6 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 18°F **Eau peu calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne inférieure à 0,30 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 6 µg/l. La valeur maximale enregistrée a été de 24 µg/l.
AUTRES PARAMETRES : FER : référence de qualité **200 µg/l.** Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	1 mesure de fer sur 7 au point de surveillance Chemin Long a mis en évidence un taux de 272 µg/l. Le prélèvement réalisé 7 jours après n'a pas confirmé cette valeur.
GOUT ET ODEUR La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Mérignac a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 99,4% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE PAREMPUYRE

BILAN 2010

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **25** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Parempuyre.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Parempuyre dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur la commune de PAREMPUYRE proviennent des forages profonds minéralisés de Tremblay-Snecma et Landot situés sur la commune de Blanquefort et du forage les écureuils sur la commune du Taillan Médoc. Les eaux des forages de Tremblay–Snecma et l'écureuil sont mélangées avec des eaux de sources et de captages souterrains prélevées au niveau de la station de refoulement de Cantinolle à Eysines.
Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 25 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50mg/l.**	Teneur moyenne = 4 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie entre 23 °F et 30°F **Eau calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne = 1,30 mg/l, **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 6 µg/l
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Parempuyre a été conforme aux limites de qualité bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine et de bonne qualité physicochimique pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.x

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE PESSAC

BILAN 2010

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

La commune de Pessac dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan) via les refoulements de Garenne et Bacalan (Pessac), Rouquet (Mérignac) et par les stations en direct des forages de Boutin et Princesse (Pessac). Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de déferrisation et de chloration.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **158** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Pessac.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

BACTERIOLOGIE La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 158 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50mg/l.**	Teneur moyenne = 1,40 mg/l. Ce taux peut atteindre 12 mg/l dans le secteur de Brivazac alimenté pour partie par les eaux de la station de Cazeaux. **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	**La valeur varie de 13 à 20 °F** **Eau peu calcaire à calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection à l'exception du secteur de Brivazac qui peut être alimenté par la station de Cazeaux où il a été enregistré des traces de pesticides inférieures à la limite de qualité.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne = 0,30 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	**Le taux moyen est de 2 µg/l. La valeur maximale enregistrée est de 18 µg/l.**
AUTRES PARAMETRES : **FER** : référence de qualité **200 µg/l.** Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	**Une mesure de fer de 440 µg/l a été mise en évidence sur le point de surveillance Mairie de Pessac non confirmée lors du prélèvement réalisé 8 jours après.**
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Pessac a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE SAINT AUBIN DE MEDOC

BILAN 2010

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **18** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Saint Aubin du Médoc.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Saint Aubin du Médoc dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur la commune de SAINT AUBIN DE MEDOC proviennent exclusivement de captages profonds de Chalet et Oustaou Viel situés sur la commune et Landes de Piques situé sur la commune de Saint Médard en Jalles.Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration.

Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 18 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50mg/l.**	Teneur moyenne **= 0,30 mg**/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = **17°F** **Eau peu calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne **= 0,10 mg/l** **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 2 µg/l.
AUTRES PARAMETRES :	**L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.**
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Saint Aubin du Médoc a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

BILAN 2010

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **13** prélèvements ont été réalisés sur le réseau de la commune de Saint Louis de Montferrand.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Saint Louis de Montferrand dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement des captages profonds de Béchade et Beauregard, situés sur la commune d'Ambès.
Les eaux suivent un traitement simple de déferrisation et de chloration.
Ces 2 forages sont dotés de périmètres de protection.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 13 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	**Le taux de nitrate est inférieur au seuil de détection.**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 11,8°F **Eau peu calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne = 0,16 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 1 µg/l
AUTRES PARAMETRES :	**L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.**
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Saint Louis de Montferrand a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

BILAN 2010

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **73** prélèvements ont été réalisés sur le réseau de la commune de Saint Médard en Jalles.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Saint Médard en Jalles dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Gajac et par la station du forage de Landes de Piques, situés sur la commune. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 73 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne = 1,30 mg/l Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 14°F à 17°F Eau peu calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l**.	Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne = 0,1 mg/l Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 1 µg/l.
AUTRES PARAMETRES : **CHLORITES** : sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore : référence de qualité **200 µg/l**. **FER** : référence de qualité **200 µg/l.** Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers	Deux mesures de chlorites supérieures à la valeur de référence ont été mises en évidence sur l'eau distribuée. 1 mesure de fer a mis en évidence un taux de fer 220 µg/l
GOUT ET ODEUR La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Saint Médard en Jalles a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés, néanmoins une solution doit être apportée pour réduire les teneurs de chlorites sur le réseau.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE SAINT VINCENT DE PAUL

BILAN 2010

La commune de Saint Vincent de Paul dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement des captages profonds de Béchade et Beauregard, situés sur la commune d'Ambès.
Les eaux suivent un traitement simple de déferrisation et de chloration.
Ces 2 forages sont dotés de périmètres de protection.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, 11 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Saint Vincent de Paul.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 11 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	**Le taux de nitrate est inférieur au seuil de détection.**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 11,8°F **Eau peu calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne = 0,16 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 1 µg/l
AUTRES PARAMETRES :	**L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.**

GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme.
L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).

PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé.
Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Saint Vincent de Paul a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE TALENCE

BILAN 2010

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **146** prélèvements ont été réalisés sur le réseau de la commune de Talence.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Talence dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur la commune de TALENCE proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan) et par la station du forage de Haut brion (Pessac), de Serventin et Gauchon (Villenave d'Ornon) et Lavardens (Talence). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration. Seul un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Béquet. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination. **PHYSICO CHIMIE :**	100% des 146 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique** 99,3% des 146 analyses sont conformes sur le plan physico chimique : un taux de chlorure de vinyle au niveau de la station de traitement de Béquet non confirmé par la suite
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne = 3 mg/l sur les usines de Béquet et Saussette. Teneur moyenne de 15 mg/l en sortie de la station de Haut Brion. **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 12°F à 32°F **Eau peu calcaire à très calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides conformes aux limites de qualité.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Le taux varie de 0,03 à 0,3 mg/l **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux moyen est de 32,6 µg/l à la station du Béquet, 7,7 µg/l à la station de Saussette et de Haut Brion
AUTRES PARAMETRES : **FER :** référence de qualité **200 µg/l.** Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	1 mesure de fer sur 7 au point de surveillance Lycée Victor Louis a mis en évidence un taux de 360 µg/l. Le prélèvement réalisé quelques jours après n'a pas confirmé cette valeur.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Talence a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 99,3% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE VILLENAVE D'ORNON

BILAN 2010

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

La commune de Villenave d'Ornon dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur la commune de VILLENAVE D'ORNON proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan), Béquet (Villenave d'Ornon) et par les stations en direct des forages de Gauchon et Servantin (Villenave d'Ornon). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Béquet.

Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, **75** prélèvements ont été réalisés sur le réseau de la commune de Villenave d'Ornon.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

BACTERIOLOGIE La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 75 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur moyenne = 2,5 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 13 à 21°F **Eau peu calcaire à calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1 µg/l.**	**Teneurs en pesticides inférieures aux seuils de détection.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne = 0,25 mg/l en moyenne sur les secteurs alimentés par les stations de Béquet et Saussette et de 0,7 mg/l dans les secteurs alimentés par les stations de Gauchon et Servantin **Teneur en fluor conforme**
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de **200 µg/l.**	Le taux d'aluminium est en moyenne de 33,5 µg/l sur la station de Petit Bosc et est en moyenne de 7,7 µg/l sur la station de Saussette
AUTRES PARAMETRES : **FER :** référence de qualité **200 µg/l**. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	1 dépassement de fer ponctuel de 780 µg/ à la station de Saussette sur les 18 prélèvements effectués. La moyenne de fer est de 90,17µg/L
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau ne contient pas de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur la commune de Villenave d'Ornon a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE
Pôle Santé Environnementale

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

SYNDICAT DES EAUX DE CARBON BLANC

BILAN 2010

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, 126 prélèvements ont été réalisés sur le réseau du syndicat.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient de 6 forages profonds (269 m à 335 m) captant la nappe de l'éocène.L'eau subit un traitement de déferrisation, physicochimique ou biologique suivi d'une désinfection au chlore gazeux, puis est distribuée dans le réseau des 10 communes du Syndicat des Eaux.
L'ensemble des forages est protégé par des périmètres.
La Lyonnaise des eaux exploite le réseau de distribution.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination	100 % des 126 analyses réalisées sont conformes. **Très bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur maximum 0,60 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 17 à 24°F **Eau calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1µg/l.**	**Teneur en pesticides conforme.** **Teneurs inférieures aux seuils de détection.**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne de 0,7 à 1,4 mg/l **Teneur en fluor conforme**
AUTRES PARAMETRES :	**L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.**

GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les taux de chlore utilisés ne constituent pas un risque pour la santé publique.
L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir facture) .

PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé.
Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur le Syndicat de CARBON BLANC a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au siège du syndicat et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE
Pôle Santé Environnementale

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

SYNDICAT DES EAUX DE LATRESNE

BILAN 2010

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2010, 39 prélèvements ont été réalisés sur le réseau du syndicat.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient de trois forages profonds (de 320 à 366m) situés sur la commune de Latresne et captant la nappe de l'éocène.
L'ensemble des forages est protégé par des périmètres.
L'eau subit un traitement de déferrisation biologique sur les trois stations suivie d'une chloration finale.
Elle est ensuite distribuée sur le réseau des quatres communes du syndicat :Bouliac, Carignan, Cenac, Latresne.
Le Syndicat de Latresne assure la gestion du réseau.

BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 39 analyses réalisées sont conformes. **Bonne qualité bactériologique**
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder **50 mg/l.**	Teneur très faible inférieur à 1,5 mg/l **Taux de nitrates conforme**
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne entre 17 et 22°F **Eau peu calcaire**
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder **0,1µg/l.**	**Teneur en pesticides conforme.** **Teneurs inférieures aux seuils de détection .**
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder **1,5 mg/l.**	Teneur moyenne 1,4 mg/l **Teneur en fluor conforme**
AUTRES PARAMETRES : FER Référence de qualité 200µg/l. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'incidence sur la santé ils provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	**Dépassements des teneurs en fer en sortie des stations de traitement et sur le réseau de distribution encore assez fréquents.**
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les taux de chlore utilisés ne constituent pas un risque pour la santé publique. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir facture) .	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage…)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, …) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche …) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2010 sur le syndicat de LATRESNE a été conforme aux limites de qualité des eaux de consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception -Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au siège du syndicat et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodesse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

Indicateurs du SAGE Nappes Profondes de Gironde

Indicateurs de performance	2009	2010	
R1 : rendement primaire	79,23	81,04	%
R2 : rendement consommateurs	79,23	81,11	%
R3 : rendement net du service	79,33	81,28	%
R4 : rendement hydraulique	79,72	81,39	%
PP : pourcentages de perte en distribution	20,67	18,72	%
PNC : pourcentage de non consommation	20,77	18,89	%
PF : pourcentage de fuites	20,27	18,32	%
ILP : indice linéaire de pertes en distribution	9,26	8,1	m^3/j/km
ILF : indice linéaire de fuites	9,09	7,93	m^3/j/km
IFB : indice de fuites par branchement	0,16	0,14	m^3/j/brt
ILCN : indice linéaire de consommation net	35,55	35,19	m^3/j/km
ILR : indice linéaire de réparations (cana)	0,17	0,18	rép/km
ICA : indice de consommation par abonné	178,13	172,42	m^3/abonné
ICH : indice de consommation par habitant	59,41	58,96	m^3/habitant
IPA : indice de pertes par abonné	0,13	0,11	m^3/j/abonné

Autres renseignements	2009	2010
Population	682 790	682 218
Abonnés	227 677	233 202
Branchements	198 000	199 000
Linéaires réseau (km)	3 126	3 132
Réparations (cana)	538	549
Périodes de relève	toute l'année	toute l'année

Usages de l'eau	2009 (en milliers de m3)	2010 (en milliers de m3)
Domestique (particuliers)	26 181	26 332
Industriel (professionnels)	14 117	13 381
Agricole	-	-

Volumes en jeu

Production 2010	m³/an	Commentaires
V0 : prélèvement total	53 0296 284 m³/an	Hors ARPOCABE
V1 : pertes en adduction	567 167 m³/an	Hors mise en décharge de Gamarde : 1 663 000 r
V2 : eau brute importée	124 864 m³/an	Cérons (eau restituée à l'aqueduc de Budos)
V3 : eau brute exportée	510 975 m³/an	ARPOCABE : 494 650 m³ Saucats : 13 875 m³ Castaing : 40 m³ La Cape : 2 410 m³
V4 : volume entrée station VO-V1+V2-V3	50 680 006 m³/an	
V5 : besoins station V4-V6	2 275 617 m³/an	Lavage déferriseurs : 404 287 m³ Events : 18 705 m³ Analyseurs : 18 278 m³ Mises en décharge : 1 795 585 m³(dont 1 663 00 au milieu naturel pour Gamarde) Nettoyage bâches : 32 402 m³ Test de pompage sur forages : 6 460 m³
V6 : volume sortie station	50 067 289 m³/an	
V7 : eau traitée exportée	580 813 m³/an	Budos : 453 820 m³ Cérons (eau prélevée dans l'aqueduc de Budos) : Export en distribution : 13 493 m³
V8 : eau traitée importée	1 968 m³/an	Carbon Blanc : 1 267 m³ Castelnau : 701 m³ Rouillac : - m³
V9 : non comptabilisé collectif public	- m³/an	
V10 : non comptabilisé parasite	200 000 m³/an	10 PI x 10 m³/h x 8 h x 210 j
V11 : non comptabilisé défense incendie	38 339 m³/an	
V12 : non comptabilisé exploitation	82 164 m³/an	Nettoyage réservoirs : 13 523 m³ Purges eaux rouges : 15 037 m³ Nettoyage canalisations : 2 000 m³ Analyseurs : 11 504 m³ Test pompage forages : - m³ Mise en décharge : 100 m³ Chantiers plomb : 40 000 m³
V13 : non comptabilisé pertes V6-V7+V8-V10-V11-V12-V15	9 064 740 m³/an	
V14 : non comptabilisé gaspillé	- m³/an	
V15 : consommation totale comptabilisée	40 103 201 m³/an	

Ce qu'il faut retenir

Eau potable

- Remise en service de l'usine de Gamarde suite à la pollution de juin 2009 et mise en œuvre de 2 tours de stripping
- Réalisation du diagnostic de l'aqueduc de Budos
- Mise en service du dispositif de modulation de pression afin de limiter les pertes en réseau et améliorer le rendement
- Signature de 7 conventions pour des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau
- Promulgation des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique pour 3 forages d'eau potable de la Cub

Assainissement

- Poursuite des travaux sur la station d'épuration Louis Fargue
- Démarrage des travaux du sécheur de boues de la station de Clos de Hilde
- Realisation de l'opération de récupération d'énergie dans les eaux usées pour assurer le chauffage et la climatisation de l'Hôtel communautaire
- Démarrage du projet sur le choix du mode de gestion du service public de l'assainissement

Service Eau potable

Nombre d'habitants desservis: 682 218

Nombre de clients du service Eau : 233 202

Volume total prélevé : 52,802 millions de m^3

Volume Eocène prélevé : 8,966 millions de m^3

Volume vendu : 41,195 millions de m^3

Longueur du réseau : 3 132 kms

Rendement du réseau : 81,44 %

Service Assainissement

Nombre d'habitants : 712 611

Nombre de clients du service Assainissement : 238 991

Nombre de branchements : 160 097

Volume d'eaux usées épurées : 74,6 millions de m^3

Volume de boues produites : 29 860 m^3

Pluviométrie de l'année : 823,1 mm

Nombre de stations d'épuration : 6

Linéaire du réseau : 3 901 kms

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : environ 2 380

Prix de l'eau et de l'assainissement toutes taxes et redevances comprises (sur la base de 120 m^3)

Au 01/01/2011 : 3,566 € T.T.C/m^3

CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

AVENANT N°7

TABLEAU SYNTHETIQUE DU BILAN DES 61 ENGAGEMENTS

ANNEE 2010

REPARTITION DES 61 ENGAGEMENTS EN 5 GRANDES FAMILLES

- *PERENNISER LA RESSOURCE*
- *AMELIORER LA QUALITE ET LA SECURITE DU SERVICE A L'USAGER*
- *VALORISER LE PATRIMOINE ET AMELIORER SES PERFORMANCES*
- *FAVORISER UNE DYNAMIQUE D'ECOUTE ET DE TRANSPARENCE*
- *AMELIORER LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE*

AVIS DU DELEGANT sur le respect des engagements

- *Satisfaisant*
- *A améliorer*
- *Insuffisant*

61 ENGAGEMENTS				ANNEE 2010			
N°	LIBELLE	OBJET	ECHEANCE	BILAN 2010	CONCLUSION	RESPECT DES ENGAGEMENTS	PERSPECTIVE 2011
1	**EOCENE**	Réduire les volumes prélevés à l'éocène	1° échéance fin **2010** puis 2013	Valeur de référence : volume prélevé à l'éocène en 2005 = 13,9 Millions de m^3 En 2010 : 8,99 millions de m^3 prélevé à l'éocène soit une réduction des prélèvements par rapport à 2005 de 4,91 millions de m^3. L'objectif 2010 est ainsi atteint avec une diminution des prélèvements (par rapport à 2005) largement supérieur à 2,1 millions, malgré une sollicitation de l'éocène accrue par l'arrêt de Budos (nécessaire au diagnostic de l'aqueduc dans le courant de l'année) et l'indisponibilité de Gamarde (suite à la pollution de 2009).	Respect de l' objectif contractuel.		Le délégataire devra poursuivre ses efforts afin de confirmer la réduction des prélèvements à l'éocène pour le prochain objectif de 2013. Le SAGE actuel est en cours de révision. Il conviendra de suivre les futures orientations en terme de réduction des prélèvements.
2	**CAPACITE DE POINTE**	Augmenter la capacité de pointe	Echéance fin **2010**	Rappel de l'objectif de 2010 : dégager une capacité supplémentaire afin de couvrir la demande estimée à 240 000 m^3/j. Grâce aux actions menées par le délégataire la capacité de pointe théorique fin 2010 est de 242 200 m^3/j.	Respect de l'objectif contractuel.		Etudier la nécessité et la faisabilité des projets de développement des champs captants de Bellefont et Cap de Bos ainsi que l'extension de la branche sud-est de l'axe des 100 000 m^3/j en tenant compte des futures ressources de substitution structurantes.
3	**RESTRUCTURATION COTE 40**	Restructurer la "cote 40"	Echéance fin **2010**	Le délégataire a finalisé les aménagements débutés en 2009 sur le système d'eau potable de la cote 40 (groupes électrogènes de secours, installations de pompes à vitesses variables,....)	Les premiers essais menés en 2010 nécessaires à l'isolement du réservoir de Lavardens ont été concluants mais ne permettent pas encore de procéder à sa désaffectation.		Le délégataire doit finaliser les études devant permettre la désaffectation du réservoir de Lavardens afin d'envisager enfin la rétrocession du terrain à la Cub.
4	**DIAGNOSTIC DES OUVRAGES**	Etablir un diagnostic des ouvrages de production et réaliser les travaux dans les 2 ans qui suivent	**Diagnostiquer 10% des ouvrages de prélèvement chaque année**	En 2010, 10 ouvrages ont été diagnostiqués (Thil Démon - Bonois - Bellefond HT3 - Sausette - Ruet - Cavailles - La Forêt 3 - Gajac 4 - Grangeneuve 2 - Jacob 3). A noter que le délégataire a réalisé des travaux de réhabilitation sur les forages de Bonois (Léognan) et Loret (Cenon).	Respect de l'objectif contractuel.		Le délégataire doit diagnostiquer 10% des ouvrages de production et remettre les rapports au délégant dans les temps.
5	**GESTION DES CRISES**	Assurer un bonne gestion des crises	**Dès la signature de l'avenant**	Le service de l'eau a connu en 2010 deux situations de crise : la tempête Xynthia et la rupture par affaissement d'une canalisation d'eau engendrant un manque d'eau sur les communes de Blanquefort et de Parempuyre. Par ailleurs en 2010, le délégant a fait réalisé un audit par un bureau d'études extérieur qui a conclu sur la bonne gestion de la crise de Juin 2009 à Gamarde par son délégataire.	Bonne gestion des situations de crise en 2010, minimisant l'impact sur la qualité et la continuité du service.		Le délégataire doit continuer à garantir une bonne gestion des crises
6	**PRESSION DEFENSE INCENDIE**	Assurer une pression suffisante pour la défense incendie	**Dès la signature de l'avenant**	Aucun contrôle spécifique réalisé en 2010 par la CUB sur le terrain Le SDIS a procédé au contrôle annuel de plus de 5 000 hydrants	Pas d'anomalies constatées par le SDIS.		
7	**CONVENTIONS JOUR DE POINTE COLLECTIVITES**	Etablir des conventions Jour de pointe avec les communes du service de l'eau de la CUB et suspendre les arrosages lors des jours de pointe	**Dès la signature de l'avenant**	• Dès 2007, les 22 communes concernées avaient signé la convention • Simulation jour de pointe effectuée en mai 2010 • Aucun jour de pointe marquant en 2010 (pointe le 1° juillet 2010 à 169 445 m3)	L'année 2010 n'ayant pas connu de jour de pointe marquant, l'efficacité de cette démarche n'aura pas pu être mesurée.		Le délégataire doit : • Conduire un nouvel exercice de simulation • Poursuivre la démarche auprès d'autres gros consommateurs (accord en cours avec le Conseil Général).
8	**PROTOCOLE DE COMPTAGE ET DE CALCUL DES RENDEMENTS**	Etablir un protocole de comptage	Pas d'échéance	Le délégataire a équipé l'ensemble des stations de points de comptage afin de suivre le rendement primaire et a installé ou renouvelé 61 débitmètres.	La Cub a validé la modification du protocole de comptage suite à la promulgation des arrêtés des 09/11/2007 et 06/03/2007 relatifs aux modalités de calcul de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et au contrôle des compteurs d'eau froide.		Le délégataire doit suivre l'évolution de la performance du système d'alimentation en eau potable.
9	**MARGE DE TOLERANCE COMPTAGE**	Respecter une marge de tolérance sur le comptage	Echéance fin 2010	Le délégataire a fait réaliser des études par le CEMAGREF qui semblent conclure au respect d'une marge d'erreur nettement inférieure à la limite de tolérance de 5% maximum prévue contractuellement. De son côté, la Cub n'a pas pu réaliser le contrôle d'appareils de mesure et estimer la marge de tolérance comptage.	Le respect de cet engagement à son échéance contractuelle n'a pas pu être contrôlée par le délégant.		Etude à lancer par le délégant en 2011.
10	**COMPLETUDE DONNEES BRANCHEMENTS EAU**	Recenser tous les branchements eau dans le SIG	Echéance fin 2010	Objectif fin 2010 : taux de complétude au moins égal à 90%. Poursuite en 2010 de la consolidation des données dans le SIG. Fin 2010, les branchements d'eau sont connus dans APIC à plus de 99% .	Respect de l'objectif contractuel.		Le délégataire s'est engagé à poursuivre ses investigations en 2011 afin d'atteindre une complétude de 100 %.
11	**COMPLETUDE COMPTAGE-FACTURATION**	Compter et facturer tous les points de livraison	2007 : Inventaire de tous les points non comptés **2008 : Equipement en compteur des points de prélèvement**	Respect de l'objectif contractuel atteint.			
12	**SOLUTIONS D'ATTENTE DES BORNES DE PUISAGE**	Proposer des solutions dans l'attente de la mise en oeuvre des bornes de puisage	**Dès la signature de l'avenant à fin 2009 (mise en œuvre des borne de puisage)**				

N°	LIBELLE	OBJET	ECHEANCE	BILAN 2010	CONCLUSION	RESPECT DES ENGAGEMENTS	PERSPECTIVE 2011
13	**INFORMATION IMPORTS-EXPORTS HORS CUB**	Informer la CUB des volumes importés/exportés	**Dès la signature de l'avenant** **Information semestrielle**	Ces volumes échangés sont indiqués dans les rapports d'activité périodiques transmis à la Cub	Respect de l'objectif contractuel	🙂	Le délégataire doit maintenir le même niveau d'information
14	**BOUCHES DE LAVAGE (BL)**	Inventorier les bouches de lavage, supprimer les BL inutiles ou équiper en compteur en vue de la facturation aux communes des volumes prélevés	Dès 2007 Contacter les communes pour inventorier les bouches de lavage à maintenir Fermer les BL dans les 6 mois	• Fin 2010, 1 149 BL sur les 3 283 sont résiliées au robinet de prise • 782 sont neutralisées	Respect de l'objectif contractuel	🙂	Le délégataire doit poursuivre ses actions.
15	**BORNES DE PUISAGE**	Mettre en oeuvre des bornes de puisage	Echéance fin 2009				
16	**VOL D'EAU**	Lutter contre le vol d'eau (notamment sur les hydrants) Déclarer les vols d'eau et évaluer les volumes prélevés par le SDIS	**Dès la signature de l'avenant**	• En terme de prévention, le délégataire a poursuivi ses actions • En terme de répression : aucun changement significatif.	Objectif partiellement atteint	😐	Le groupe de travail doit poursuivre son travail afin de mettre en place des outils notamment juridiques de lutte contre le vol d'eau. L'adoption début 2011 des tarifs applicables aux bornes de puisage sera l'occasion de rappeler l'interdiction de puisage sur les ouvrages de défense incendie.
17	**ETUDE DIAGNOSTIC SAGE**	Réaliser l'étude diagnostic imposée par le SAGE	**31/03/2007 Première version de l'étude diagnostic** transmise à la CUB (Annexe 27)				
18	**SECTORISATION ET SUIVI EN TEMPS REEL DU RESEAU**	Mettre en place la sectorisation du réseau	**Dès 2007** Programme 2007-2009	Grâce au dispositif de sectorisation opérationnel depuis mi 2009, en 2010, 3 846 km de réseau ont été écoutés et 1 099 fuites invisibles ainsi détectées et réparées.	Pas d'objectif	🙂	Résultat encourageant, il faut poursuivre l'exploitation de ce dispositif.
19	**REPARATION DES FUITES SIGNALEES**	Réduire les délais de réparations des fuites en vue notamment de préserver la ressource	**Dès la signature de l'avenant**	2 839 fuites sur branchements sous domaine public signalées et réparées (la baisse engagée depuis 2008 se poursuit (rappel : 4 094 fuites en 2008)) 549 fuites sur canalisations sous domaine public signalées et réparées (la hausse engagée depuis 2008 se poursuit (rappel: 389 fuites en 2008)) • délai moyen de réparation : 1,68 jours (< à 1,7) • diam > 300 : 1 < à 12h et 7 > à 12h • tous diam : 3 140 < à 72h et 248 > à 72h • tous diam : 3 388 < à 21 jours et 0 > à 21 jours Baisse notable des casses branchements en 2010, conséquence du programme de renouvellement des branchements (Plomb)	En 2010, le délégataire a maintenu ses efforts pour garantir un délai moyen inférieur à 1,7 jours.	🙂	Pour l'année 2011, le délégataire doit continuer à mobiliser ses efforts afin d'améliorer sa performance.
20	**REDUCTION DES PERTES**	Réduire des pertes en eau (process et réseaux)	Echéance fin 2010	• les pertes en distribution 9,264 Mm^3 pour un objectif 2010 de 9,4 Mm^3 • les pertes en process 1,179 Mm^3 pour un objectif 2010 de 2,3 Mm^3 soit au total 10,444 Mm^3 pour un objectif 2010 de 11,7 Mm^3	Respect de l'objectif contractuel	🙂	Le délégataire doit poursuivre ses efforts ainsi que les études réalisées conjointement avec l'ARS afin de trouver des solutions visant à limiter les besoins stations.
21	**SENSIBILISATION ET CONSEILS CONSOMMATION**	Sensibiliser les usagers à la préservation de la ressource et aux économies d'eau	**Fin 2007**	Afin de sensibiliser les usagers à la maîtrise des consommations, le délégataire a intégré cette thématique à l'ensemble des actions menées auprès du grand public et des scolaires (animations de la Maison de l'eau et manifestations diverses, Juniors du DD, accompagnement social, ...). Avec AllEau, il continue à protiguer des conseils de consommation et à alerter les foyers en cas de hausse importante de consommation constatée (147 appels sortants). Le simulateur de consommation accessible sur Internet a doublé sa fréquentation par rapport à 2009 mais demeure toujours peu fréquenté.	Malgré les actions menées auprès du grand public et des scolaires on ne peut que constater que les outils mis en place initialement n'affichent pas une utilisation en hausse, bien au contraire.	☹	Le délégataire doit redéfinir son plan d'action avec éventuellement de nouveaux outils dont il assurera efficacement la promotion.
22	**ACCOMPAGNEMENT GRANDS CONSOMMATEURS**	Accompagner les grands consommateurs et mettre en place une structure et des services dédiés	**Fin 2007**	Le délégataire s'est encore limité à mener des actions de conseil et de sensibilisation auprès des industriels dans le cadre des conventions de déversement.	Malgré une réorientation de ses actions vers le conseil aux usagers professionnels en matière de maîtrise des consommations engagée depuis 2009, le délégataire ne répond pas correctement à l'engagement. La structure dédiée n'est pas identifiable au sein de Lyonnaise des Eaux.	😐	Le délégataire doit mettre en place une structure dédiée et mettre en oeuvre un plan d'actions à destination des grands consommateurs.
23	**SEGMENTATION CLIENTELE**	Etablir une segmentation du fichier clientèle	**Fin 2007**	Le délégataire a réalisé une étude sur l'évolution des consommations par segment de clientèle 2004/2009.	Pas d'objectif contractuel en 2009.	🙂	Transmission annuelle des données
24	**TELERELEVE - RADIORELEVE - REPORT INDEX**	Mettre en place les systèmes de télérelève/radiorelève/report d'index	**Dès 2007**	Pas d'avancées notables en 2010.	Bien que les objectifs initiaux aient été anticipés, le délégataire doit toujours progresser vers les attentes de la CUB afin d'offrir les avantages attendus pour les usagers et l'exploitation du réseau.	😐	Répondre aux questions en suspend : - la dépendance et la compatibilité des systèmes, - le coût réel de l'investissement et de l'exploitation, - la tarification du service, - le délai de mise en œuvre pour une couverture totale, - …
25	**TARIF REDUIT 50 m3**	Mettre en place le tarif réduit et verser annuellement (avant le 1° Juillet) 400 000 € à la CUB (de 2007 à 2011) pour mener une action sociale	**Dès le 1er janvier 2007 :** appliquer la réduction sur la facture d'eau des abonnés	Le tarif réduit (- 10% sur les 50 premiers m3 d'eau) est appliqué depuis le 1er janvier 2007	Respect de l'objectif contractuel	🙂	Versement des 400 000 € à la CUB pour 2011. Réflexion Cub sur le devenir du solde à finaliser.
			Dès 2007 : reverser 400 000 € à la CUB	Versement par la Lyonnaise des Eaux de 400 000 € à la Cub effectué pour 2010. Depuis 2007, chaque année près de 200 000 € sont reversés aux grands bailleurs sociaux au bénéfice de pr ès de 36 000 familles habitant dans des logements non individualisés. Une réflexion a été engagée par la Cub concernant l'utilisation du solde qui n'a pu être redistribué, soit près de 200 000 € chaque année depuis 2007.			
26	**INDIVIDUALISATION DU COMPTAGE**	Procéder à l'individualisation du comptage	**Dès la signature de l'avenant**	Le Service dédié du délégataire a continué à informer les syndics et OPHLM des nouvelles mesures et a poursuivi ses investigations. En 2010, on dénombre la pose de : • 3 129 Compteurs individuels posés / patrimoine neuf. • 575 compteurs individuels posés / patrimoine existant (SRU). Nombre en légère augmentation depuis 2007.	Respect de l'objectif contractuel	🙂	Le délégataire doit poursuivre les actions et examiner les effets de l'individualisation sur les consommations et les factures d'eau.
27	**GROUPE DE TRAVAIL LOI SUR L'EAU**	Mettre en place un groupe de travail "Loi sur l'eau"	**Dès la signature de l'avenant**	Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2010. Par ailleurs, la Cub a lancé en 2010 "Le projet Eau et Assainissement" afin d'adopter une organistation en mode projet pour les études relatives aux services publics de l'Eau et de l'Assainissement.	Démarrage du projet pilote "Politique de l'Eau et de l'Assainissement" relatif à la remise à plat et la formalisation d'une politique communautaire de l'Eau et de l'Assainissement.	😐	Suivre notamment l'objectif sur la redéfinition du modèle économique de l'Eau dans le projet "Politique de l'Eau et de l'Assainissement".
28	**INTEGRATION NOUVELLES RESSOURCES**	Etudier la connexion sur le système CUB des nouvelles ressources proposées par le SMEGREG	**Dès la signature de l'avenant**	Démarrage du projet intégré "Nouvelles ressources en Eau" dans le cadre du "projet Eau et Assainissement".	Le projet "Nouvelles ressources en Eau" a intégré les études de faisabilité réalisées par le délégataire et demandées par le SMEGREG et doit à présent étudier et comparer les différents projets de substitution..	🙂	Poursuivre la coopération établie et suivre le projet "Nouvelles ressources en Eau".

N°	LIBELLE	OBJET	ECHEANCE	BILAN 2010	CONCLUSION	RESPECT DES ENGAGEMENTS	PERSPECTIVE 2011
29	BRANCHEMENTS EN PLOMB	Renouveler les branchements plomb	**Dès la signature de l'avenant**	• En 2010, conformément à l'avenant n°8, constat de réalisation de la tranches 2009 (5 973 branchements renouvelés). • Contrôle DOEA et IGA réalisé en 2010 conformément à la procédure établie. *Conclusion en cours.* • 9 025 branchements renouvelés déclarés dans le RAD - Montée en puissance avec un dépassement du nombre prévisionnel: cumul fin 2010 : 31 522 branchements renouvelés pour un prévisionel de 26 704	Respect de l'engagement contractuel. Attente des conclusions du contrôle réalisé par le délélégant.		Le délégataire doit maintenir la cadence tout en garantissant la pérennité des nouveaux branchements.
30	TRAVAUX NEUFS FILIERES DE TRAITEMENT	Mettre en place de nouvelles filières de traitement	**Produire un programme de travaux avant le 31/03/07 (Annexe 20)**	En 2010, poursuites des travaux sur l'usine de Cantinolle avec la mise en service des 2 réacteurs Ultrat Violet et le lancement de la construction des filtres CAG. Suite à la pollution de juin 2009, l'usine de Gamarde a été remise en service en avril 2010 avec les filtres à charbon actif. L'unité de stipping de l'usine de Gamarde a été mise en service en novembre 2010	L'usine de Gamarde a été arrêté 2 fois en 2010 pour le remplacement des charbons actifs, nécessaire pour garantir l'abattement de l'ETBE présent dans la ressource.		Le chantier de Cantinolle se finalisera en 2011 avce la mise en service de la nouvelle filière de traitement. Les filtres en sable de la station de Budos seront remplacés en 2011 par des filtres à charbons actifs en grains.
31	EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Atteindre l'équilibre calco carbonique	1° échéance fin 2010	En 2010 : 5 dépassements de référence de qualité réglementaire sur les 307 prélèvements (station de Béchade, Cormier, Gajac, Cavailles et Rouquet).	Dans l'ensemble on note l'efficacité des traitements de neutralisation par aération et/ou injection de soude mis en place progressivement sur les stations de traitement depuis 2004. Respect de l'objectif contractuel.		Objectif de résultat en 2011.
32	PILOTE ORTHOPHOSPHATES	Mettre en place un pilote orthophosphates	**Dès 2007**	Le traitement filmogène par injection d'orthophosphate est appliqué sur les stations de Cantinollle et de Rouquet. Le traitement filmogène a été arrêté le 5 février 2010 sur la station de Béquet. Un suivi spécifique sur l'UDI du Béquet a été réalisé en 2010 sur la qualité de l'eau par rapport à la problématique de corrosion des canalisations et à l'exposition de la population au risque de dissolution du plomb.	Le traitement à la soude a été remis en service.		Il est prévu en 2011 l'arrêt des orthophosphates sur la station de Cantinolle lors de la mise en route de la nouvelle filière de traitement. Poursuite des études de l'impact de l'arrêt des orthophosphates.
33	CHLORITES	Limiter le niveau de chlorites dans l'eau	**Dès la signature de l'avenant**	Le nombre de dépassements des chlorites en 2010 a diminué par rapport à celui enregistré en 2009 : 7 dépassements sur 41 contre 27 dépassements sur 60 mesures en 2009 (17 % des analyses). Ces mesures sont comprises entre 0,22 et 0,55 mg/l.	Au cours de 2010, les stations de Chalet, Saint-Aubin et Beauregard sont passées au chlore gazeux ce qui peut expliquer en partie la diminution des dépassements des chlorites qui sont des sous produits de désinfection au bioxyde de chlore. Fin 2010 les usines de Cazeaux, Coqs Rouges et Pasteur sont passés au chlore gazeux. Un suivi analytique sur l'efficacité du traitement de désinfection a été réalisé sur les UDI correspondantes et a montré d'excellents résultats du taux de couverture et l'absence de flore bactérienne.		Pour 2011, les stations Petis Bosc, Bègles 3 et Servantin sont retenues pour le passage au chlore gazeux.
34	BASES DE DONNEES EAU	Transmettre les informations de la base de données Eau à la CUB	**Dès la signature de l'avenant**	Transmission des données	Respect de l'objectif contractuel.		Poursuivre la transmission des données
35	EAUX ROUGES	Limiter les phénomènes d'eaux rouges	1° échéance fin 2011	Nombre d'incidents: - en 2005 (référence) = 629 - en 2010 = 636 pour un objectif en 2011 de 503 incident. L'intensification des chantiers plomb, ainsi que la création de la zone de modulation de pression de l'étage 75 ont augmenté l'apparition d'incidents eaux rouges.	Pas d'objectif contractuel en 2010.		En 2011, il est prévu la création de nouvelle filière de déferrisation sur les stations de Coqs Rouges et Castaing.
36	PRESSION COTE 40	Garantir une pression suffisante de la côte 40	Echéance fin 2010	Ces engagements avaient évolué en 2009. Le passage de l'ensemble de la cote 40 à la cote 50 a été abandonné. Seuls quelques quartiers "hauts" de la cote 40 sont passés en 2010 dans l'étage 48-40, dans le cadre du projet de modulation de pression (afin de limiter les fuites sur les quartiers de la cote 40, aujourd'hui correctement desservis en pression). En 2010, la modulation de pression de la cote 48-40 a été mise en place.	La modulation de pression a répondu en 2010 à ces engagements.		Assurer le suivi de la mise en place de la modulation de pression. S'assurer notamment du niveau de satisfaction des usagers et du maintien de la qualité du service.
37	CONSEQUENCES PASSAGE COTE 40 A COTE 50	Etudier les conséquences du passage de la "cote 40" à la "cote 50"	Echéance 2009				
38	OBSERVATOIRE DU GOUT	Mettre en place un observatoire du goût	Echéance 2008	• Observatoire du goût lancé le 20 mars 2009. • Près de 100 goûteurs répartis de façon représentative, formés afin d'apprécier la qualité organoleptique de l'eau. • Création d'un portail internet dédié.	Respect de l'objectif contractuel		Le délégétaire doit accompagner l'Observatoire, en tirer les enseignements et assurer une communication efficace.
39	INSTRUCTION DUP	Etablir les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique restants pour protéger les captages d'eau potable de la CUB	**Produire la liste des dossiers concernés au 31/03/07 (Annexe 9)** Échéance fin 2010	5 dossiers DUP ont été transmis au délégant fin 2010 intégrant les derniers avis complementaires hydrogéologiques.(Castres Gironde, Mérignac, Portets, Pessac, Le Taillan-Médoc)	Respect de l'objectif contractuel		Lancement des enquêtes publiques pour certains dossiers.
40	MODERNISATION AUSONE	Moderniser le télécontrôle Ausone	Echéance 2013	Aucun élément produit en 2010.	Pas d'objectif contractuel en 2010.		Production d'études sur la modernisation du télécontrôle intégrant les orientations du schéma directeur technique.
41	COMPLETUDE DONNEES PATRIMOINE	Compléter la base de données "Patrimoine"	**Dès la signature de l'avenant**	La base de données APIC a continué à être enrichie en 2010 suite à la finalisation de l'annexe 17 (Descriptif des données du SIG). Lyonnaise des Eaux avait créé un indicateur de suivi de la complémentation de APIC qui témoigne d' avancées en 2010, toutefois les données peuvent parfois être insuffisamment renseignées, notamment en ce qui concerne le réseau .	Respect de l'objectif contractuel		Réflexion sur la mise en partage avec la Cub des autres données à poursuivre en 2011. Poursuite de complémentation de APIC
42	MODELES DE SURVIE PATRIMOINE	Poursuivre le travail sur le modèle de survie du patrimoine	**Dès 2007**	Aucune étude en 2010 modifiant le modèle de survie.			A relancer en 2011.
43	PLANS ANNUELS DE RENOUVELLEMENT	Communiquer les plans annuels de renouvellement	**Dès la signature de l'avenant**	Le plan annuel de renouvellement prévisionnel pour 2010 a été communiqué par Lyonnaise des Eaux au travers de son rapport annuel 2010 .	Respect de l'objectif contractuel		Document à communiquer annuellement par le délégataire.
44	AGE DU PARC COMPTEURS	Limiter l'âge du parc "Compteurs"	Fin de contrat	En 2010, l'âge moyen des 233 218 compteurs est 10,5 ans	Pas d'objectif contractuel en 2010.		Le délégant suivra la pyramide des âges des compteurs afin d'en apprécier l'évolution.
45	RENOUVELLEMENT POLY NOIR SOUS TRAVAUX VOIRIE	Renouveler les branchements polyéthylène noir sous travaux voirie	**Dès la signature de l'avenant**	266 branchements poly noirs renouvelés en 2010,	Respect de l'objectif contractuel		Le délégataire doit maintenir ses efforts
46	RENOUVELLEMENT POLY NOIR 3ème CASSE	Renouveler les branchements polyéthylène noir dès la 3° casse	**Dès la signature de l'avenant**	Contrôle exhaustif à réaliser par la Cub courant du 2° semestre, conformément à la procédure.			Bilan de l'année N de cet engagement au 2° semestre de l'année N+1
47	REDUCTION DES CASSES BRANCHEMENTS	Réduire les casses branchements	1° échéance fin 2013	Bon résultat en 2010. IRpB 2005 (référence) = 0,021 IRpB 2010 = 0,012 (- 43 %) Rappel objectif 2013 : réduction de 15 %	Pas d'objectif contractuel en 2010.		Suivre l'évolution de l'indicateur.

N°	LIBELLE	OBJET	ECHEANCE	BILAN 2010	CONCLUSION	RESPECT DES ENGAGEMENTS	PERSPECTIVE 2011
48	RENOUVELLEMENT CANALISATIONS	Renouveler les canalisations dans le cadre des chantiers de voirie	**Dès la signature de l'avenant**	Aucun chantier n'a été concerné en 2010	Respect de l'objectif contractuel		Le délégataire veillera à être informé du programme de voirie afin de pouvoir planifier les travaux qui s'imposent.
49	INDICE LINEAIRE DE CASSES SUR CANALISATIONS	Maintenir l'indice linéaire de casses entre 0,12 et 0,18	1° échéance fin 2013	ILC 2010 = 0,173 L'indice avait connu une forte augmentation de 2007 à 2009 (0,114 à 0,170), la tendance se maintient en 2010. Indicateur à suivre particulier dans les années à venir, le phénomène pourrait s'expliquer par le vieillissement des canalisations, voire le renouvellement pratiqué par le délégataire ces dernières années avec des matériaux moins performants que la fonte .	Pas d'objectif contractuel en 2010.		Suivre l'évolution de l'indice
50	DIAGNOSTIC AQUEDUCS	Procéder au diagnostic des aqueducs avant la fin du contrat	1° échéance : Etude avant la prochaine révision quinquennale 2° échéance : Travaux avant la fin du contrat	Diagnostic de l'aqueduc de Budos réalisé par le délégataire mi 2010, sur 2 mois.	Respect de l'objectif contratuel (diagnostic des 2 aqueducs réalisés)		Interprétation des résultats d'un diagnostic plus approndi réalisé en 2010 sur 2 km afin de permettre de définir un programme de travaux sur l'aqueduc de Budos.
51	SURVEILLANCE DES SERVITUDES AQUEDUCS	Surveiller l'occupation des sols le long des aqueducs	1° échéance 2009	Fourniture d'une cartographie des occupations "anormales" des sols le long des aqueducs et un bilan de leur traitement. - 69 anomalies sur l'aqueduc de Budos - 123 anomalies sur l'aqueduc du taillan	Respect de l'objectif contractuel		Poursuite de l'analyse.
52	QUALITE TRAVAUX RESEAU ET BRANCHEMENT	Garantir la qualité des travaux réalisés sur les réseaux et les branchements	Imposer une démarche qualité avec garantie de bonne éxecution dans les contrats de travaux y compris les sous-traitants	Respect de la démarche qualité	Respect de l'objectif contractuel		Le délégataire doit continuer à appliquer la démarche qualité et la mettre à jour
53	PERENNITE DES BRANCHEMENTS NEUFS	Garantir la pérennité des branchements neufs	**Fin 2007**	Pas d'éléments nouveaux en 2010.			
54	AMELIORATION DU RENDEMENT RESEAU	Améliorer le rendement de réseau	1° échéance fin 2010 fixée à 82,6 % (entre 82,1 et 83,6 %)	En 2010, rendement réseau de 81,4%.	Grâce aux actions menées par le délégataire sur la réduction des pertes on note une nette amélioration du rendement sans toutefois atteindre l'objectif de 2010 de 82,6%.		Le délégataire doit poursuivre ses efforts sur l'amélioration du rendement afin d'atteindre le prochain objectif en 2013 de 84,2%.
55	SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER	Etablir le schéma directeur immobilier et procéder aux travaux	1° échéance fin 2008 : produire un projet 2° échéance fin 2010 : réaliser les travaux	Pas d'éléments nouveaux en 2010.	Les objectifs contractuels ont été modifié notamment à cause des impacts du tramway sur le site de Cap Roux à Mérignac.		Le délégant doit anticiper l'arrivée du tramway à Cap Roux et envisager le déplacement du service public de l'eau potable et également revoir le programme immobilier et remettre une nouvelle proposition à la Cub.
56	FONDS DE PERFORMANCE	Mettre en place un fonds de performance	**Dès le 1er janvier 2007**	La DOEA et l'IGA ont établi une procédure visant à définir clairement le suivi de cet engagement. L'état du Fonds de performance communiqué dans le rapport annuel du délégataire de 2010 est satisfaisant (quelques réajustements seront néanmoins à réaliser)	Respect de l'objectif contractuel		Suivre l'évolution du Fonds de performance et définir l'affectation de son solde lors de la révision quinquennale.
57	CHARTE QUALITE DE SERVICE A L'USAGER	Respecter une charte qualité Usagers	**Dès 2008**	Le délégataire s'est engagé à respecter une Charte, les résultats de 2010 sont : - Réponse aux courriers des usagers dans un délai inf. à 8 jours (Objectif 95%) : 88 % - Respect des plages horaires pour les rdv à domicile sur les 2 heures fixées (Objectif 95%) : 93 % - Délai de mise en eau dans un délai inf. à 1 jour (Objectif 95%) : 97 % - Délai d'établissement d'un devis pour un branchement dans un délai inf. à 20 jours (Objectif 95%) : 76 % - Délai de réalisation des travaux pour branchement neuf inf. à 20 jours (Objectif 95%) : 93 % - Maintenir un bon niveau de performance du centre d'appel avec un taux d'appels perdus inf. à 10 % : 13 %	Résultats toujours peu satisfaisants		Le délégataire doit améliorer ses résultats
58	ADAPTATION REPORTING EAU	Adapter les rapports mensuels d'exploitation du service de l'eau	**Dès 2007**	Rapports d'activité périodiques modifiés pour permettre le suivi des engagements	Respect de l'objectif contractuel		Des ajustements complémentaires pourront encore être nécessaires
59	COMITE DES USAGERS	Mettre en place un comité des usagers	Dès 2008	Le Comité des Usagers s'est réuni le 6 juillet 2010, à l'issue de la cérémonie de signature des 7 projets de coopération internationnale au Mali, au Burkina Faso et à Madagascar, afin d'échanger avec les 7 ONG porteuses de projet et débattre du futur appel à projets.	Respect de l'objectif contractuel		Réunir le Comité des Usagers et répondre à ses attentes pour le futur appel à projets.
60	CERTIFICATION ENVIRONNEMENTAL	Obtenir la certification ISO 14 001	Échéance 2010	Le service de l'eau a été certifié ISO 14001 le 1er avril 2007, cette certification a été renouvelé le 1° avril 2010 pour 3 ans.	Respect de l'objectif contractuel		Le délégataire doit s'attacher à conserver la certification
61	SOLIDARITE INTERNATIONALE	Renforcer la solidarité internationale	**Dès 2007**	Signature des 7 conventions le 6 juillet 2010 en présence notamment des 7 ONG porteuses de projet, d'élus de la Cub et du comité des usagers. Versement par le délégataire aux ONG de la subvention tel que définit dans les conventions.	Respect de l'objectif contractuel		Suivre l'avancement des projets lancés en 2010 et leur financement Participer au lancement de l'appel à projets 2011